



Quatorzième séance

Lundi 13 juin 2005, 10 h 15

Présidence de M. Alsalim et de M. Finlay

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons ce matin l'examen des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original espagnol: M. BONOMI (*gouvernement, Uruguay*)

L'autre jour, le Directeur général, M. Somavia, a commencé son discours d'introduction à la Conférence internationale du Travail par les mots suivants: «Nous vivons une époque de rapides mutations dans le monde du travail, ce qui pose beaucoup de difficultés nouvelles aux gouvernements et aux organisations de travailleurs et d'employeurs sur les plans de l'organisation et de l'action. La période à venir sera vraisemblablement décisive pour déterminer le rôle de l'OIT et du système multilatéral pendant les dix prochaines années. L'enjeu, c'est la valeur et la dignité du travail dans nos sociétés contemporaines.»

Le Directeur général a ensuite insisté sur ces idées tout en soulignant l'importance du tripartisme pour pouvoir les mettre en œuvre. Nous souscrivons à ces propos et adhérons à ces idées, et nous voudrions souligner la responsabilité des gouvernements et des politiques économiques et sociales qui sont mises en œuvre parce que, si ces politiques ne contribuent pas à créer des emplois à développer l'appareil productif, à faire progresser le pouvoir d'achat de la population et à renforcer le commerce interne, alors aucun ministère du Travail, ni aucune force au monde ne pourra contribuer à la création d'emplois décents et de qualité.

Le gouvernement uruguayen est un nouveau gouvernement qui, il y a trois mois à peine, a reçu la charge d'un très lourd fardeau: un pays qui connaît la crise la plus grave de son histoire, une dette extérieure très lourde qui dépasse le produit intérieur brut, un appareil productif terriblement détérioré et un chômage massif.

Nous avons reçu la charge d'un pays qui, dans la mesure du possible, se contentait de financer le chômage et qui, en fait, ne pouvait guère faire autre chose sans changer les axes de sa politique économique et sociale.

La nouvelle force politique qui est arrivée au gouvernement le 1^{er} mars dernier s'est engagée sur un programme qui se subdivise en cinq grands chapitres: l'Uruguay productif, l'Uruguay démocratique,

l'Uruguay social, l'Uruguay novateur et un Uruguay intégré dans sa région et dans le monde.

Dans ces cinq chapitres, le gouvernement a pris l'engagement de se mobiliser en faveur d'un travail décent et de qualité.

Lorsque le gouvernement est arrivé aux affaires il y a juste trois mois, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, conformément aux objectifs, a fixé trois priorités ainsi que le mode d'action. Les priorités étaient la négociation collective, la lutte pour l'emploi et pour le développement de l'emploi dans le secteur formel et le renforcement des investissements. Le mode d'action était, est et sera le tripartisme.

C'est pourquoi le Président de la République, M. Tabaré Vázquez, ainsi que les ministres de l'Economie et des Finances et du Travail et de la Sécurité sociale ont convoqué une assemblée tripartite que nous avons appelée Reconversion nationale de l'emploi, des revenus et des responsabilités. C'est ainsi que nous avons défini l'axe de notre stratégie et que nous avons décidé que la seule variable d'ajustement était la croissance de la production nationale par le biais de l'accroissement du PIB.

Nous avons parlé de croissance et de distribution et nous avons dit clairement que la distribution dans un pays où le chômage est important, commence par la création d'emplois pour mettre les gens au travail, et nous avons expliqué que nous parlions d'un travail véritable et de qualité. Ensuite, nous avons convoqué les différents partenaires sociaux afin de discuter et d'élaborer des politiques de croissance et de répartition.

A cette fin, nous avons invité les travailleurs, les employeurs, les membres de coopératives afin qu'ils travaillent main dans la main avec le gouvernement pour définir les politiques macroéconomiques, une réforme fiscale, les politiques sociales, les politiques de l'emploi, les conditions de travail et l'intégration dans la région et dans le monde.

Depuis le 10 juin, les sept commissions tripartites chargées de ces échanges de vues et de ces travaux sont à l'œuvre.

Le ministère du Travail et de la Sécurité sociale, en outre, commence à développer trois programmes sur l'emploi: tout d'abord, intégrer les micro entreprises dans le secteur formel et le secteur bancaire et, ensuite, récupérer les forces de travail inutilisées. Le ministère du Développement social travaille sur un programme d'intégration, et le ministère de

l'Industrie sur un programme d'appui aux petites et moyennes entreprises exportatrices.

Je voudrais terminer en soulignant quelques points: il n'y a pas de création d'emplois sans politique économique et sociale qui les rende possibles. Il n'est pas possible de créer de véritables emplois si, au niveau international, l'on n'adopte pas des politiques globales qui rendent l'emploi possible et nécessaire et, plus concrètement, le travail productif des nations.

Le protectionnisme dans les pays puissants et les lois qui empêchent que l'on appuie les producteurs des petits pays sont générateurs de chômage.

La pratique qui consiste pour des entreprises puissantes à acheter dans les pays en développement d'autres entreprises, parfois importantes, à seule fin de les fermer pour pouvoir vendre leurs propres produits dans les pays en développement, génère le chômage également.

Nous n'avons pas le temps d'énumérer toutes les contraintes qui pèsent sur nous lorsque nous essayons de créer un travail digne, décent et de qualité, un véritable travail, seule forme de travail qui ne soit pas simplement une forme d'assistance, c'est-à-dire un travail qui cesse lorsque la volonté d'aider s'arrête.

La seule voie pour nous c'est de nous engager en faveur des objectifs de l'OIT qui ont été définis par le Directeur général dans son discours liminaire: «faire campagne afin que le travail décent pour tous soit un principe directeur des stratégies nationales de développement économique, social et environnemental».

Cela fait partie de nos stratégies et nous allons continuer à œuvrer pour le renforcement du tripartisme, de l'intégration et de la coordination des politiques avec les pays qui ont des problèmes identiques dans d'autres parties du monde.

Nous n'avons pas d'autre choix que celui de continuer à coordonner de véritables politiques d'emploi dans toutes les enceintes internationales et particulièrement ici, à l'OIT, dont nous partageons les grands objectifs.

Nous espérons, par conséquent, pouvoir continuer de compter sur l'aide que nous avons reçue jusqu'ici.

Original anglais: M. SZIRMAI (employeur, Hongrie)

J'ai participé à un certain nombre de conférences ces quinze dernières années, y compris plusieurs organisées par l'OIT et consacrées au problème des économies en transition. Ces conférences avaient pour but de transposer l'expérience des économies de marché avancées aux économies en émergence pour les aider à résoudre les problèmes découlant du fait qu'elles étaient des économies à planification centralisée, devenues des économies de marché et qu'elles étaient des systèmes politiques autoritaires devenues des démocraties.

Aujourd'hui, un an après l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne, je peux dire en toute confiance, au nom de l'Association nationale des chefs d'entreprise, que la période de transition est révolue et que la Hongrie est désormais une véritable économie de marché. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que nous n'ayons pas de difficultés économiques, souvent graves, ni que nous ne soyons confrontés à des conflits sociaux que nous ne connaissions pas auparavant. Cela signifie simplement que nos problèmes actuels ne découlent pas essentiellement de l'héritage du communisme. Au

contraire, ce sont les mêmes problèmes que ceux que rencontrent les autres économies de marché.

Nous recherchons désormais des solutions communes à des problèmes communs, comme l'a bien montré la Réunion régionale européenne de l'OIT organisée à Budapest en février de cette année. Les questions évoquées par cette réunion, comme les migrations, l'emploi et le chômage des jeunes, sont de toute évidence urgentes pour la Hongrie. N'oublions ni les recommandations de la réunion régionale, en particulier celles relatives au chômage des jeunes, ni le débat de la commission de la présente session de l'OIT qui traite de ce sujet. Notre responsabilité est énorme. En effet, si les jeunes deviennent des chômeurs de longue durée, ils seront plus vulnérables et risqueront de tomber rapidement dans la délinquance, tandis que la société toute entière en pâtira et sera écrasée par des problèmes presque insurmontables.

Le gouvernement hongrois a désormais pris des mesures pour mettre fin au travail illégal et pour rendre le monde du travail plus transparent et plus équitable. Les employeurs et leurs associations souscrivent à ces objectifs. Cependant, si nous sommes d'accord en principe avec ces objectifs, nous avons encore quelques réserves quant aux moyens et aux méthodes mis en œuvre par le gouvernement pour les atteindre.

Selon nous, il est important de nous faire participer à l'élaboration des solutions, de façon que les réglementations correspondantes reposent sur des consultations tripartites. Par exemple, les employeurs ont de graves doutes quant à certaines des propositions tendant à faire que les relations de travail soient prises en considération dans l'évaluation des appels d'offres publics en prenant comme critère les sommes consacrées à l'aide à la formation professionnelle. Cela pénaliserait nombre des petites entreprises lors de ces appels d'offres.

La proposition des syndicats selon laquelle le critère représentant les relations de travail devrait se fonder sur les conventions collectives et le niveau de syndicalisation de l'entreprise concernée nous préoccupe également fortement. Il est compréhensible qu'après l'adhésion de notre pays à l'Union européenne nombreux sont ceux qui réclament que les salaires hongrois soient alignés sur ceux de l'Union européenne. Nous partageons la position constante de l'OIT, à savoir que la politique salariale doit se fonder sur les performances et la productivité et que, si les salaires augmentent sans une amélioration de la productivité, cela provoquera de l'inflation et nuira à la compétitivité de l'économie.

Cette position a été confirmée à la conférence organisée l'an dernier par l'équipe multidisciplinaire de l'OIT de Budapest. Nous sommes fermement convaincus que l'expérience de nos partenaires de l'OIT nous aidera à surmonter ces problèmes.

Original arabe: M^{me} ARIF (Ministre des Affaires sociales et du Travail, République arabe syrienne)

J'aimerais adresser mes remerciements à M. Taleb Rifai, directeur du bureau régional de l'OIT à Beyrouth et à tous les fonctionnaires du bureau régional pour leur collaboration précieuse et les efforts qu'ils déploient dans la promotion des objectifs et des principes de l'OIT. Nous les remercions pour l'assistance qu'ils nous ont offerte et nous espérons que cette collaboration fructueuse se poursuivra à l'avenir.

L'orateur, même le plus éloquent, ne peut pas résumer en cinq minutes les politiques et les orientations de son pays pour des questions relatives aux ressources humaines qui sont le pilier de l'économie dans notre pays. En fait, une partie de cette richesse humaine est privée de toutes ses chances et de tous ses droits et cela s'applique particulièrement à nos travailleurs dans le Golan occupé. Les travailleurs syriens dans le Golan occupé sont en effet privés des droits humains les plus fondamentaux. Ils ne bénéficient d'aucune sécurité sociale, ils sont soumis à toutes sortes de discriminations surtout avec la main-d'œuvre israélienne et la main-d'œuvre migrante en Israël. Ces travailleurs subissent les violations de la plupart des conventions pertinentes de l'OIT. Il existe des entraves à leurs déplacements, des taxes énormes sont imposées au secteur agricole et le bouclage des marchés face aux marchandises et aux produits de cette région force les habitants à renoncer à leur activité agricole, l'objectif final étant de les pousser à quitter la région. Ajoutons à cela la destruction des maisons et l'expropriation des terres pour y construire des colonies, enfin le fait que les Arabes syriens ne peuvent pas bénéficier de l'eau du Golan.

La République arabe syrienne n'est pas restée indifférente à cette situation. Elle a déployé tous les efforts possibles pour résoudre les problèmes de ses citoyens. Toutefois, tous ces efforts demeurent insuffisants face à l'occupation qui étrangle les habitants. Le gouvernement a présenté un rapport détaillé sur la situation des travailleurs syriens dans le Golan occupé, mais le rapport présenté par l'Organisation ne contenait qu'une petite partie de ce qu'il aurait dû signaler. Nous espérons que cette lacune sera comblée par le dialogue et la discussion approfondie à l'intérieur de la Conférence.

A cet égard, la République arabe syrienne, qui représente un modèle dans l'application des résolutions de la communauté internationale, a le droit de s'attendre à ce que le Conseil de sécurité et la communauté internationale montrent la même détermination à appliquer les résolutions relatives au retrait israélien total du Golan occupé. Nous affirmons que le gouvernement syrien est toujours disposé à collaborer avec la communauté internationale et à honorer tous ses engagements. Ainsi, l'application de la résolution n° 1559 et la ratification de la plupart des conventions internationales constituent un exemple de la détermination sincère de la République arabe syrienne à avancer dans le processus de paix et la voie du développement et de la croissance.

Ceci m'amène à donner un aperçu général de la situation des travailleuses et des travailleurs en République arabe syrienne. En effet, le ministère du Travail et des Affaires sociales qui est responsable de la gestion de leurs problèmes procède actuellement à une restructuration de ses institutions afin de mettre en place un large réseau de protection et de sécurité sociale à travers les mesures suivantes: la révision des lois du travail et des législations de sécurité sociale en conformité avec les normes internationales du travail, la réorganisation du marché du travail, la modernisation de l'agence nationale pour l'emploi afin de soutenir les petites et moyennes entreprises, enfin l'élaboration d'une stratégie nationale pour la création d'emplois pour les jeunes qui bénéficie de l'attention des plus hautes instances administratives du pays. Nous considérons ainsi que notre adhésion au Réseau pour l'emploi des jeunes

constitue un pas important dans la promotion de cette stratégie.

Je voudrais rappeler ici à l'OIT notre espoir de voir se poursuivre et s'élargir son soutien à nos projets. Nous appelons également à l'élargissement de l'utilisation de la langue arabe dans les travaux et les activités de l'Organisation. Nous notons, à cet égard, que le nombre des fonctionnaires arabes employés dans ses bureaux, et notamment celui des fonctionnaires syriens, est malheureusement en train de se réduire. Nos attentes de l'OIT sont à la mesure de nos espoirs et notre espoir est grand face à l'œuvre et aux compétences de l'Organisation à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite.

Original anglais: M. ARNOLD (employeur, Nouvelle-Zélande)

La décision du Directeur général d'insister sur les progrès accomplis et la façon d'aller de l'avant est opportune, étant donné que les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis l'introduction du concept de travail décent. Ce qu'il reste à définir, c'est comment on va parvenir à ce travail décent dans les différents pays. Du point de vue des employeurs, des niveaux de productivité élevés ont leur importance.

Comment réaliser l'objectif du travail décent, c'est une question que l'Organisation s'est beaucoup posée. C'est donc très bien que l'OIT ait l'intention de discuter avec les mandats du meilleur moyen de les aider à appliquer le programme sur le travail décent qui est en cours de préparation. Nous sommes rassurés de constater que les programmes par pays permettront d'exécuter le programme et budget pour le biennium 2006-07. Sur ce point, nous nous félicitons du grand succès du forum sous-régional qui s'est tenu en avril 2005 à Melbourne, en Australie.

Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, nous constatons avec satisfaction que l'accent a été mis sur la promotion de l'esprit d'entreprise et de la création d'entreprises. Le Directeur général, dans son rapport, estime que ces deux éléments sont essentiels pour accroître l'emploi et, en particulier, l'emploi des jeunes. Cependant, on est préoccupé par le fait que le concept même de travail décent peut, du moins dans les pays développés, faire obstacle à l'esprit d'entreprise.

Cela ne signifie pas que les travailleurs ne doivent pas être protégés. Nous sommes favorables à la priorité qui est donnée à un cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail, mais cela dit, les pays développés fournissent déjà plus que ce qui est nécessaire.

Il serait préférable d'élaborer un minimum équitable, réaliste et faisable que tous les pays devraient essayer d'atteindre et de laisser les termes et conditions supplémentaires à l'appréciation des parties elles-mêmes. Imposer des contraintes législatives rend souvent la vie très difficile aux petites entreprises qui essaient de se développer et d'engager du personnel.

Ce genre de contraintes en matière d'emploi favorise les différentes formes d'organisation du travail qui sont apparues ces dernières années. Certaines reflètent la volonté des individus, par exemple, l'accroissement de l'emploi à temps partiel des femmes. Par contre, d'autres résultent d'obligations excessives en matière d'emploi, auxquelles, vu la nature des emplois offerts, les employeurs ne peuvent pas faire face, d'où l'afflux de travailleurs vers le secteur informel.

L'esprit d'entreprise est trop souvent gêné par l'excès de réglementations et l'accent mis de plus en plus sur l'emploi flexible le démontre. La plupart des employeurs qui le peuvent tiennent compte des responsabilités familiales des travailleurs, parce que cela augmente la loyauté et améliore leur performance. Par ailleurs, cette flexibilité établie par la loi – étayée ou non par une situation d'emploi – risque d'être contraire à certaines dispositions qui sont déjà en place dans beaucoup d'entreprises et de réduire les possibilités d'emploi dans d'autres – conséquence qui n'était pas prévue.

La législation ne peut pas produire des emplois mais elle peut tout de même mettre en place une infrastructure propice. Il est certes utile de reconnaître le rôle important que jouent les entrepreneurs, mais il serait tout aussi important d'admettre qu'un excès de réglementation peut entraver leurs activités. Les gouvernements devraient fixer des normes minimales. Il ne faut pas que ces normes soient élevées au point que seuls les grands pays puissent les appliquer.

Dans le même esprit, les instruments de l'OIT devraient adopter une approche non pas prescriptive mais fondée sur les principes.

Une approche prescriptive ne permettra ni de réduire la pauvreté ni de créer des emplois. Trop souvent, ce genre d'approche empêche de nombreux pays de ratifier les normes, ce qui risque de faire disparaître également les principes.

En conclusion, les objectifs de justice sociale et de travail décent proposés par le Directeur général sont extrêmement louables mais pour porter leurs fruits, il leur faut une économie stable et prospère. Trop de réglementation et des pratiques restrictives font échec aux bonnes intentions.

En Nouvelle-Zélande, il faut se demander si les changements normatifs récemment promulgués n'auront pas cet effet. Ce qui nous importe le plus est de reconnaître l'importance qu'il y a à promouvoir un environnement et un cadre réglementaire qui ne fassent pas obstacle aux activités des entreprises.

Original anglais: M. GEORGE (gouvernement, Trinité-et-Tobago)

La Trinité-et-Tobago est une république composée de deux petites îles à la pointe extrême sud de l'archipel des Caraïbes. Son principal moteur économique est le secteur pétrolier, avec des recettes découlant de la vente de pétrole et de gaz naturel qui sont utilisées pour soutenir la croissance dans d'autres secteurs de l'économie.

Comme dans bon nombre de pays en développement, le secteur des services connaît une croissance rapide et, en 2004, a apporté une contribution de 53,3 pour cent au PIB. En 2003, notre PIB par habitant était de 8 242,4 dollars. En 2004, notre taux de chômage était de 10,2 pour cent.

Le rapport de 2004 du Programme des Nations Unies pour le développement sur le développement humain, a classé notre pays en cinquante-quatrième position parmi les 177 pays considérés et en huitième position sur l'indice de la pauvreté humaine et des revenus.

Ces classements sont relativement élevés mais 21 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Selon les chiffres de 1990-2002, 12,4 pour cent de la population gagnent moins de 1 dollar par jour et 39 pour cent avec moins de 2 dollars par jour.

Nous jouissons d'une riche diversité culturelle, ethnique et sociale et nous sommes connus à l'échelle mondiale pour notre carnaval, notre musique calypso et le *steel pan* (percussion).

Poursuivant l'objectif du plein emploi et de l'emploi décent et durable, le gouvernement garde toujours à l'esprit les quatre piliers fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail qui sont intégrés dans nos objectifs nationaux à moyen terme. Dans le domaine des droits et des principes fondamentaux au travail, j'ai le plaisir de vous dire que la Trinité-et-Tobago a ratifié toutes les conventions fondamentales. En septembre 2004, nous avons ratifié la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et établi l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans.

À l'heure actuelle, nous mettons en place des dispositions législatives pour donner effet à cette convention. Par ailleurs, nous sommes également en train de mettre en place une politique de l'emploi et une politique sur les normes en matière de travail, en vue de garantir un environnement de travail équitable, productif et décent et l'accès de tous à un emploi décent.

Le plein emploi a toujours été un objectif fondamental de notre cadre de développement national et il le reste. En 2004, nous avons enregistré le taux de chômage le moins élevé de ces vingt dernières années (10,2 pour cent).

Néanmoins, nous sommes conscients du classement que nous avons obtenu en matière de pauvreté et nous savons parfaitement que nous devons encore améliorer le niveau d'instruction de la population et son accès à un emploi décent et durable. À l'heure actuelle, 7,8 pour cent de la main d'œuvre a un niveau d'éducation universitaire, taux que nous essayons d'augmenter par des politiques actives sur le marché de l'emploi, une de ces politiques étant la subvention de l'éducation universitaire.

Comme dans bon nombre de pays Membres représentés ici, le chômage des jeunes est particulièrement préoccupant: 20 pour cent de la population active sont des jeunes, dont 18,1 pour cent sont au chômage.

Le chômage des jeunes femmes atteignait 24 pour cent en 2003; il est donc plus élevé que le chômage général et le taux de chômage des jeunes. Nous avons suivi les discussions de la Commission de l'emploi des jeunes et nous attendons ses recommandations qui nous aideront à tirer le meilleur parti de la jeunesse sur notre marché du travail, ce qui est particulièrement important pour une petite économie telle que la nôtre qui perd beaucoup de sa main-d'œuvre du fait de l'émigration.

Les discussions en vue d'un cadre promotionnel dans le domaine de la santé et la sécurité au travail sont également très importantes. L'an dernier, la Trinité-et-Tobago a signalé l'adoption d'une législation sur la santé et la sécurité au travail, mais la mise en œuvre de cette législation a été extrêmement difficile tant le coût de la modernisation de nos postes de travail est considérable. Nous examinons des mécanismes visant à une mise en œuvre progressive, en particulier pour les situations à hauts risques.

Étant un pays composé de deux îles, la Trinité-et-Tobago a un secteur de la pêche restreint qui emploie plus de 14 000 personnes et dont la contribution au PIB est de 9 pour cent.

Des recommandations nous aidant à combler le déficit de travail décent dans ce secteur seraient

précieuses. Nous attendons la décision qui sera prise concernant l'instrument sur le travail dans le secteur de la pêche.

Nous avons particulièrement pris note de l'implication du bureau sous-régional de l'OIT pour les Caraïbes dans le domaine du travail des enfants, de la productivité, de l'administration du travail, de l'application des normes et du VIH/SIDA.

Je saisis cette occasion pour appuyer l'introduction du Directeur général à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail, *Consolider les progrès et aller de l'avant*. Il est tout à fait important en effet que nous réfléchissions aux orientations politiques qui ont été données aux Etats Membres depuis 1999 pour façonner l'environnement de l'emploi aux niveaux national, régional, hémisphérique et international. En tant qu'Etat Membre, nous avons un objectif commun de travail décent, un objectif qui transcende les frontières, les conditions économiques et les différences sociales et culturelles.

J'attends avec impatience les discussions et les conclusions de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail et surtout ses recommandations, qui vont nous aider en tant qu'Etat Membre à fournir des emplois dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.

Original anglais: M. LAMBERT (employeur, Royaume-Uni)

C'est un plaisir pour moi que d'avoir la possibilité de vous présenter le point de vue des employeurs du Royaume-Uni concernant les activités de l'OIT, l'avenir de l'Organisation, ainsi que quelques commentaires sur le rapport de M. Somavia, Directeur général du BIT.

Je pense que nous sommes tous disposés à reconnaître que l'une des principales raisons d'être de l'OIT consiste à améliorer globalement le monde du travail et à prendre des mesures concertées afin de créer des possibilités d'emploi décent pour tous. Comment oublier en effet que des millions de personnes vivent aujourd'hui dans une pauvreté terrible, sans perspective d'emploi ou si peu? L'OIT, par la promotion de la création d'emplois, a donc un rôle crucial à jouer dans l'éradication de la pauvreté et il importe qu'elle assume totalement ce rôle. Selon nous, c'est par son action dans le domaine de l'emploi que l'OIT sera le mieux à même de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement; il importe donc que l'Organisation poursuive avec détermination sa contribution au travail décent dans les régions du monde touchées par la pauvreté et oriente, par conséquent, son budget sur la création d'emplois.

La création d'emplois ne peut survenir que dans une économie saine, dans laquelle les individus créateurs ont toute liberté d'utiliser leurs compétences pour créer et développer des entreprises florissantes. La première étape vers la création d'emplois réside dans l'instauration d'un environnement économique qui favorise une concurrence équitable, ne handicape pas les jeunes entreprises, dans lequel les réglementations et les contrôles sont rationnels et appropriés et n'ont pas pour conséquence – aussi involontaires soient-elles – de freiner la croissance et la création d'emplois.

Il importe, par conséquent, que la politique de l'emploi soit intégrée dans un projet économique et social global, qui s'appuie sur la croissance économique pour encourager la création d'emplois décents. Mais nous devons également faire en sorte

que les détenteurs de ces nouveaux emplois possèdent les compétences requises; il est donc essentiel de mettre en place des politiques actives de formation et de favoriser le développement des compétences tout au long de la vie.

Cette optique n'est pas importante uniquement dans le domaine de la création d'emplois mais aussi dans celui de la gouvernance en tant que telle. Dans tous les types d'entreprises, il est crucial de pouvoir se reposer sur une planification rationnelle qui ne fragilise pas les principes de l'Organisation. Par ailleurs, une importante détermination est nécessaire pour que les débats menés au plan international trouvent un prolongement concret dans les réalités nationales.

S'agissant de l'OIT, nous estimons que le principe du travail décent doit rester l'axe principal de l'Organisation et que les grands programmes de l'Organisation ne doivent pas être remis en cause par d'autres priorités. Je terminerai en rappelant que M. Kofi Anan, Secrétaire général des Nations Unies, a affirmé que le meilleur programme de lutte contre la pauvreté était l'emploi. Les pauvres font appel à notre aide, et il faut que nous puissions répondre à leur attente.

M^{me} AWASSI ATSIMADJA (*employeuse, Gabon*)

Je voudrais vous dire le plaisir que j'éprouve à prononcer ce discours au nom de notre organisation patronale, la Confédération patronale gabonaise (CPG). Tous les membres de la CPG voudraient exprimer ici leur reconnaissance aux délégués employeurs et plus particulièrement à ceux d'Afrique qui viennent de m'élire membre adjoint du Conseil d'administration du BIT. Nos remerciements vont également à l'Organisation internationale des employeurs (OIE), pour son appui sans faille à tous ses membres.

Je voudrais exprimer nos remerciements au BIT pour les thèmes choisis pour la Conférence de cette année. Ces thèmes, que je qualifie de judicieux, doivent interpeller tout le secteur privé, car ce sont des sujets d'actualité. Je remercie également le Directeur général pour avoir donné une place importante à l'Afrique, car deux de ses éminents chefs d'Etat ont été à l'honneur au cours de cette Conférence. Ceci est un témoignage de la place importante que le BIT entend donner aux problèmes africains.

Je voudrais saluer le Président algérien, S.E. Abdelaziz Bouteflika, et le Président de la République fédérale du Nigéria, S.E. Olusegun Obasanjo, pour avoir été les artisans du NEPAD, le nouveau partenariat pour l'Afrique. Ces deux personnalités ont reconnu, au cours de l'élaboration de ce plan, que le continent africain continue d'être marginalisé en termes d'investissements directs étrangers et d'échanges commerciaux. Afin d'attirer les investisseurs, les employeurs africains ne cessent d'encourager l'Afrique à garantir un cadre macro-économique approprié, à combattre l'insécurité et à fournir les infrastructures adéquates. En effet, l'Afrique a besoin d'un cadre de développement stratégique afin de combler le retard accumulé depuis de nombreuses années.

Il est, de ce fait, heureux de constater que les employeurs africains ont commencé à se préparer pour définir quel rôle ils vont jouer dans la mise en œuvre du NEPAD.

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'Afrique a, certes, besoin

d'investissements mais elle a également besoin de ressources humaines hautement qualifiées pour rentabiliser ces investissements. Il est primordial, pour le développement économique et le progrès social, de disposer d'un système éducatif et de formation professionnelle performant, qui délivre les connaissances de base, les qualifications et l'attitude requises pour être compétitif dans un environnement concurrentiel.

Je salue donc l'initiative des pays du G8 d'annuler la dette des pays les plus pauvres. Les sommes qui en découlent vont être efficacement utilisées, et si elles sont efficacement utilisées elles permettront à ces pays d'investir dans les secteurs clés.

La valorisation des ressources humaines doit aboutir à la mise à disposition de l'entreprise d'hommes et de femmes de qualité. Cependant, je suis d'accord avec ceux qui pensent que l'entreprise ne doit pas être seulement consommatrice de formation, mais aussi un lieu de formation technique et humaine. La formation doit être un élément de la stratégie de l'entreprise, qui ne doit plus attendre du système éducatif un produit fini correspondant à ses besoins. Il est, par conséquent, indispensable que les chefs d'entreprise et leurs organisations revendiquent et acceptent d'être associés à la conception des programmes de formation en participant aux organes consultatifs chargés de leur élaboration.

Je voudrais saluer ici, Monsieur le Président, les travaux de la Conférence sur l'emploi des jeunes. C'est un sujet ô combien important pour notre continent car les crises politiques et les guerres civiles sont favorisées par une jeunesse parfois désœuvrée et sans espoir. S'attaquer au chômage des jeunes en Afrique, c'est garantir une stabilité à nos pays.

Comme vous le savez, les entreprises dans beaucoup de pays africains ne peuvent pas, par leurs propres moyens, faire face aux charges de formation. Aussi, ont-elles besoin, peut-être plus que dans d'autres continents, d'avoir des organisations d'employeurs bien structurées, fortes et représentatives, capables de leur fournir des services susceptibles d'améliorer la qualité de leurs prestations. En renforçant ses membres, l'Organisation des employeurs se renforce elle-même.

Je remercie l'Organisation internationale des employeurs qui apporte une assistance pratique dans les pays où ses membres sont confrontés à un environnement difficile, voire même hostile.

Bien que nos ressources financières restent évidemment limitées, il est une ressource dont nous disposons en abondance, à savoir l'expérience et le savoir de nos membres qui, favorisés par l'histoire, possèdent ce pour quoi d'autres sont encore en train de lutter.

L'action de l'OIE est fortement appuyée par le Bureau des activités pour les employeurs du BIT, ACT/EMP, avec le lequel il existe une véritable complicité d'action. Le partenariat entre l'OIE et ACT/EMP permet une prise en compte des préoccupations des organisations d'employeurs tant au plan politique qu'au plan pratique. C'est ainsi que le groupe des employeurs du Conseil d'administration du BIT, sous l'impulsion de l'OIE, s'est clairement prononcé pour le renforcement du Bureau des activités pour les employeurs en moyens matériels et humains, afin de lui permettre d'accomplir pleinement sa tâche qui est celle d'assister les organisations d'employeurs. Malgré ses moyens limités, le Bureau des activités pour les employeurs fait de gros efforts par le biais de ses conseillers techniques

à Genève et de ceux disséminés à travers le monde dans les équipes multidisciplinaires.

Pour conclure, je saisis cette occasion pour féliciter ACT/EMP pour le travail accompli, notamment dans le domaine du renforcement des capacités des organisations d'employeurs en Afrique.

Enfin, je voudrais ajouter que les meilleurs investissements et les meilleurs hommes n'auront le rendement escompté que s'ils évoluent dans un environnement politique, social et économique favorable. Les employeurs sont conscients de ce fait, ils feront en sorte d'aider les pouvoirs publics à créer un environnement qui assure aussi bien la compétitivité des entreprises nationales que l'aptitude à attirer les investissements nationaux et internationaux. L'Afrique ne saura relever ses défis que si le secteur privé, créateur de richesses, est pleinement impliqué à travers son organisation dans un dialogue social qui permet de prendre en compte les principales préoccupations des employeurs.

Je souhaite plein succès aux travaux de la Conférence.

Original arabe: M. SUKKAR (employeur, République arabe syrienne)

La République arabe syrienne est parmi les premiers pays à avoir adhéré à l'OIT, à respecter sa Constitution, ses déclarations et les conventions internationales du travail ainsi que les décisions qui y sont prises. A cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que la République arabe syrienne a ratifié jusqu'à maintenant 50 conventions internationales du travail, y compris les conventions fondamentales de cette Organisation.

Ces ratifications reflètent les bonnes intentions et les efforts constants qui sont déployés afin de respecter les objectifs et les politiques de l'OIT en matière de travail et de travailleurs, en recherchant des meilleurs moyens et politiques pour défendre leur protection.

Nous vivons dans un monde qui connaît des mutations radicales et rapides aux niveaux social, économique et politique. Les sociétés multinationales ont dépassé et détruit les frontières politiques des Etats. Des blocs économiques régionaux sont apparus, de même que des zones et marchés francs. Cela influence le marché du travail et entraîne parfois une réduction du nombre d'emplois. Toutes ces mutations comportent des chances et des menaces pour la sécurité et à la stabilité de l'être humain et la sécurité et la paix sociale.

La République arabe syrienne traverse à l'heure actuelle, sous la présidence de Bachar El-Assad, des réformes politiques, économiques et sociales. Parmi ces réformes, nous évoquons l'intérêt qui est accordé aux travailleurs, au travail et aux employeurs.

Différentes législations ont été adoptées pour ce qui est de la mise en place de la Fédération des chambres d'industrie en République arabe syrienne, des zones industrielles syriennes, outre la réduction de l'impôt sur le revenu. La promulgation du décret-loi n° 43 a permis l'entrée de sociétés privées sur le marché syrien des assurances et nous avons eu des lois concernant la création de banques et d'universités privées. En outre, il existe d'autres législations qui sont favorables pour les milieux industriels et commerciaux. De plus, notre gouvernement veut étudier les législations relatives au travail et à la sécurité sociale afin de se conformer aux mutations et aux normes concernant le travail.

Nous nous félicitons, car cette Conférence s'occupe de l'emploi des jeunes. Je voudrais évoquer à ce propos que la République arabe syrienne a mis en place un organe pour lutter contre le chômage et elle fournit des prêts à long terme avec des conditions favorables pour les petites entreprises industrielles.

Par ailleurs, les femmes participent aux conseils d'administration des Chambres de commerce et d'industrie ainsi qu'aux associations locales de la société civile.

Nous espérons que notre Organisation augmentera son appui et élargira ses programmes et activités non seulement aux gouvernements et aux travailleurs, mais aussi aux employeurs, car ils ont un rôle très important pour ce qui est de la complémentarité et du développement de leurs relations de travail avec les partenaires sociaux.

Nous avons examiné avec attention l'annexe au rapport du Directeur général, et en particulier la partie concernant la situation des travailleurs syriens dans le Golan arabe syrien occupé. Nous remercions le Directeur général et l'Organisation car, chaque année, ce rapport traite des questions humanitaires et de la situation catastrophique que connaissent les travailleurs et les employeurs dans le Golan syrien occupé et en Palestine ainsi que dans la partie non libérée du Sud-Liban.

Je voudrais dire que ces situations ne font que régresser à cause des pratiques israéliennes qui sont en violation des conventions des Nations Unies et de celles de l'Organisation internationale du Travail et de sa Constitution. Cela menace la paix et la sécurité sociale. La politique de discrimination fait que les employeurs et les travailleurs n'ont pas le minimum pour survivre.

Nous avons constaté qu'il n'y a pas eu de séance spéciale consacrée à la discussion de ce rapport, comme cela a eu lieu dans le passé. Nous espérons que nous aurons une séance dans le futur pour discuter de ce rapport ou pour permettre aux chefs des délégations d'intervenir à ce sujet.

La République arabe syrienne, sous la présidence de Bachar El-Assad, a déployé des efforts pour mettre en œuvre les conventions des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité. En même temps, nous espérons que les Nations Unies feront en sorte qu'Israël respecte les résolutions internationales en se retirant des fermes de Chebaa du Liban, du Golan syrien occupé et de la Palestine. Le retrait doit se faire jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, qui garantira le respect des droits nationaux de nos familles dans les territoires occupés.

Nous espérons que la Conférence adoptera d'importantes décisions qui seront source d'espoir pour la paix et la sécurité économique et sociale des peuples du monde.

Original anglais: M. KULUNDU (Ministre du Travail et du Développement des ressources humaines, Kenya)

Au nom de la délégation du Kenya, je tiens à féliciter le Président du Conseil d'administration ainsi que le Directeur général des observations qu'ils ont faites dans leurs rapports de cette année, qui touchent tous les points saillants du programme de l'OIT sur le travail décent.

Etant l'institution des Nations Unies qui est le fer de lance du développement des politiques en matière d'emploi, c'est à bon escient que l'OIT a choisi comme thème principal de la Conférence de cette année la jeunesse et la voie à ouvrir pour le travail

décent. Nous soutenons la position du Directeur général selon laquelle la pauvreté ne reculera que si chacun a une chance raisonnable de trouver et de conserver un emploi décent ce qui est conforme à l'Objectif stratégique de l'Organisation relatif à l'obtention d'un emploi et d'un revenu convenables.

Nous avons relevé que les Propositions de programme et de budget soumises à cette auguste assemblée se concentrent sur les régions où les programmes d'assistance technique reçoivent la priorité malgré les contraintes en matière de ressources. Nous nous en félicitons. Il est encourageant de voir que l'attention et les activités prioritaires s'orientent en faveur de l'emploi des jeunes qui est devenu un sujet préoccupant à l'échelle mondiale, en particulier pour nous sur le continent africain.

Il ne fait pas le moindre doute que le chômage reste le défi le plus urgent à relever en matière de développement au Kenya où près d'un demi million de jeunes hommes et femmes entrent sur le marché de l'emploi tous les ans alors qu'environ 3 millions de jeunes quittent le système scolaire.

La majorité de ces jeunes ne peut pas avoir accès à un emploi décent. En effet, 94 pour cent des emplois créés se trouvent dans le secteur informel qui présente peu d'attrait du fait que la protection sociale, les salaires décents pour vivre, la protection de la santé et de la sécurité et les autres aspects du travail décent, n'existent tout simplement pas.

La situation est encore compliquée par le peu d'ampleur du secteur formel, le fait que les jeunes sont très sélectifs en matière de travail et par l'insuffisance d'information sur le marché de l'emploi.

Pour répondre à ces défis, le gouvernement du Kenya, en collaboration avec le bureau régional de l'OIT pour l'Afrique de l'Est, les partenaires sociaux et les autres mandants, a conçu diverses stratégies passant par l'élaboration de politiques et de programmes, notamment une politique sur les jeunes, une politique de l'emploi ainsi qu'un plan national de réduction de la pauvreté et de création de richesses. Toutes ces politiques intègrent toutes les questions qui touchent les jeunes. Néanmoins, nous avons besoin d'assistance technique pour nous permettre de mener toutes ces initiatives à bien.

En réfléchissant aux grands défis auxquels l'Afrique est confrontée, tels que la hausse du chômage et la pauvreté, nous devons tenir compte du fait que les causes sous-jacentes sont nombreuses et extrêmement complexes. Il est manifeste que certaines politiques macroéconomiques et sociales dont on a fait l'expérience ces vingt dernières années ont sérieusement mis à mal les gains réalisés dans les années soixante et soixante-dix.

Les programmes d'ajustement structurel ont étranglé des économies naguère prospères et n'ont laissé derrière eux qu'un dénuement profond dans tout le continent africain. Les pays d'Afrique n'ont pas eu le choix, ils ont été contraints d'accepter les conditions rigoureuses qui leur ont été imposées pour obtenir des fonds dont ils avaient largement besoin. Tout ceci a abouti à un nouvel appauvrissement de ceux qui étaient censés bénéficier de ces programmes.

La thèse selon laquelle le chômage est provoqué par les institutions du travail et les rigidités qui vont de pair et selon laquelle la déréglementation mettrait automatiquement un terme au chômage n'est corroborée par aucune constatation empirique dans un certain nombre de pays. Rien ne prouve, en tout

cas dans les pays africains, que l'emploi décent ait augmenté ou que les niveaux de pauvreté aient diminué ces vingt dernières années lorsque ont été appliquées des politiques de déréglementation. Tout au contraire, un plus grand nombre d'emplois décents ont été perdus et la pauvreté a atteint des niveaux sans précédent.

Voilà les raisons qui nous poussent à conclure qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques macroéconomiques saines axées sur des questions essentielles et cruciales, telles que l'instauration d'un environnement favorable aux investissements, les taux d'intérêt réels et leur impact sur les biens et les services destinés à la consommation ainsi que sur les exportations.

Le Kenya est fermement convaincu qu'il est urgent d'avoir des règles et des politiques d'échange équitables susceptibles d'encourager la création d'emplois et d'ouvrir la voie aux marchés extérieurs pour les exportations présentant une valeur ajoutée. Il vaut la peine de relever que la plupart des pays en développement sont tributaires de l'agriculture qui est leur activité économique principale pour la génération d'exportations. Hélas, les intempéries ainsi que la mondialisation débridée ont entraîné une diminution de la croissance dans ce secteur, donc des pertes d'emplois et une baisse des exportations.

Les caractéristiques et les cultures de l'Afrique peuvent nous aider à développer des produits novateurs capables de résister à une vive concurrence dans l'économie mondiale. Pour cela, il faut pouvoir avoir accès aux crédits permettant de lancer et de soutenir les entreprises et investir davantage dans l'éducation technique pour renforcer la créativité et les autres compétences ouvrant des débouchés sur le marché de l'emploi.

En conclusion, Monsieur le Président, le Kenya estime que la création de l'environnement nécessaire et le développement d'une culture de la création exigent des dépenses publiques importantes et non pas des réductions budgétaires massives. Nous ne pouvons pas nous développer, ni même attirer les investissements, qu'ils soient nationaux ou étrangers, avec des routes défoncées, des réseaux ferroviaires désorganisés et des systèmes de soins de santé insuffisants. Voilà quelques uns des problèmes réels qui doivent être abordés et méritent que des recommandations soient élaborées au cours de cette Conférence.

Original espagnol: M. CHIRIBOGA (Ministre du Travail et de l'Emploi, Equateur)

Je voudrais tout d'abord remercier les délégués à cette Conférence qui m'ont élu Vice-président gouvernemental. J'espère avoir collaboré de façon adéquate avec la présidence. C'est un honneur pour moi.

A propos du rapport du Directeur général, je voudrais dire ce qui suit.

Nous sommes heureux de disposer d'un rapport concret qui résume avec efficacité ce qui a été fait et le chemin à suivre.

Nous voudrions appuyer le Directeur général et, bien sûr, ses collaborateurs dans l'action que l'Organisation internationale du Travail organise dans sa quête de la justice sociale.

Il est essentiel de poursuivre la lutte contre la pauvreté et d'agir pour une mondialisation qui n'exclue personne et qui bénéficie à tous.

Nous appuyons le budget qui est proposé: alors que les conditions de travail se détériorent dans le

monde, les demandes s'accroissent et, bien entendu, il faut y répondre aussi bien que possible.

L'Equateur espère pouvoir compter sur l'appui du BIT pour les programmes qui sont appliqués depuis des années. En tant que ministre, je ne modifierai pas les programmes qui ont été définis avec les autres administrations; j'estime que la continuité est essentielle pour parvenir aux objectifs fixés.

Je voudrais insister sur le fait que les emplois ne se créent pas dans les ministères du travail mais grâce à la politique économique nationale ou internationale.

Si la mondialisation continue sur la voie qui est la sienne depuis vingt ans, nos efforts ne nous permettront pas de réaliser les objectifs que nous voulons atteindre.

Les politiques appliquées dans le monde ne se sont traduites que par des pertes d'emplois et par l'accroissement de la pauvreté, et ont affecté les droits économiques, sociaux et culturels de grands secteurs de la population mondiale.

Il y a eu les mêmes effets sur une grande partie des pays en développement, et même dans les pays développés.

Nous croyons qu'un autre monde est possible et, pour cela, comme l'a dit le Directeur général, il faut consolider les progrès réalisés pour aller de l'avant.

En Equateur, le Président constitutionnel, M. Alfredo Palacio González, propose de promouvoir le dialogue tripartite et l'emploi en veillant à l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous demandons d'être inclus dans le programme pour l'emploi des jeunes.

Le Directeur général bénéficie de l'appui de la communauté internationale dans son action pour l'emploi, laquelle est la meilleure politique sociale. J'espère que d'autres entités de la communauté internationale appuieront sans réserve ses propositions.

L'Equateur demande l'aide du BIT afin de promouvoir le Conseil national du travail et le programme pour l'emploi des jeunes, d'améliorer le système d'inspection du travail, de développer nos organismes qui luttent contre le travail des enfants et de promouvoir le travail de la femme et les systèmes de protection en matière de santé au travail pour toutes et tous. Au nom du Président de la République de l'Equateur, je tiens à exprimer la conviction que nous bénéficierons de l'appui du BIT.

Enfin, je me félicite de l'idée judicieuse d'avoir invité les Présidents de l'Algérie et du Nigéria, lesquels nous ont bien orientés grâce à leur expérience et à leur action.

(M. Finlay prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M^{me} TOTH MUCCIACCIARO (travailleuse, Croatie)

Au nom de la délégation des travailleurs de Croatie, je voudrais adresser nos saluts et nos encouragements à tous les jeunes délégués prenant part à la Conférence.

Nous nous félicitons de l'accent mis cette année sur l'emploi des jeunes et nous accueillons avec une grande satisfaction le rapport de politique sociale intitulé: «Emploi des jeunes: des voies d'accès à un travail décent», qui souligne les multiples aspects et la complexité des problèmes auxquels se heurtent les jeunes travailleurs. Les jeunes, qui sont les artisans de l'avenir, méritent une plus grande attention

de notre part. Les gouvernements, les employeurs et les syndicats doivent leur donner la parole, les associer à leur action et tenir compte de leur potentiel créatif, de leur énergie, de leurs idées et de leurs rêves. Au moment où ils démarrent dans la vie, ne tuons pas leurs rêves mais donnons leur chance. Nous souhaitons que davantage de jeunes, de jeunes femmes en particulier, prennent part à la prochaine Conférence internationale du Travail.

La Croatie est un jeune pays démocratique en transition, qui doit surmonter bien des difficultés. La transition à l'ère de la mondialisation se traduit par un fort taux de chômage, la dégradation du tissu industriel, la libéralisation et la déréglementation du marché du travail, la désintégration du système de sécurité sociale, la détérioration des conditions de vie et de travail, la prolifération des formes atypiques d'emploi et l'expansion de l'économie informelle.

La concurrence sur le marché mondial et la nécessité de réduire les coûts de fonctionnement des entreprises, y compris les frais de personnel, obligent les entreprises à faire preuve d'une plus grande flexibilité dans les horaires, dans les conditions d'emploi et dans les salaires.

En Croatie, l'obstacle principal au travail décent est le taux de chômage très élevé, celui des jeunes en particulier qui est le double de celui des adultes. Plus de 80 pour cent des travailleurs qui entrent dans la vie active ont des contrats à durée déterminée, sans sécurité de l'emploi, qui bien souvent les privent de toute satisfaction professionnelle et personnelle. Beaucoup de travailleurs se trouvent piégés dans des emplois précaires et sous-payés, acceptent des journées de travail excessivement longues, et effectuent des heures supplémentaires non payées sans protection sociale ou très peu. De peur de perdre leur emploi, ils ne se plaignent pas de leurs conditions de travail et ne revendiquent pas leurs droits du travail ni leurs droits sociaux. Les employeurs profitent de cette situation qui est d'autant plus défavorable que les institutions du marché du travail sont peu développées, que l'administration du travail et l'inspection du travail sont inefficaces et que la protection juridique des droits des travailleurs est inadéquate en raison de la longue durée des conflits du travail.

Il y a une corrélation évidente entre le chômage et l'absence de travail décent. L'emploi doit être au centre des politiques économiques et sociales. Le travail décent devrait être le principe directeur de la prochaine stratégie nationale de développement de la Croatie.

Les travailleurs ont droit à la dignité pendant toute leur vie professionnelle et leur dignité doit être garantie par des normes et des droits qui doivent être appliqués et respectés. La politique nationale de l'emploi doit être élaborée sur la base du tripartisme et tous les partenaires doivent avoir la possibilité de jouer un rôle constructif. Sur le plan institutionnel, le gouvernement et les partenaires sociaux de la Croatie participent aux travaux de l'organe tripartite national, le Conseil économique et social, à ceux d'autres instances décisionnaires et organes consultatifs. Le fait qu'il existe des mécanismes de dialogue social ne signifie pas qu'ils fonctionnent correctement ni qu'ils aboutissent à des résultats satisfaisants. Les syndicats ont parfois l'impression que le dialogue social est de pure forme. La Croatie doit mettre en place un modèle de tripartisme qui garantisse les conditions d'un dialogue social authentique

et des consultations tripartites régulières sur les politiques économiques, sociales et d'éducation concernent directement les travailleurs.

L'intégration de la Croatie dans l'Union européenne et au modèle social européen exige que le rôle des partenaires sociaux soit renforcé. Si nous évaluons la situation du dialogue social, nous ne pouvons que constater la fragmentation du mouvement syndical en Croatie. Néanmoins, depuis plus d'une année, nous notons qu'à cet égard une évolution positive. En 2004, en effet, pour résoudre les problèmes d'organisation et d'orientation politique et pour éviter le chevauchement de leurs activités, quatre des six Confédérations syndicales nationales ont officiellement entamé des négociations en vue de leur fusion. Ce processus d'unification devrait aboutir à la création d'une nouvelle organisation syndicale qui regroupera environ 70 pour cent de tous les travailleurs syndiqués de la Croatie, ce qui leur permettra de mieux se faire entendre et d'être mieux représentés dans la mise en œuvre des vastes réformes liées à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Cette nouvelle stratégie fait écho au processus parallèle d'unification de la Confédération mondiale du travail et de la CISL au plan mondial.

Enfin, les syndicats de la Croatie reconnaissent la compétence particulière de l'OIT et la valeur de l'action qu'elle mène dans le monde pour promouvoir l'emploi décent pour tous. Les syndicats vont continuer à promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT qui concernent la Croatie. L'OIT doit guider les trois partenaires pour faire en sorte que les débats internationaux que nous avons à différents échelons aboutissent à des actions concrètes au plan national. Nous espérons qu'elle bénéficiera du soutien dont elle a besoin pour réussir dans cette tâche.

Original laotien: M. KAKANYA (Ministre adjoint du Travail, République démocratique populaire lao)

Le rapport présenté par le Directeur général du Bureau international du Travail couvre des questions importantes et présente des étapes nouvelles à franchir pour développer le rôle de direction dans la protection des droits fondamentaux des travailleurs, pour améliorer les mécanismes et les mesures prises dans l'intérêt de la justice sociale susceptibles de contrecarrer les effets de la mondialisation, dans des conditions d'évolution scientifique et technologique rapide.

Les conventions et recommandations internationales du travail de l'OIT visant à protéger les droits fondamentaux des travailleurs ont la plus haute importance pour nous, ainsi que pour les autres Etats Membres amis de l'Organisation internationale du Travail.

En 2005, la population active de la République démocratique populaire lao formait environ 51 pour cent de ses 5,8 millions d'habitants. Les quatre cinquièmes des travailleurs sont essentiellement des agriculteurs qui sont passés de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale.

Trente-six pour cent des ménages dans le pays sont classés comme pauvres. L'infrastructure économique demeure fragile et les systèmes éducatif et sanitaire sont insuffisamment développés. Mais il existe de nombreux potentiels qui pourraient être exploités pour le développement socio-économique, notamment beaucoup de ressources, ainsi que la

situation centrale de notre pays au cœur de la sous-région qui est la sienne.

Pour fournir des emplois aux jeunes et aux chômeurs, nous avons jusqu'ici des programmes de développement socio-économique à court, moyen et long terme. Ces programmes incluent des plans pour le développement de l'emploi des jeunes et des chômeurs dans les régions isolées. Par ailleurs, le programme d'éradication de la pauvreté, un des huit programmes prioritaires que nous avons, est également en voie de réalisation. Toutefois, certains défis se présentent à nous, par exemple le chômage saisonnier dans les zones rurales, ainsi que le nombre croissant de jeunes diplômés. En effet, les nouveaux emplois ne sont pas suffisants, vu le nombre de personnes qui entrent dans la vie active. De plus, certains de ces nouveaux emplois requièrent une main-d'œuvre hautement qualifiée qui reste rare à ce stade étant donné le financement limité et l'infrastructure de développement des compétences.

Tout cela a entraîné un exode ainsi que l'émigration d'un certain nombre de personnes vers les pays voisins, ce qui a eu des incidences sociales néfastes.

Pour remédier à cette situation, nous avons mis l'accent sur l'investissement dans les centres de formation professionnelle publics et privés, en liaison avec l'amélioration des services de l'emploi, par la mise en place d'un mécanisme systématique atteignant un grand nombre de personnes.

Au cours de l'année écoulée, nous avons commencé à étendre les services de protection sociale dans le secteur public, ainsi que les petites entreprises au niveau national.

Nous avons continué de mettre en œuvre le projet d'élimination du travail des enfants, ainsi que le projet de lutte contre la traite des femmes et des enfants, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, et nous avons étendu les projets en question à deux autres provinces. Dans le même temps, différentes activités telles que la formation professionnelle, la formation communautaire et l'octroi de crédits à des groupes cibles pour la production agricole et artisanale ont été entreprises afin de créer des emplois sédentaires et de limiter les migrations de main-d'œuvre. Le projet a bénéficié d'une excellente coopération de la part des autorités locales.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces projets, prenant conscience de l'importance des huit conventions fondamentales de l'OIT, notre gouvernement a ratifié en avril 2005 la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

La République démocratique populaire lao étant un pays en développement, 97 pour cent de sa population vit dans des zones rurales isolées et pratique l'agriculture. Par conséquent, le principe du développement des ressources humaines et des zones rurales qui est consacré par les programmes prioritaires du gouvernement de la République démocratique populaire lao, demeure la bonne stratégie en matière d'emploi.

A notre époque de mondialisation, d'évolution technique, scientifique, technologique de l'information rapide, qui, tout en offrant des chances pose des problèmes aux pays en développement tels que la République démocratique populaire lao, la coopération et l'assistance sont des nécessités absolues pour le développement national.

La République démocratique populaire lao saisit cette occasion pour manifester sa gratitude aux pays amis qui nous ont apporté soutien et assistance.

Notre gratitude va également à l'Organisation internationale du Travail pour l'assistance technique qu'elle nous a fournie pour le dernier plan annuel de coopération et qui, nous l'espérons, se poursuivra encore.

Original farsi: M. OTAREDIAN (employeur, République islamique d'Iran)

Au nom de la Confédération des associations d'employeurs d'Iran, j'ai le plaisir d'exprimer notre appui du rapport présenté par le Directeur général en soulignant de plus l'importance de sa mise en œuvre. Je voudrais également aborder ici un certain nombre de points.

Notre Confédération a pris des mesures appropriées pour la réalisation du travail décent, et introduit une définition qui correspond à notre contexte national. Le travail décent est un type de travail qui devrait à long terme, répondre aux critères suivants: les travailleurs peuvent assurer le bien-être de leur famille, maintenant et à l'avenir, et peuvent aussi les protéger de tout dommage physique ou psychologique; les employeurs peuvent assurer le bien-être de leur famille, actuellement et dans l'avenir, et peuvent aussi les protéger contre tout dommage physique ou psychologique; le développement durable et la prospérité économique peuvent être réalisés; l'environnement est protégé contre les destructions et les manipulations provoquées par les hommes.

Il est évident que ce type de travail pourrait ne pas se rencontrer, ou être difficile à trouver. Néanmoins, nous devons utiliser une approche qui aboutirait à la réalisation optimale des quatre principes susmentionnés dans toute industrie, profession ou service. Nous estimons qu'il est possible de la réaliser grâce à un dialogue tripartite permanent entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs dans le contexte de cette industrie, profession ou service spécifique.

Étant donné la nature changeante de la technologie, de l'expérience et des conditions de travail, nous estimons que le dialogue doit avoir un caractère permanent, tout comme le travail a un caractère permanent. Ainsi le dialogue tripartite reste le seul moyen efficace pour réaliser un travail décent, quelles que soient les conditions.

Nous estimons que les principes et droits fondamentaux au travail, basés sur des conventions reconnues au niveau international, doivent être appliqués à la lumière des circonstances nationales. Dans notre pays, nous n'avons pas de problème fondamental à respecter ces droits et ces principes. Cependant, dans un pays comme l'Iran, où la bureaucratie a trois millénaires d'existence et où la privatisation constitue un programme national, la résistance de la bureaucratie est une réalité inévitable.

En raison de certaines politiques macroéconomiques ajoutées à huit années d'une guerre imposée, en raison également d'un vaste programme de privatisation, plus de 10 pour cent d'hommes et de femmes qualifiés sont au chômage. Le taux de chômage parmi les diplômés de l'université dépasse 30 pour cent. Ce taux s'applique à ceux qui n'ont absolument pas de travail ou qui ont provisoirement accepté des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Pour surmonter ce problème, notre Confédération a mis au point un plan qui, nous l'espérons,

pourrait être transformé en plan d'action national à la suite de négociations avec les partenaires concernés.

Le dialogue tripartite est largement utilisé actuellement comme instrument de promotion du dialogue social en Iran, mais le gouvernement, les employeurs et les travailleurs n'ont pas la même compréhension de la culture qui sous-tend ce projet. Par conséquent, ce type de dialogue, semble avoir un caractère imposé ou même superficiel. Notre Confédération fait de son mieux pour développer la culture nécessaire à l'instauration d'un dialogue tripartite constructif en Iran.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous informer d'un problème qui concerne le secteur de la pêche et qui a gravement affecté la vie des employeurs et des travailleurs.

Dans la partie nord du pays, un poisson connu sous le nom de cténophore a pénétré dans la mer Caspienne en passant par le canal Volga-Don et il dévore la nourriture nécessaire à d'autres types de poissons rares et précieux. Ce poisson se multiplie très rapidement et la vie d'un grand nombre de poissons est en danger. Ainsi, 20 000 travailleurs et petits employeurs et près de 100 000 personnes qui constituent leurs familles ont perdu leur revenu ou ont subi une faillite totale. J'estime que la solution de ce problème nécessite une coopération internationale et des actions régionales avec l'aide de nos voisins du Nord. Par conséquent, nous avons jugé nécessaire de soulever ce problème ici et de demander votre aide pour préserver la vie et le bien-être des personnes concernées et assurer également la protection de l'environnement.

Original espagnol: M. SERVAT PEREIRA DE SOUSA (gouvernement, Pérou)

C'est un grand honneur pour moi de participer à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail, où je représente le gouvernement du Pérou. Je voudrais vous transmettre le message suivant du ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi à toutes les délégations présentes et aussi au BIT.

Sans aucun doute, nos pays ont connu des transformations sociales et économiques profondes dont les effets ne vont pas forcément dans le sens d'une justice sociale équitable. C'est pour cela qu'il a été opportun de choisir comme thème de réflexion le travail décent en tant qu'objectif mondial. La précarisation du travail à l'échelle mondiale est considérable et en hausse, d'où ces derniers temps, l'action que mène l'OIT pour la mise en œuvre de programmes et de mesures destinés à promouvoir et à permettre une amélioration de la protection des droits fondamentaux et à diminuer progressivement la précarité dans l'emploi. Faisant du travail décent un objectif mondial, l'OIT promeut la création d'emplois de qualité, assortie du plein respect des droits au travail et de la dignité de la personne, ce qui a permis, avec l'action conjuguée des Etats Membres, de prendre des initiatives dans ce sens.

Le Pérou participe à cette action et, dans le cadre d'un Etat démocratique et du respect du droit, a assumé la responsabilité de faire en sorte que le travail décent s'inscrive dans son action sociale. Ainsi, l'administration du travail a été dotée d'un certain nombre de facultés à cette fin. Dans notre pays, où le grand problème est le fort taux de chômage, le défi est de créer davantage d'emplois de meilleure qualité et pour cela, il faut améliorer le niveau de l'enseignement de la formation professionnelle et

technique afin d'accroître la productivité et la compétitivité, plus particulièrement en ces temps d'économie mondialisée. La réduction et la restructuration du secteur public, dans le cadre de la démocratisation de l'Etat, conduit à transférer principalement au secteur privé la responsabilité de créer des emplois. Ainsi, l'Etat doit agir davantage pour faciliter la création d'emplois en promouvant les investissements et en améliorant les infrastructures de production et la sécurité juridique, dans le respect des droits au travail.

Nous partageons le point de vue du Directeur général qui dit que la promotion de l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises sont essentielles pour créer des emplois, en particulier pour les jeunes. C'est une mission qui incombe à la fois à l'Etat, aux travailleurs et aux employeurs. Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, la réforme de l'emploi public est en cours. Elle permettra de définir un ensemble de principes, de droits et d'obligations et, ainsi, d'éviter les inégalités et de protéger les travailleurs.

Etant donné que deux des piliers du travail décent sont le dialogue social et le tripartisme, le Conseil national du travail et de la promotion de l'emploi, avec l'aide consultative du BIT, vient d'approuver son règlement interne qui porte sur son organisation et ses fonctions. Le conseil, qui est tripartite, se réunit régulièrement depuis plus de quatre ans. Son objectif est d'examiner et de définir les politiques du travail, de la promotion de l'emploi et de la protection sociale, en vue du développement régional et national. Le conseil est l'une des plus importantes instances du dialogue social au Pérou. Ce cadre contribue à renforcer les capacités des syndicats et des organisations d'employeurs, lesquels examinent des questions d'actualité – travail, emploi, formation professionnelle, secteur informel, compétitivité, productivité, entre autres. Le conseil contribue à établir conjointement des normes et des orientations équilibrées en matière d'emploi. Une nouvelle législation du travail est en cours d'examen, en particulier l'avant-projet de loi générale sur le travail. Il faut tenir compte des nombreux travailleurs du secteur informel qui ne sont pas protégés par la législation en vigueur. Pour que la réforme de la législation du travail soit efficace et pour que ces travailleurs ne soient plus en situation de précarité, il faut agir ensemble. Parmi ces travailleurs, il y a des micro-entrepreneurs, des travailleurs indépendants (on les trouve aussi dans le secteur formel) qui estiment que la situation précaire ne leur permet pas d'être considérés comme des employeurs et qui exigent de plus en plus une protection analogue de l'Etat.

Donc, à propos du travail décent, il convient de mentionner les efforts que le gouvernement déploie pour éliminer le travail forcé, sous toutes ses formes. Le Pérou a ratifié les conventions n^{os} 29 et 105. Il lutte contre le travail forcé qui a souvent lieu dans le cadre du travail domestique, dans des exploitations minières et dans le secteur informel et, en particulier dans des communautés isolées qui n'ont pas accès aux services de l'Etat. Les membres de ces communautés ignorent leurs droits. Nous approuvons le Directeur général qui, dans son rapport *Une alliance mondiale contre le travail forcé* indique que cette situation appelle non seulement l'action des gouvernements mais aussi celle de tous les partenaires sociaux. Ainsi, les mesures normatives ne suffisent pas: il faut un programme d'action qui fasse intervenir toute la société. Le gouverne-

ment s'efforce de sensibiliser toute la population au problème du travail forcé au Pérou, et de prendre des mesures pour l'identifier et l'éliminer. A cette fin, une commission de haut niveau a été créée.

Rien ne justifie l'existence du travail forcé. Le développement et le respect des droits de l'homme se renforcent mutuellement et augmentent les capacités de la population.

Guidé par l'objectif du travail décent, le ministère du Travail renforce son action pour faire connaître et respecter les normes de sécurité et de santé au travail et pour prévenir les conflits du travail en favorisant le règlement direct.

Nous travaillons étroitement avec l'OIT dans le cadre du Programme de renforcement des services de l'administration publique, pour évaluer le système d'inspection du travail, pour en accroître l'efficacité et pour garantir la sécurité juridique et les droits. En matière de formation, nous exécutons des programmes de formation professionnelles et d'insertion, en particulier en faveur des groupes vulnérables.

Enfin, nous réaffirmons l'engagement de l'Etat de faire respecter les conventions internationales du travail qui ont été ratifiées ainsi que la législation nationale du travail, afin de faire du travail décent et productif une stratégie efficace pour le développement économique et la réduction de la pauvreté.

Original anglais: M. HOSKINS (représentant, Association internationale de la sécurité sociale)

Je voudrais vous transmettre les salutations de l'Association internationale de la sécurité sociale, de son président, de ses dirigeants et de ses membres. Nous représentons 350 organisations de par le monde dans 151 pays.

Je voudrais saluer particulièrement M. Kari Tapiola, représentant de l'OIT, qui s'est occupé avec beaucoup d'intérêt des activités de l'AISS.

Comme vous le savez, les relations entre l'OIT et l'AISS remontent à plus de soixante-quinze ans, à savoir à la fondation de l'AISS en 1927. En fait, c'est l'OIT qui a été à l'origine de la création de l'AISS, parce qu'elle estimait qu'il était nécessaire de développer la protection assurée par la sécurité sociale et de favoriser la ratification des conventions de l'OIT en ce domaine. Au cours du temps, l'AISS et l'OIT ont beaucoup changé. L'AISS était surtout à l'origine une association européenne de caisses d'assurance maladie. A l'heure actuelle, elle compte près de 400 membres de par le monde qui gèrent toutes les branches de la sécurité sociale.

A la lumière de ces changements de l'OIT et de l'AISS, il est naturel que les relations entre les deux organisations aient également changé. Une chose est demeurée, cependant, c'est la détermination des deux organisations à parvenir à un objectif commun, l'extension de la sécurité sociale et des systèmes de protection sociale de par le monde et le renforcement de la capacité de ses institutions à administrer ces systèmes.

Il existe donc un grand espoir de la part du monde, quant à la collaboration entre l'OIT et l'AISS. Cet espoir est celui des gens qui ne disposent d'aucune protection et de ceux qui voient leurs prestations se réduire ou même disparaître de par le monde. Nous devons donc saisir toutes les occasions d'exploiter et d'améliorer la collaboration entre l'OIT et l'AISS.

Comme l'ont noté d'autres orateurs, nous avons de nombreux défis à relever. L'un des principaux

est le fait que le travail devient de plus en plus informel et que de plus en plus de travailleurs ne bénéficient pas aujourd'hui d'une protection de sécurité sociale satisfaisante. Ce problème porte non seulement sur le nombre de gens qui ne sont pas couverts, mais également sur le niveau des prestations et sur le fait que la plupart de ceux qui ne sont pas couverts vivent dans les pays du tiers monde. C'est là une situation alarmante et inacceptable qui porte en elle une menace du point de vue économique et humanitaire et du point de vue de la sécurité.

La raison en est que nos économies deviennent de plus en plus informelles et que, comme le Directeur général l'a dit dans son rapport, il y a là un risque de sécurité, un risque pour le développement et un risque pour les économies ouvertes et les sociétés en générale.

Comment pouvons-nous remédier à cette situation? Nous devons veiller à ce que chacun joue un rôle dans son système de protection. Ce point a été au cœur des débats et de l'Assemblée générale de l'AISS, qui s'est tenue à Beijing à l'invitation du ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la République populaire de Chine.

Le message qui en est résulté est que, comme le dit le rapport du Directeur général, on ne peut pas parvenir à la stabilité sociale sans justice sociale. La justice sociale, ce n'est pas seulement la lutte contre la pauvreté. Elle consiste également à offrir des services de santé et des pensions convenables et à investir dans l'atout le plus précieux des pays, à savoir leur population active.

La Déclaration adoptée à Beijing va constituer la base des travaux de l'AISS pour de très nombreuses années. Cette déclaration affirme que la sécurité sociale est indispensable au développement économique et que sa couverture doit être élargie pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous allons continuer à travailler avec l'OIT, qui est notre partenaire privilégié, et nous nous félicitons de ce que le Directeur général ait créé un groupe de travail chargé de développer nos relations. Nous avons donc un objectif qui est d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité sociale de par le monde.

Les travailleurs du monde attendent beaucoup de l'AISS et de l'OIT, et nous avons envers eux l'obligation de faire fructifier notre collaboration. La bonne volonté est présente des deux côtés. A nous de nous mettre au travail.

Original anglais: M. AWIRA (gouvernement, Kiribati)

Nous remercions le Directeur général d'avoir engagé et assuré la promotion de l'Agenda pour un travail décent dont l'objectif est d'offrir aux femmes et aux hommes un emploi décent assurant la liberté, l'égalité et la dignité de tous.

L'agenda vise également à renforcer les principes et droits fondamentaux au travail, à améliorer la protection sociale et enfin et surtout à consolider le dialogue entre partenaires sociaux.

Il a enfin pour but d'aider les salariés comme les non-salariés qui ont un accès insuffisant aux avantages du développement. L'Agenda pour un travail décent est une réponse idéale à la mondialisation qui marginalise un nombre rapidement croissant de personnes alors que, dans le même temps, un petit nombre profite au premier chef du développement.

Mettre un petit nombre de personnes au cœur du développement n'est pas l'objectif de la mondialisation. Mais si tel est le résultat dans les faits, c'est

parce que celle-ci a été mal gérée. L'Agenda pour un travail décent est en harmonie avec les objectifs des stratégies nationales de développement de Kiribati qui visent à assurer la croissance fondée sur la bonne gouvernance et sur une distribution équitable du gâteau national à l'intégralité de la population.

En outre, l'Agenda pour un travail décent a également été le point focal de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation qui plaide en faveur des principes et droits fondamentaux au travail, de la création d'emplois, de la sécurité sociale et du dialogue social.

En abordant ces questions, la Commission mondiale a convaincu Kiribati plus que jamais que l'Agenda pour un travail décent est une réponse utile aux problèmes socioéconomiques et politiques auxquels le pays est confronté.

Compte tenu de ce qui précède, l'OIT mérite les félicitations des gouvernements, des employeurs et des travailleurs pour avoir engagé une démarche aussi vitale qui ouvre véritablement à tous une voie vers l'avenir.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous faire part d'un certain nombre d'événements importants survenus à Kiribati depuis la 92^e session de la Conférence internationale du Travail.

Kiribati a une population de plus de 90 000 personnes, mais plus de 40 000 jeunes hommes et femmes en âge de travailler sont au chômage; 9 200 ont la chance d'être employés essentiellement dans le secteur public dans les zones urbaines.

Avec ses partenaires en matière de développement, le gouvernement de Kiribati a examiné en 2004 la question de l'emploi des jeunes considérée comme un des sujets prioritaires. La Banque asiatique de développement et l'OIT ont manifesté leur intérêt pour la manière dont cette question pourrait être abordée. A ce propos, je lance un appel à l'OIT, ainsi qu'à la BAD pour qu'elles accélèrent l'identification de possibilités de création d'emplois de manière que les jeunes de Kiribati, le moment venu, puissent assumer leur place dans l'économie formelle en tant qu'employeurs ou citoyens en mesure de se procurer un revenu.

Il a été procédé à une révision du droit du travail de Kiribati pour l'aligner sur les normes internationales du travail. Les bureaux de Manille et de Suva ont aidé le pays dans cet exercice important. Nous espérons que les nouveaux projets de loi passeront en première lecture au parlement à la session de décembre 2005 du parlement de Kiribati.

Dix mille des 90 000 habitants de Kiribati ont un accès direct à une couverture sociale limitée, sous forme de paiement forfaitaire de leurs économies à long terme, lorsqu'ils prennent leur retraite et sous forme d'allocation vieillesse pour les personnes de 70 ans ou plus. Kiribati a besoin d'une sécurité sociale plus étendue qui devra être identifiée le moment venu.

L'OIT est désormais pleinement impliquée dans cet exercice sous la forme de consultations des parties prenantes, qui n'ont commencé qu'il n'y a que quelques semaines. Elles seront suivies peu après par l'identification de systèmes de sécurité sociale plus appropriés pour Kiribati et une étude sur la manière de les financer.

Le Comité de pilotage du programme de travail décent a tenu la première de ses réunions tripartites mensuelles. Ce comité compte parmi ses membres des conseillers gouvernementaux sur les questions de main-d'œuvre, d'économie et de services pu-

blics, ainsi que les principaux dirigeants des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Il encourage la promotion des principes de l'Agenda du travail décent dans les secteurs privé et public et donne des conseils au ministère du Travail sur toutes les questions liées au travail décent.

Le comité a, en outre, demandé aux parties prenantes de commencer à discuter du choix d'un régime de relations industrielles, adapté à Kiribati, ce qui ouvre la voie d'un dialogue social efficace au plan national dans un avenir très proche. Je demande à l'OIT de fournir une assistance technique appropriée pour nous permettre de déterminer nos futures relations industrielles.

J'exprime ma sincère gratitude aux bureaux de Manille et de Suva pour le soutien qu'ils nous ont apporté sans relâche. Leur aide dans l'examen de la législation du travail et du régime de sécurité sociale approprié pour Kiribati a été un des temps forts de ce soutien constant. Kiribati espère qu'il se poursuivra à l'avenir.

Original anglais: M. ZHARIKOV (représentant, Fédération syndicale mondiale)

La présente Conférence se tient en une année anniversaire de notre Organisation, la FSM, qui a été fondée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il y a 60 ans, juste après la création de l'Organisation des Nations Unies.

Il est logique que nous rappelions que c'est à l'initiative de la FSM que les conventions fondamentales de l'OIT, à savoir la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ont été adoptées.

A la fin de cette année, la FSM convoquera son quinzième Congrès syndical mondial pour examiner les moyens de mobiliser et unir les syndicats et les travailleurs dans la lutte contre la mondialisation impérialiste, la guerre et l'exploitation pour la justice sociale, le plein emploi, la solidarité et la paix.

Des questions semblables ont été débattues l'année dernière à un forum syndical international qui s'est tenu à Beijing. A notre avis, le moment est venu, non plus de réfléchir, mais d'agir. La FSM déplore vivement le fait que les gros employeurs comme les entreprises multinationales n'accordent pratiquement aucune attention à cette Déclaration. Même dans les pays industrialisés, le pourcentage de travailleurs syndiqués demeure faible, et beaucoup d'employeurs ne reconnaissent pas les syndicats. La plus grande puissance industrielle du monde, les Etats-Unis, n'a toujours pas ratifié toujours pas les conventions clés de l'OIT et reste l'un des pays qui violent les droits syndicaux et les droits de l'homme. Dans ce contexte, la FSM continue d'en appeler à l'OIT pour élaborer un indice du développement syndical qui permettrait de déterminer dans quelle mesure les conventions n° 87 et n° 98 sont appliquées dans les différents Etats et de veiller à ce que les Etats assument leurs obligations au titre de ces conventions fondamentales.

C'est un fait largement établi que la situation sociale des travailleurs du monde entier ne cesse de s'aggraver en raison des mesures de mondialisation néolibérales qui sont imposées. La pauvreté ne cesse de croître. Les revenus des travailleurs et les niveaux de vie déclinent. Les conditions de travail se détériorent, alors que l'exploitation des travail-

leurs augmente et que les profits atteignent des niveaux sans précédent.

Les accords de Copenhague adoptés au cours du Sommet mondial pour le développement social n'ont pas été mis en œuvre, ni les Objectifs de développement pour le Millénaire.

Nous devons donc changer cette situation négative. La réforme à venir des Nations Unies, ainsi que le Sommet qui se tiendra cette année, devraient permettre de renforcer la dimension sociale de la mondialisation ainsi que le rôle de l'OIT elle-même.

Il est indispensable d'annuler la dette extérieure colossale des pays en développement qui bloque leur développement. Il convient de dégager des ressources pour le développement en réduisant les budgets militaires et en mettant un terme à toutes les guerres d'agression.

Les travailleurs et les syndicats sont profondément préoccupés par la situation des travailleurs affectés par les guerres, l'occupation étrangère, les blocus et les sanctions illégales, la confrontation, les menaces, les violations éhontées du droit international, les conflits sectaires, la politique du deux poids, deux mesures, l'ingérence brutale dans les affaires internes des Etats souverains, et par les tentatives de dominer et gendarmier le monde par la restriction des droits fondamentaux sous différents prétextes, comme nous le voyons aujourd'hui dans l'Iraq occupé, en Afghanistan, en Palestine, dans des parties de la Syrie et du Liban, par les blocus contre des pays comme Cuba ou d'autres. Nous sommes également préoccupés par les tentatives d'utiliser l'OIT à cette fin.

Nous déplorons que la Conférence ne trouve pas le moyen d'élire des représentants de syndicats de Chine au Conseil d'administration de l'OIT, alors que ce pays, particulièrement puissant, possède l'organisation syndicale la plus importante du monde. Nous déplorons aussi que la Conférence ne parvienne pas non plus à élire d'autres représentants des syndicats du monde, de sorte que le groupe des travailleurs du Conseil d'administration ne sera pas représentatif. L'OIT s'en trouvera affaiblie à un moment où nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de renforcer cette Organisation importante. Au début du siècle nouveau, le monde, et naturellement l'OIT, se trouvent à un carrefour. Nous sommes tous appelés à faire des choix vitaux parce que nous croyons dans les nobles principes défendus par l'OIT, à savoir que la paix et la justice sont irremplaçables et inséparables et qu'elles constituent les pierres angulaires des valeurs humaines.

M. JOUEN (*représentant, Internationale de l'éducation*)

Au nom de la communauté internationale des associations et des syndicats d'enseignants, regroupés au sein de l'Internationale de l'éducation et représentant 30 millions d'enseignants de la maternelle à l'université, nous souhaitons indiquer que les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général nous inspirent les trois commentaires prioritaires suivants.

Le premier sera pour souligner la nécessité pour l'OIT de poursuivre sa contribution au renforcement de la reconnaissance du fait syndical et du dialogue social au niveau du secteur professionnel de l'éducation, de la formation et de la recherche.

Malgré tous les efforts de notre Organisation internationale et de nos collègues dans les établissements scolaires, l'existence de syndicats indépendants reste problématique dans plusieurs régions, en

particulier au Moyen-Orient et même en Europe. Dans un pays candidat à l'Union européenne, la Haute cour de justice vient d'interdire un syndicat d'enseignants fort de 250 000 membres sous le prétexte que ce syndicat préconise dans ses statuts la reconnaissance du droit des enfants des minorités d'accéder à un enseignement dans leur langue maternelle. La reconnaissance du droit syndical dans le secteur de l'éducation est une condition nécessaire à l'indispensable dialogue social qui doit s'instaurer plus largement entre partenaires.

Comme beaucoup de secteurs professionnels, le secteur de l'éducation, avec la mondialisation de l'économie et des services, se doit d'appréhender ce nouveau contexte en appelant tous les acteurs, gouvernements, syndicats et employeurs, à trouver les compromis nécessaires pour que les réformes nécessaires soient menées à bien dans un esprit de compréhension mutuelle. Plus les problèmes sont sérieux, plus le dialogue social est indispensable.

Notre deuxième commentaire s'inscrit dans la logique de ce qui vient d'être dit sur la nécessité du dialogue social dans le secteur de l'éducation. Nous regrettons que les activités sectorielles qui ont toujours été menées par l'OIT soient en réduction sensible par le fait des choix budgétaires adoptés par cette institution. La priorité donnée ces dernières années à l'étude des grandes questions macroéconomiques, certes indispensable, ne doit pas avoir pour conséquence que l'OIT se désintéresse des questions concrètes que rencontrent les différents secteurs professionnels et en particulier celui de l'éducation. Cette situation donne parfois le sentiment que l'OIT montre un certain détachement par rapport aux problèmes concrets que rencontrent les travailleurs dans leur vie professionnelle quotidienne et il est de notre responsabilité de souligner ce manque.

Notre troisième commentaire sera pour souligner notre satisfaction d'avoir été associés cette année, comme les années antérieures d'ailleurs, à la préparation de la Journée mondiale contre le travail des enfants du 12 juin. Comme organisation internationale de syndicats d'enseignants, nous militons avec d'autres forces en faveur de l'éducation pour tous et de la réalisation de cet Objectif du Millénaire. Le travail des enfants dans de nombreux pays reste un obstacle majeur à la réalisation de cet objectif et il nous faut certainement être plus dynamique et plus à l'initiative sur cette question pour la mise en œuvre de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Enfin, nous souhaitons souligner notre satisfaction en ce qui concerne les travaux de la Commission de l'emploi des jeunes. Les recommandations qui vont émerger des travaux de cette commission doivent être popularisées et mises en œuvre par les gouvernements et les partenaires sociaux. Le chômage des jeunes favorise l'instabilité de nos sociétés, sur le plan politique, comme sur le plan économique et social. Tout doit être mis en œuvre pour que chaque jeune trouve sa place dans le monde du travail par le biais d'un emploi décent. Nous avons tous l'obligation morale de répondre à leur attente.

Original portugais: M. ABRANTES (employeur, Portugal)

Les sociétés contemporaines vivent des moments extrêmement difficiles et des angoisses, d'immenses attentes, une méfiance vis-à-vis des institutions et l'incertitude de l'avenir. Il y a d'une part le chômage, des seuils de pauvreté préoccupants, des dis-

parités économiques, et d'autre part, de hauts niveaux de rendement et des limitations aux développements des entreprises.

Les contraintes de développement sont aussi très préoccupantes et ces dangers peuvent mettre en péril la sécurité, la stabilité, le développement et la démocratie elle-même.

Les revendications du travail forcé et la reconnaissance du travail décent sont des piliers importants dans la lutte contre ces menaces. Cependant le travail décent doit nécessairement aller de pair avec le développement économique et social.

Dans un monde qui réclame de plus en plus des principes éthiques, il est intolérable que se maintiennent des formes ouvertes ou cachées d'exploitation de l'homme par l'homme et d'esclavage, et on ne peut en aucun cas se baser sur de telles pratiques pour garder sa part de marché.

Les politiques macro et microéconomiques et sociales, ainsi que les politiques publiques nationales et internationales doivent converger pour transformer le travail décent en l'objectif de toutes les sociétés dans tous les pays.

Les employeurs portugais sont conscients de l'existence de problèmes, et c'est pourquoi ils estiment qu'il est nécessaire que les politiques convergent, et qu'elles puissent intégrer les perspectives économiques et les nécessités sociales, et cela par le biais du dialogue social et de l'exercice responsable, engagé et efficace d'un tripartisme digne de ce nom. Le chef d'entreprise est un citoyen qui est engagé vis-à-vis du développement de la société. Il est conscient du rôle qu'il doit jouer et il est convaincu également que l'activité économique contribue au bien-être humain et social. L'entreprise est l'un des espaces où ces dimensions deviennent réalité. Les activités économiques, les agents et les organisations représentées par les confédérations patronales sont aujourd'hui, comme ils le seront à l'avenir, des facteurs essentiels de la cohésion territoriale, économique, sociale et culturelle d'une société, d'un pays.

Il y a deux décennies déjà que nous nous sommes engagés à mener un dialogue social franc et ouvert.

Récemment, les confédérations représentatives des employeurs et de travailleurs du Portugal ont signé un accord qui vise à dynamiser la négociation collective, et elles s'engagent à conclure des accords, à faire évoluer le contenu des contrats pour favoriser une meilleure qualification des travailleurs, un accroissement de la productivité et l'amélioration des conditions de travail. Elles estiment également qu'il est nécessaire d'inclure dans les conventions collectives des normes spécifiques qui visent à résoudre les conflits par le biais de la consultation, de la médiation et de l'arbitrage volontaire.

A l'heure où je vous parle, nous sommes en train de lancer sur un processus tripartite d'identification et d'établissement de priorités concernant les thèmes qui sont nécessaires à la promotion et au développement de notre pays. Parmi ces thèmes, je citerai la création d'emplois de meilleure qualité et en plus grand nombre, surtout pour les jeunes; l'éducation, la formation professionnelle, fondée sur une culture d'apprentissage tout au long de la vie; la sécurité et la santé au travail; la compétitivité et la productivité des entreprises.

Nous faisons tout cela, persuadés que nous sommes, que les engagements qui découlent du dialogue social sont favorables au succès des réformes néces-

saires pour faire face aux défis que représentent la concurrence, la promotion de l'emploi et l'équité sociale, compte tenu des nouvelles exigences sociales et économiques. Nous sommes persuadés que la meilleure manière de résoudre ces problèmes est la création d'un contexte favorable au développement d'entreprises concurrentielles et productives et à l'adaptabilité et la qualification des ressources humaines du marché du travail. Ainsi, nous pourrions assurer une répartition plus juste et plus durable de la richesse et un meilleur niveau d'employabilité.

Le monde a changé considérablement et très vite au cours des ces vingt-cinq dernières années. Les fondements théoriques ont été ébranlés, les structures qui maintenaient un certain équilibre géostratégique et politique ne sont plus et cela affecte également le monde de l'entreprise. Le milieu de travail et l'entreprise ont changé de forme et de nature et ils sont confrontés à des défis d'une nouvelle ampleur.

C'est dans ce contexte que se pose, plus que jamais, la question de savoir comment nous pouvons renforcer l'OIT, en tant qu'instrument d'appui au développement du monde du travail et de la valorisation du travail.

Enfin, en ce qui concerne la réforme organique et fonctionnelle des réunions de la Conférence, nous pensons que l'argument selon lequel elles devraient être plus spécifiques, est fondé, et qu'elles devraient être plus brèves pour gagner en efficacité.

Mais cela ne doit pas se faire au prix d'un affaiblissement de l'OIT, étant donné que cette Organisation joue un rôle très important, parce qu'elle représente le tripartisme du dialogue social, l'appui technique en matière de création d'un cadre favorable, décent et juste, favorisant la création de l'emploi, et elle est également la garante de l'application des normes.

Pour conclure, les employeurs portugais réaffirment leur disponibilité et leur intérêt s'agissant de participer au choix des options stratégiques que réclame le monde de nos jours.

Original anglais: M. LEATHER (représentant, Internationale des services publics)

Au nom des 20 millions de membres de l'Internationale des services publics, j'ai le privilège de parler à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

L'année dernière, le rapport de la Commission mondiale a recommandé, en termes clairs, que les gouvernements et partenaires sociaux s'occupent des incidences sociales de la mondialisation. Dans la pratique, cela comprend l'accès de la Chine à l'OMC et l'expiration de l'Accord multifibres qui, ensemble, ont eu une incidence spectaculaire sur le travail de millions de travailleurs du textile, dont beaucoup de femmes très mal payées. L'OMC n'a pas pris les mesures qui s'imposaient pour faire face à cette tragédie humaine, par des politiques sociales, commerciales et économiques de prévention et d'amélioration. De la même façon, la Banque mondiale, qui, selon le nouveau Directeur général de l'OMC, fixe, avec le Fonds monétaire international, 80 pour cent des politiques économiques mondiales, a attendu longtemps avant de se décider à appuyer et promouvoir les normes fondamentales du travail. L'ISP espère que, dans l'esprit des recommandations de la Commission mondiale, l'OIT demandera d'urgence des réunions avec les nouveaux dirigeants de l'OMC et de la Banque mondiale, afin de

leur demander instamment de s'engager à assurer la cohérence politique demandée par la commission et à collaborer avec l'OIT à cette fin.

L'ISP accorde la priorité absolue à des services publics de qualité. Par cette campagne, l'ISP et ses syndicats affiliés travaillent avec les communautés, les gouvernements et les organisations internationales sur le rôle vital des services publics de qualité dans la création d'une société et d'une économie fortes et inclusives. En faisant ce travail, nous nous sommes rendu compte que nous avons des exemples de bonnes pratiques dans de nombreux services publics fonctionnels, des exemples qui nous donnent des solutions de rechange à la privatisation.

L'appel mondial à l'action contre la pauvreté est une grande coalition mondiale, qui met l'accent sur les changements d'orientation à faire en 2005 pour s'attaquer au problème de la pauvreté et à ses conséquences. Alors que cette campagne met l'accent sur l'augmentation et l'amélioration de l'aide, l'annulation de la dette et la justice commerciale, l'ISP demande également que l'on s'engage à financer et à développer des services publics de qualité. La force de la plupart des pays développés repose sur un programme d'enseignement public obligatoire, de systèmes de santé et des systèmes sociaux, l'accès à une eau bon marché, des systèmes d'assainissement et de l'énergie. Cependant, nombreux sont les pays en développement qui n'ont rien de tout cela, et ce à cause des conditions fixées pour les prêts et des politiques commerciales. Même si l'aide est augmentée de façon significative et la dette annulée, des changements durables ne seront possibles que si ces pays mettent en place rapidement des programmes de renforcement des capacités de leurs services publics afin qu'ils puissent lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage et la maladie. Ainsi que l'a reconnu l'OMS, il n'est possible de distribuer ces antirétroviraux qui sauvent la vie de bien des gens que si l'on a un service de santé publique. Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui meurent simplement parce que des réductions de dépenses publiques ont plongé des services de santé dans la crise. Nous demandons donc à tous les peuples et à toutes les organisations de contribuer à la lutte contre la pauvreté en 2005, afin que la pauvreté soit reléguée aux oubliettes de l'histoire.

Plutôt qu'un temps de la réflexion, comme l'a demandé le Directeur général, les syndicats et leurs partenaires de la société civile demandent que l'on passe à l'action.

Ici, l'ISP constate avec déception que les femmes déléguées à la CIT ne représentent plus que 15 pour cent du total alors que, l'année dernière, elles représentaient 19 pour cent du total. Nous demandons donc au groupe des travailleurs de donner suite à la recommandation qu'avait faite le Directeur général l'année dernière d'envisager des actions spéciales de discrimination positive afin d'assurer une meilleure représentation des femmes.

L'ISP se félicite de ce que l'OIT ait mis l'accent sur le renforcement des capacités des syndicats dans la lutte contre la discrimination dans l'emploi. L'ISP est en train de promouvoir avec des syndicats du secteur public des programmes de lutte contre la discrimination fondée sur le genre, la race, l'ethnie, l'identité nationale, l'orientation sexuelle ou le handicap, et voudrait poursuivre sa collaboration avec l'OIT sur ces questions. Nous continuerons à travailler avec les départements pertinents de l'OIT et

avec les syndicats mondiaux sur la mise en œuvre de la résolution de la CIT de 2004 sur l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de paiement et la protection de la maternité.

L'ISP encourage ses organisations affiliées à utiliser les mécanismes de contrôle de l'OIT afin de promouvoir la liberté syndicale et la négociation collective dans le secteur public. Ces droits continuent à être violés ou ignorés dans trop de pays. L'ISP voudrait attirer l'attention de la Conférence sur les cas suivants en espérant que les gouvernements concernés réagiront de manière constructive à l'avenir.

Tout d'abord, le Mozambique: le gouvernement, malgré les promesses qu'il a faites à la Conférence et aux partenaires intéressés, n'a pas adopté, au cours des dernières années, la législation nécessaire pour garantir une reconnaissance pleine et entière des droits de négociation au syndicat des employés du secteur public. L'ISP a demandé au gouvernement de permettre au syndicat de recruter librement des membres et d'adopter la législation du travail nécessaire.

Au Brésil, les violations des droits des syndicats continuent à se faire sentir dans le secteur public, particulièrement au niveau municipal. L'ISP a demandé au gouvernement de garantir la liberté d'association dans le secteur public, y compris la réglementation du droit de grève et de négociation collective.

En Colombie, le gouvernement a ratifié les conventions n^{os} 151 et 154 de l'OIT concernant la fonction publique, mais n'a pas encore traduit cela en textes de loi: les fonctionnaires ont beaucoup de mal à se faire reconnaître et à obtenir des droits de négociation, surtout au niveau municipal. La situation des droits de l'homme et des syndicats en Colombie inquiète beaucoup l'ISP. Notre organisation demande à l'OIT de mettre en place des mécanismes de contrôle supplémentaires et de ne pas se contenter de la seule coopération technique. Nous soutenons sans réserve la proposition de la Commission pour l'application des normes de la Conférence visant à organiser une visite de haut niveau en Colombie au cours des prochains mois, et nous demandons à l'OIT de veiller à ce que les ressources financières et techniques nécessaires soient mises à disposition.

Le Japon: pendant de nombreuses années, nous avons exprimé notre inquiétude face aux restrictions apportées aux droits fondamentaux des syndicats pour les employés du secteur public, pour lesquelles le Comité de la liberté syndicale a fait deux recommandations de réformes, notamment législatives, et nous demandons de nouveau au gouvernement du Japon d'honorer ses obligations en tant que Membre de l'OIT et de ratifier et de mettre en œuvre toutes les conventions clés.

Original anglais: M. EDSTRÖM (travailleur, Suède)

Les syndicats suédois appuient entièrement les mesures présentées en introduction à cette Conférence par le Directeur général, en vue de faire du travail décent devienne l'objectif majeur de toutes les stratégies économiques, sociales et environnementales aux plans national et international, il faut que tous les décideurs reconnaissent la nécessité d'une cohérence des politiques, comme l'a souligné la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Lorsque les gouvernements don-

nent leur plein accord ici à l'OIT, à ce noble objectif, il convient que toutes les autres organisations internationales, telles que les institutions de Bretton Woods ou l'OMC en tiennent compte.

Le mandat de l'OIT, à cet égard, est défini aussi bien dans la Constitution que dans la Déclaration de Philadelphie; la mondialisation de nos économies rend cet impératif plus urgent que jamais. Nous ne saurions nous permettre de rester inactifs.

Le Directeur général a raison de souligner la nécessité de renforcer le tripartisme au plan national et mondial. En effet, pour instaurer le travail décent, il importe de pouvoir compter sur la pleine participation de tous les acteurs concernés. Les travailleurs et leurs syndicats ont leur place reconnue à l'OIT, mais dans d'autres enceintes internationales, nous devons compter sur les gouvernements pour établir dans l'ensemble de leurs ministères des politiques cohérentes, qui reflètent notamment les objectifs de notre Organisation. Nous les tenons pour responsables de tout manquement à cet égard.

L'impact de l'OIT, malheureusement, est sapé par le fait que certains syndicats indépendants et libres, dans quelques Etats membres, ne peuvent exercer leurs droits humains fondamentaux, bien que l'OIT ait été créée en 1919, sur la base du principe de l'indépendance de chacun des trois partenaires sociaux. Le Directeur général a reconnu l'urgence de ce problème lorsqu'il a présenté l'année dernière le deuxième rapport global sur la liberté d'association et a fixé comme objectif à l'Organisation la ratification universelle des conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, d'ici à 2015.

La question de savoir si l'OIT pourra réaliser ses objectifs avec succès dépend de l'existence d'une volonté politique chez les gouvernements, mais aussi, dans une certaine mesure, des ressources dont dispose l'Organisation. Les syndicats suédois se félicitent de la proposition d'augmenter le budget de l'OIT, même s'ils estiment que cette augmentation est encore trop modeste par rapport aux besoins. Nous savons que l'assistance technique offerte par l'OIT, en matière de liberté syndicale, doit être financée essentiellement par le budget ordinaire, dans la mesure où aucun gouvernement donateur ne s'est porté volontaire dans ce domaine. Ce que nous trouvons surprenant et regrettable. Par conséquent, nous invitons instamment le Directeur général à redoubler d'efforts auprès des gouvernements donateurs pour assurer le financement nécessaire.

Au cours de la présente Conférence, nous avons parlé du grave problème du travail forcé et je remercie le Directeur général de la présentation du deuxième rapport global. J'espère que grâce à une plus grande sensibilisation à ce problème, nous pourrions susciter la volonté politique nécessaire pour mettre un terme à ce phénomène déplorable. A cet égard, je voudrais me féliciter de la décision prise à la Conférence à propos de la Birmanie en vertu de l'article 33. Il s'agit d'un régime totalitaire et militaire avec lequel les contacts diplomatiques normaux et les moyens de persuasion ordinaires ne fonctionnent pas, comme le montre l'action menée depuis de nombreuses années par l'OIT auprès de cet Etat membre. Il nous incombe désormais de prendre des mesures concrètes contre ce régime afin que le peuple birman ne soit plus la victime du travail forcé. Les mesures prises après 2000 ne sont malheureusement pas suffisantes et il faut donc les

renforcer. Si la cohérence existe au sein des gouvernements, je suppose que toutes les organisations internationales prendront les mesures nécessaires et comprendront qu'elles ne peuvent plus continuer à entretenir des relations normales avec cet Etat, en passant sous silence la pratique du travail forcé et les demandes formulées par l'OIT. Nous attendons avec intérêt le rapport qui sera présenté au Conseil d'administration en novembre, sur les mesures prises.

En dépit des progrès politiques, la situation dans les territoires arabes occupés continue à être très préoccupante. Dans le rapport du Directeur général, il est manifeste que les bouclages limitent la mobilité des personnes, des biens et des services à l'intérieur de la Palestine et entre les territoires arabes occupés, ce qui est loin de favoriser le travail décent. Un facteur important de progrès serait une politique commerciale durable pour la Palestine avec Israël et le reste du monde. Les syndicats suédois continuent à œuvrer en faveur des relations saines entre syndicats palestiniens et israéliens.

M^{me} ALMEUS (*travailleuse, Haïti*)

Les travailleuses et travailleurs haïtiens vous envoient leurs fraternelles salutations et leurs meilleurs souhaits pour le plein succès de cette 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

Si les efforts consentis par la communauté internationale pour aider Haïti à sortir du gouffre dans lequel elle est enlisée ne sont pas évidents, on peut constater que la situation sociopolitique et économique d'Haïti a connu une régression lamentable. Les violations systématiques des droits de l'homme continuent de se dégrader. Des événements majeurs se sont produits, en dépit de la présence des forces étrangères (MINUSTAH-Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) pour assurer le respect des droits de l'homme en Haïti.

Tout le monde sait que, malgré la présence de cette force militaire, l'insécurité augmente et les conditions de vie de la population, en général, et des travailleurs, en particulier, se sont dégradées énormément pendant la dernière année.

Tout investissement paraît impossible en Haïti et la situation de l'emploi déjà précaire se détériore dans tous les secteurs d'activité. Le taux de chômage augmente. De fait, les manifestations de rues, les vols à main armée, les viols, le kidnapping, les assassinats sont souvent le résultat de cette condition alarmante dans laquelle vit le peuple haïtien. Alors, comment pourrait-on parler de paix et de respect de la dignité humaine dans une société sans travail? Pour nous, les travailleurs haïtiens, la concrétisation du respect et de la dignité humaine dépend d'un certain nombre de facteurs au premier rang desquels il convient d'inscrire la bonne gouvernance, la garantie des droits et des libertés fondamentales, la stabilité politique, le travail.

Au nom des travailleurs haïtiens, nous profitons pour dénoncer les pires conditions de travail qui déshumanisent le petit nombre d'hommes et de femmes travailleurs en Haïti. Certains patrons profitent de la carence du travail pour imposer leur loi, exploiter les salariés comme bon leur semble et s'opposer au droit d'organisation des travailleurs dans leur entreprise.

Nous dénonçons également le travail des enfants mineurs et le phénomène de la domesticité qui ressemblent à une sorte d'esclavage moderne en Haïti. Les enfants issus de la campagne, placés en ville,

sont souvent astreints à des travaux éreintants. La majorité de ces enfants est maltraitée et n'est pas scolarisée. La Constitution haïtienne de 1987 en vigueur condamne toutes violations de droit. Certains s'opposent à son application et veulent la remplacer par des concepts suborneurs de «contrat social, conférence nationale, dialogue national, etc.». En fait, ces concepts ne visent qu'à ôter aux masses laborieuses tous les droits prévus par la Constitution haïtienne.

La communauté internationale refuse de considérer Haïti comme un pays normal et ne veut pas faire appliquer en sa faveur les normes internationales qui consistent à faire respecter les prescriptions de la Constitution. Ce qui cause les échecs de la communauté internationale en Haïti.

En effet, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a déjà exprimé et expliqué le lien étroit entre la dignité humaine et le droit au travail. Chaque pays s'engage à respecter et faire respecter ses lois mais, dans le cas d'Haïti, l'exercice de ses lois demeure encore un discours écrit sur papier. Nous, les travailleurs haïtiens, ne cesserons de parler que lorsque le taux de chômage sera réduit considérablement, lorsqu'il y aura de la sécurité sociale, le jour où tous les Haïtiens, de basse condition sociale, notamment les paysans, aura droit à la nourriture, à la santé, à l'éducation, aux vêtements, au logement, et lorsque toutes les familles seront protégées.

A l'occasion de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail, nous exprimons une reconnaissance toute particulière, à l'haïtienne, à tous nos partenaires au nom du peuple haïtien. Nous espérons qu'ils nous aideront encore à défendre les valeurs universelles du droit du travail, car défendre les droits du travail est une lutte quotidienne et constante.

Les travailleuses et travailleurs d'Haïti appellent à la solidarité syndicale mondiale, régionale et nationale pour pouvoir poser et résoudre les diverses difficultés de la problématique du travail en Haïti, sans oublier les travailleuses et travailleurs migrants dans tous les pays amis, notamment en République dominicaine.

Nous concluons en demandant, au nom des travailleuses et travailleurs haïtiens, à la direction générale et au Conseil d'administration du BIT, d'intervenir rapidement auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies, de toutes les instances internationales et régionales et de tous les Etats Membres, pour exiger que la Constitution haïtienne soit respectée, pour rétablir l'ordre en Haïti au profit des travailleurs et de toute la nation haïtienne. C'est la condition sine qua non pour qu'Haïti puisse retrouver une place honorable dans le concert des nations.

Original anglais: M. VONGDARA (travailleur, République démocratique populaire lao)

La Fédération des syndicats du Laos voudrait faire un certain nombre d'observations. Tout d'abord, nous estimons que l'OIT a un rôle très important à jouer pour promouvoir le tripartisme et elle représente également un élément clé qui permet de garantir le développement harmonieux au niveau socio-économique de la nation. La Laos a élaboré un programme relatif à la santé et la sécurité au travail, en coopération et coordination avec le gouvernement et les organisations des employeurs. Aujourd'hui, les conditions concernant la santé et la sécurité au travail se sont améliorées. Beaucoup de

lieux de travail bénéficient de bonnes conditions de travail.

Notre gouvernement a signé un protocole d'accord en janvier 2000 avec l'OIT/IPEC et les conventions n^{os} 138 et 182 vont être ratifiées incessamment. Afin de mettre en œuvre ce protocole d'accord, nous avons créé un comité tripartite qui fonctionne au niveau provincial et central. Le comité de surveillance et de sauvetage en matière de traite des femmes et des enfants a été mis en place dans certaines provinces. Nous pensons que la question des migrations dans le cadre de l'emploi devrait préoccuper tout particulièrement cette Organisation.

Je voudrais remercier très sincèrement notre gouvernement pour avoir ratifié les conventions n^{os} 182 et 138 et qui a pris les mesures nécessaires pour assurer leur mise en œuvre.

Nous sommes en train d'étendre notre système de sécurité sociale aux entreprises ayant des employés nationaux et locaux et de l'améliorer aussi dans le secteur public. Nous lançons des programmes d'éducation pour que les travailleurs prennent conscience de leurs droits et soient mieux placés pour participer aux négociations collectives. Nous encourageons la solidarité entre les travailleurs dans la même branche d'activité et nous essayons de les sensibiliser aux conventions fondamentales du travail de l'OIT.

Notre syndicat mobilise, organise, éduque, forme les travailleurs, protège leurs droits légitimes, surveille la mise en œuvre des politiques du gouvernement et des lois relatives aux droits des travailleurs.

Au niveau national, nous avons participé activement à l'élaboration d'un programme national de développement social et économique et soutenu le projet d'accord par la négociation collective entre les employeurs et les travailleurs. Il s'agit là d'une activité qui s'inscrit dans le plan de développement de notre gouvernement et aussi de notre fédération, et qui vise à améliorer les conditions de vie des travailleurs et à lutter contre la pauvreté. Pour ce faire, le gouvernement de la République démocratique populaire lao a mis au point un programme national d'éradication de la pauvreté. La mise en œuvre de ce programme nécessite la participation des organisations à grande échelle. Celles-ci possèdent de grandes unités organisées à tous les niveaux et peuvent ainsi surveiller et évaluer les progrès de ce programme sur le terrain.

A l'heure qu'il est, nous coopérons avec le gouvernement, les employeurs et le programme OIT/IPEC pour éliminer les pires formes du travail des enfants, empêcher les enfants de travailler dans des activités à risque. La protection des travailleurs contre les maladies et les accidents dus aux conditions de travail, est une question qui nous préoccupe tout particulièrement et fait partie des actions proposées dans la stratégie de notre organisation.

Des programmes sont toujours en cours: la mise en œuvre du programme OIT/IPEC sous l'égide du ministère du Travail et du Bien-être social et l'organisation de colloques qui portent sur la négociation collective et la sécurité sociale. Nous allons également encourager des programmes dans le cadre du suivi de notre plan d'action relatif aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous essayons d'établir des liens étroits avec les partenaires sociaux, le gouvernement, les employeurs, pour pouvoir résoudre ensemble les questions les plus importantes par le biais d'une consultation tripartite.

Avec l'aide de l'OIT, nous avons pu améliorer nos activités, nous participons plus activement à la l'élaboration de politiques et de lois afin de pro-

mouvoir la solidarité, la formation et la mobilisation des travailleurs.

(La séance est levée à 12 h 50.)

Quinzième séance

Lundi 13 juin 2005, 15 h 15

Présidence de M. Chiriboga et de M^{me} Anderson

DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX: PRÉSENTATION, DISCUSSION ET APPROBATION

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ouvre cette séance avec la présentation du deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, qui a été publié dans le *Compte rendu provisoire* n° 5-2.

Je donne la parole au Greffier de la Conférence qui a une communication à nous faire.

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

La phrase ci-après a été omise dans le paragraphe 81 du rapport. «Les cibles fixées pour le rééquilibrage de la structure hiérarchique fera l'objet d'une discussion plus large du Conseil d'administration portant sur la stratégie en matière de ressources humaines, qui aura lieu en novembre 2005.»

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

J'ai à présent le plaisir de donner la parole au président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux, M. Elmiger, qui va nous présenter le rapport.

M. ELMIGER (*gouvernement, Suisse, président et rapporteur de la Commission des finances des représentants gouvernementaux*)

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux qui figure au *Compte rendu provisoire* n° 5-2 et contient les recommandations de la commission sur les questions qu'elle a examinées. Les résolutions soumises à l'adoption de la Conférence figurent à la fin du rapport, ainsi qu'un certain nombre d'annexes informatiques.

La Commission des finances a examiné les demandes reçues des gouvernements de l'Arménie, de la République de Moldova, du Togo, de l'Iraq et de la Géorgie en vue d'obtenir le droit de vote à la Conférence. La commission a recommandé que soit octroyée l'autorisation de participer au vote pour les gouvernements des pays susmentionnés.

Des propositions concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT, le barème de contributions pour 2006 sur la base du barème adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2003, ont été également examinées par la commission qui vous recommande d'adopter les résolutions relatives à ces questions.

La commission s'est penchée tout particulièrement sur les propositions du Directeur général concernant le programme et budget pour 2006-07 qui avait fait l'objet d'une discussion préalable il y a trois mois, lors de la 292^e session du Conseil d'administration. Après de longues discussions, le Conseil d'administration avait recommandé à la Conférence l'adoption d'un programme et budget à un niveau de croissance réelle de 1,1 pour cent par rapport à la période 2004-05 et des augmentations de coût de quelque 33 millions de dollars des Etats-Unis calculées sur la base du taux de change pour 2004-05.

Notre commission a travaillé dans un esprit ouvert, recherchant autant que possible un consensus. Le rapport qui se trouve devant vous présente les vues exprimées par les membres au cours du débat. Celui-ci nous a permis d'écouter des déclarations en faveur du travail décent comme objectif mondial, notamment par le biais des programmes par pays. Notre commission a pris bonne note des explications détaillées données par le Directeur général. Un soutien unanime pour les programmes s'est dégagé. En revanche, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus au sujet du montant du budget.

Une très grande majorité des membres ont exprimé leur préférence pour la proposition du Conseil d'administration; quelques Etats Membres faisant, quant à eux, part de leur opposition au niveau du budget recommandé. Un vote a été organisé et il a donné un résultat clair: 80 gouvernements se sont exprimés en faveur du niveau du budget, 2 contre, et 1 pays s'est abstenu.

Compte tenu de ce qui précède, je lance un appel à vous tous et à vous toutes, représentantes et représentants gouvernementaux, employeurs et travailleurs, afin que vous appuyiez la résolution concernant le programme et budget pour 2006-07.

Je voudrais également exprimer mes remerciements au vice-président de la commission, Son Excellence M. Burayzat, ambassadeur de Jordanie, ainsi qu'à tous les membres de la commission et du secrétariat qui m'ont beaucoup aidé dans ma tâche de président.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vous saurais donc gré, en guise de conclusion, de bien vouloir approuver le rapport de la Commission des finances par consensus, et je vous en remercie.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Puisqu'il n'y a plus d'orateurs, nous allons procéder à l'approbation du rapport, les paragraphes 1 à 95 et ses 6 annexes.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve le rapport, avec ses annexes?

(Le rapport – paragraphes 1 à 95 – ainsi que les annexes I à IV sont approuvés.)

Vous constaterez que les paragraphes 2 à 16 du rapport contiennent les demandes des gouvernements de trois pays, à savoir le Togo, la Géorgie et l'Iraq, en vue de l'autorisation de participer au vote. Les résolutions relatives à ces votes se trouvent à la fin de ce rapport. Elles seront soumises au vote de la Conférence mercredi après-midi. Avant de poursuivre, je donne la parole au Greffier de la Conférence pour une communication.

**RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL PAR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
POPULAIRE LAO**

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

J'ai le plaisir d'annoncer la ratification par la République démocratique populaire lao, le 13 juin 2005, de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, ratification à laquelle est annexée une déclaration fixant l'âge minimum à 14 ans.

**RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (SUITE)**

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons maintenant la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

M. LEDOUBLE (*représentant, Union internationale chrétienne des dirigeants d'entreprise*)

La création d'emplois et de revenus est un des quatre piliers du travail décent. Dans son rapport à l'Assemblée générale sur le Millénaire+5, le Secrétaire général souligne que la création d'emplois productifs joue un rôle central dans la réduction de la pauvreté en assurant un revenu et en donnant un pouvoir aux pauvres.

C'est donc une responsabilité des entreprises que de contribuer à cette création de richesses pour les pays pauvres. Ceci rejoint un principe essentiel de l'enseignement social de l'Eglise, l'option préférentielle pour les pauvres. Ce principe signifie qu'un des critères d'évaluation des activités économiques est l'effet qu'elles produisent sur les plus pauvres de la société. En conséquence, l'UNIAPAC considère que le combat contre la pauvreté fait partie de la responsabilité sociale des dirigeants d'entreprise. Que peuvent-ils faire?

Leurs actions peuvent se situer à deux niveaux, en tant que personne et dans l'exercice de leurs responsabilités de dirigeants.

En tant que personne, un premier domaine concerne les actions d'ordre philanthropique, les activités bénévoles, celles qui témoignent de la réalité de leur engagement.

Ensuite, grâce à leurs organisations professionnelles et à leurs contacts personnels, ils peuvent conseiller les gouvernements nationaux et les institutions internationales sur les politiques de lutte contre la pauvreté. Ces institutions ont besoin de l'expérience des dirigeants d'entreprise, notamment dans les pays en développement. Le but est de développer des politiques macroéconomiques pertinentes

pour s'attaquer aux causes de la pauvreté. Ces politiques devraient inclure notamment la production agricole et, en particulier, la question des subventions à l'exportation que l'on trouve dans la plupart des pays développés et qui s'opposent aux produits des pays en voie de développement.

Mais les dirigeants sont aussi appelés à apporter leurs contributions à travers le fonctionnement de leur entreprise.

D'abord, ils peuvent fournir des soutiens financiers pour développer le microcrédit vers les petits entrepreneurs et artisans, et en particulier à destination des femmes dans les pays pauvres.

L'expérience a montré que cela pouvait développer la production locale et réduire la pauvreté. Les entrepreneurs peuvent aussi soutenir les collectivités locales dans lesquelles les travailleurs et leurs familles vivent dans les pays pauvres ainsi que dans les régions pauvres des pays riches. Cela peut concerner des projets pour les écoles, les hôpitaux, les installations sportives, etc.

A un niveau plus global, les investissements directs à l'étranger par les entreprises multinationales dans les pays pauvres ont un impact important. Mais d'autres éléments sont encore plus importants que les flux financiers. Ce sont les transferts de savoir-faire dans les domaines technologiques, managérial et administratif, par l'intermédiaire des filiales et des bureaux locaux des multinationales. Cela peut se faire par la formation de l'état major local, par la création d'écoles locales et par l'attribution de bourses. Des travailleurs bien formés non seulement en bénéficient à titre personnel, mais leur travail contribuera au développement de l'emploi et à la croissance dans leur pays, les rendant capables davantage d'être les acteurs de leur propre développement. Exercer sa responsabilité sociale, c'est prendre en compte les effets de ses investissements non seulement pour le fonctionnement de son entreprise, mais aussi en termes de création d'emplois dans les régions les plus pauvres.

Finalement, les entrepreneurs et dirigeants ont constaté qu'agir ainsi non seulement améliore les conditions de vie et réduit la pauvreté dans les pays en voie de développement, mais en donnant un sens plus profond à l'activité économique, contribue au bon fonctionnement de leur entreprise en stimulant la productivité et la motivation du personnel.

C'est donc un devoir pour les dirigeants d'entreprise, autant dans leur choix personnel que dans leur choix professionnel, que de prendre en compte cette dimension de lutte contre la pauvreté.

Original espagnol: M. FLORES FLORES (*représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie, des métaux, de la chimie, du pétrole et des industries similaires*)

L'époque néolibérale aboutit, pour les peuples du monde, à un bilan négatif et criminel, sous tous ses angles. La faim, la misère, le chômage sont le résultat de vingt ans d'application d'un modèle économique dont on avait prédit qu'il ferait le bonheur de toute la planète. La pierre angulaire de ce modèle inhumain est le système de privatisation des services publics, promu par les grandes entreprises financières internationales telles que la Banque mondiale, au bénéfice exclusif d'un petit noyau de grandes entreprises multinationales. Voilà ce qu'a été la mondialisation des services publics encouragée et dirigée par les grandes puissances impérialistes, comme expression de la domination et de

l'hégémonie qu'elles cherchent à imposer à tous les pays et tous les peuples du monde.

Néanmoins, face à cette mondialisation impérialiste et capitaliste qui considère les êtres humains et les peuples du monde comme de simples données dans leurs projections de profits, au cours de ces dernières années, nous avons assisté à l'épanouissement d'une thèse selon laquelle l'énergie est un bien d'une importance planétaire telle que l'on ne saurait la considérer comme une simple marchandise, assujettie aux caprices et aux considérations du marché capitaliste. L'énergie, au début de ce nouveau millénaire, est, et doit être reconnue comme un droit fondamental pour garantir le bien-être des populations et des nations du monde, et plus encore à la lumière des preuves dont nous disposons: nous voici au début d'un effondrement énergétique dû à l'épuisement des réserves en pétrole et la consommation irrationnelle de cette ressource non renouvelable au cours des dernières décennies.

Le bilan de la privatisation des services publics, tels que l'approvisionnement en électricité, a donné lieu à des catastrophes à tous les niveaux de son application. A partir du milieu des années quatre-vingt, lorsqu'on a commencé à privatiser ces services partout dans le monde, l'on a fait valoir que l'approvisionnement en électricité serait ainsi plus fiable, que le prix de l'électricité allait diminuer, que les services atteindraient enfin toutes les couches de la population et que le développement de l'électricité se ferait dans le respect de l'environnement et en vue de l'améliorer. Aucune de ces promesses n'a été tenue. Au contraire, dans différentes régions du monde où les services publics de l'électricité ont été privatisés, les pannes d'énergie et les interruptions d'approvisionnement sont devenues plus fréquentes. Le prix de l'électricité est resté assujéti aux caprices et aux calculs des entreprises privées. De vastes secteurs de la population du monde sont toujours privés de ce bien indispensable pour le bien-être de l'humanité.

C'est pourquoi le Syndicat mexicain des travailleurs de l'électricité qui est membre de l'Union internationale des syndicats des travailleurs de l'énergie, des métaux, de la chimie, du pétrole et des industries similaires, et membre de la Fédération syndicale mondiale fait acte de présence au sein de cette Assemblée pour réitérer qu'il rejette ce modèle néolibéral criminel, et pour faire savoir qu'il a décidé d'empêcher et de renverser le processus de privatisation des services publics. Il réaffirme que les ressources énergétiques doivent être la propriété exclusive des nations et des populations du monde, et qu'elles doivent être gérées par des entreprises publiques, sans une quelconque participation des capitaux privés. Qui plus est, nous souhaitons vivement encourager les délégués présents à cette assemblée, à réfléchir au fait que l'énergie doit être considérée comme un bien social et un droit humain des populations de la terre fondamental. L'énergie électrique doit être une ressource au service de l'intégration, du développement et de la paix dans le monde, il faut reconnaître et garantir la souveraineté de nos populations sur leurs ressources énergétiques.

Voilà les considérations et la thèse qui ont été reconnues dans diverses instances internationales, notamment au premier Forum latino-américain et des Caraïbes des travailleurs et des travailleuses de

l'Énergie qui a eu lieu récemment à Caracas, au Venezuela, et qui aura lieu également au Mexique en mai 2006 en tant qu'expression des travailleurs de l'énergie et des populations du monde. Nous nous battons contre les modèles de la mondialisation impérialiste, et nous proposons des modèles nouveaux dans la liberté, la justice et la démocratie.

M^{me} KANDA (*Ministre de la Fonction publique et du Travail, Niger*)

La Conférence internationale du Travail, instance suprême de l'OIT, est l'occasion, pour l'ensemble des mandants de cette dernière, de faire le point sur le chemin parcouru et de définir les nouvelles orientations qu'ils assignent à leur Organisation.

A cet égard, il nous plaît de relever et de saluer l'excellence des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du BIT, soumis à la discussion de notre Assemblée.

Que ces deux responsables trouvent ici l'expression de nos sincères félicitations.

Vous nous permettrez de nous appesantir, en particulier, sur le rapport du Directeur général qui nous renseigne sur le rôle primordial joué par notre Organisation commune dans la lutte pour l'avènement d'un monde plus juste.

L'action du BIT porte sur plusieurs domaines, parmi lesquels il faut noter: la création de possibilités d'emplois et de revenus pour tous les hommes et pour toutes les femmes; la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux, tels que proclamés dans la Déclaration adoptée par notre instance en 1998; la protection sociale; le dialogue social et le tripartisme.

Si l'œuvre accomplie à travers ces piliers du travail décent est remarquable, il y a lieu de noter que beaucoup reste à faire au regard de l'ampleur des défis qui attendent d'être relevés.

En effet, la pauvreté et le chômage, nourris par des facteurs divers et variés comme les facteurs d'ordre naturel (enclavement, sécheresse, etc.) et les contraintes auxquelles sont soumis les Etats pauvres dans le cadre de la mondialisation telle qu'elle se présente aujourd'hui, sans oublier les problèmes de gouvernance qui se présentent dans ces Etats, compromettent de jour en jour l'existence d'une bonne frange des populations dans le monde.

Mon pays, le Niger, fait partie de ces Etats pauvres. Il s'est pourtant doté d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté qui doit nous permettre d'inverser la tendance et garantir de meilleures conditions de vie aux populations.

Au rang des actions menées dans ce cadre, je dois citer le programme spécial du Président de la République dont les interventions ont porté, entre autres, sur le développement des infrastructures scolaires et sanitaires, la réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre, l'octroi de microcrédits aux femmes en vue de la réalisation d'activités génératrices de revenus, la formation des jeunes à l'initiative d'entrepreneuriat jeunes en vue de leur insertion dans l'économie, l'aménagement de plusieurs autres opportunités de création d'emplois.

Nous avons, au même moment, procédé au renforcement du dialogue social avec la création du Conseil national tripartite du travail, qui vient appuyer les structures déjà en place, notamment la Commission nationale de dialogue social, la Commission consultative du travail et le Comité interministériel de négociation.

De même, une Commission d'élaboration des stratégies de lutte contre la corruption vient d'être mise en place en vue de garantir la réussite des différents programmes ainsi que de tous les efforts mis en œuvre pour la lutte contre la pauvreté.

En dépit de ces efforts remarquables, le niveau de vie de nos populations continue à se dégrader du fait d'une démographie galopante et de conditions climatiques hostiles, aggravées cette année par une terrible invasion accridienne qui a affecté les récoltes de la campagne agricole écoulée.

Dans un tel contexte, il est évident que l'application effective de certaines normes est particulièrement délicate.

Il en est ainsi des conventions n° 182 et n° 29, pour lesquelles mon pays s'est vu interpellé ces dernières années devant la Commission de l'application des normes. En vérité, la situation telle qu'elle est décrite dans les rapports de la commission d'experts procède d'une exagération de la réalité.

Qu'il s'agisse du travail forcé des enfants ou du travail forcé tout court, la réalité est délibérément amplifiée par des personnes qui se servent de ces situations à des fins purement mercantiles.

En réalité, la question est purement d'ordre économique.

C'est le lieu pour moi, tout en exprimant ma reconnaissance aux instances précitées de notre institution pour l'intérêt qu'elles accordent à mon pays en initiant ces débats, d'inviter les uns et les autres à comprendre qu'il est temps de mettre un terme auxdits débats pour s'engager à relever les défis réels qui se posent, celui de l'éradication de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi.

En effet, l'ampleur qu'ont ces fléaux aujourd'hui, de même que les conséquences négatives qu'ils engendrent sur le plan social, interpellent plus que jamais la solidarité internationale à se faire véritablement agissante.

La tâche qui attend l'OIT, institution internationale par excellence, en charge des questions sociales, est donc énorme.

C'est pourquoi nous devons considérer avec plus de sérieux la place qui est celle de notre Organisation.

Face aux défis de la mondialisation, l'OIT a besoin d'une cohésion encore plus grande de ses mandants pour accomplir sa mission.

L'une des formes les plus essentielles de ce soutien est la mise à sa disposition des ressources nécessaires.

A cet égard, notre responsabilité nous commande d'adopter le budget, soumis par le Conseil d'administration, afin de permettre la mise en œuvre du programme de l'OIT pour l'exercice biennal 2006-07.

Pour terminer mon propos, il me plaît de réaffirmer ici que mon pays qui croit en l'OIT et partage profondément ses objectifs ne ménagera aucun effort pour lui apporter son soutien.

Vive la coopération internationale.

Original anglais: M^{me} VALKONEN (travailleuse, Finlande)

Dans son rapport, *Consolider les progrès et aller de l'avant*, le Directeur général a mis le doigt sur des points tout à fait importants. Nous souscrivons tout à fait aux priorités inscrites dans ce rapport. Afin de réduire la pauvreté, de promouvoir la justice sociale et de renforcer la sécurité, il faut absolument que chacun puisse travailler dans des con-

ditions décentes. Le travail décent est donc notre objectif commun. Comme le souligne le rapport, cela exige une action aux niveaux local, national et international. L'Agenda du travail décent a trouvé un accueil très favorable. Ceci dit, je constate que les mesures mises en œuvre jusqu'à présent restent très modestes.

Le rapport du Directeur général indique clairement des trains de mesures que l'OIT devrait mettre en œuvre. L'OIT doit agir de façon plus efficace, renforcer le tripartisme aux différents niveaux. Il est capital d'approfondir le tripartisme au niveau international. Or, dans les faits, la coopération tripartite est souvent une pure formalité. Les organisations qui interviennent sur le marché du travail ont besoin d'un appui pratique, en particulier en ce qui concerne la mise en place des capacités nécessaires. Les ministres de l'Emploi, en particulier, du Travail et des Affaires sociales doivent bénéficier de ressources suffisantes.

J'indique, d'autre part, que les Etats Membres doivent impérativement ratifier la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, et la mettre effectivement en œuvre de façon réelle. Ce n'est pas le seul préalable à la coopération tripartite, si nous voulons qu'elle fonctionne bien. Grâce à un développement qui remonte à loin, nous avons une forte tradition de tripartisme en Finlande. Cette coopération tripartite est un élément essentiel dans la mise en place de l'Etat-providence en Finlande.

Le tripartisme est fondé sur la capacité des différentes organisations intervenant sur le marché du travail à négocier et à passer des accords, ainsi que sur la coopération constructive avec le gouvernement.

Vous me permettrez d'insister pour dire que les syndicats libres et indépendants sont un préalable indispensable à la coopération tripartite. Il faut que les travailleurs du monde entier aient le droit de s'organiser, de conclure des conventions collectives. L'année dernière, la Conférence s'est penchée sur le rapport de la Commission mondiale. Les discussions se sont poursuivies dans différentes réunions internationales tenues dans différents pays. L'année dernière, la Conférence a permis de dégager un consensus dans le sens de la promotion de la justice sociale. La mise en œuvre des recommandations du rapport passe par la coopération multilatérale, et l'OIT joue un rôle actif en la matière.

Vous me permettrez pour conclure de parler de la situation des femmes sur le marché de l'emploi et dans les processus de prise de décisions. Depuis plusieurs années, l'OIT accorde une priorité importante à l'égalité homme/femme. L'année dernière, la Conférence a adopté la résolution concernant la promotion de l'égalité homme-femme, l'égalité de salaire et la protection de la maternité. La réalisation de ces objectifs communs requiert un engagement massif de la part des gouvernements, des employeurs, des syndicats et de l'OIT. Je constate d'ailleurs, à ce propos, que le programme de promotion d'égalité de traitement homme-femme a été préparé en Finlande dans le cadre de la coopération tripartite en mai 2005. Ce programme fixe des objectifs précis en matière d'égalité dans le monde du travail. Souvent, les femmes restent très vulnérables. Les femmes sont les plus représentées dans l'économie informelle et occupent souvent des emplois temporaires non couverts par des législations ou conventions de protection. Le rapport

mondial *Alliance mondiale contre le travail forcé* montre que les femmes sont les premières victimes de ce type de travail. D'ailleurs, de plus en plus de femmes tombent dans la servitude pour dettes. Les femmes et les filles font souvent l'objet d'un trafic et sont victimes de différentes formes d'exploitation. Les plans d'action doivent donc viser à améliorer les conditions de vie des femmes et des filles.

Les femmes ont du mal à se faire entendre à la table de négociations, tant au niveau national qu'international. Cela se retrouve également à l'OIT: le nombre de femmes ici présentes à la Conférence est très modeste, en recul par rapport aux années précédentes d'ailleurs. Le Directeur général, lors de sa présentation le 6 juin, a beaucoup parlé de l'égalité des femmes et a lancé un appel aux mandants de l'OIT. Il semble que ses appels soient restés sans réponse. Aussi devons-nous nous définir des objectifs clairs afin de renforcer la position des femmes dans les instances décisionnelles de l'OIT.

Original espagnol: M. FERNANDEZ (travailleur, Uruguay)

Monsieur le Président, nous sommes d'accord avec le Directeur général pour ce qui est de la stratégie visant à analyser de façon approfondie les circonstances qui découlent des rapports antérieurs et de la nécessité de systématiser les objectifs qui assortissent les changements dans le monde du travail et de leur incidence sur le rôle et les capacités de l'Organisation.

Année après année, nous constatons la détérioration de la qualité de vie des travailleurs et des travailleuses qui s'étend au monde entier sous l'imposition des politiques néolibérales, qui ont clairement montré qu'elles cherchent uniquement à concentrer les richesses entre les mains des multinationales en laissant sur leur passage un environnement détérioré, des populations appauvries et marginalisées et des industries et des commerces nationaux détruits.

L'Amérique latine a été une région d'expérimentation de ce genre de politiques. Les résultats sont visibles.

Aujourd'hui, nous constatons avec surprise qu'en Europe aussi on applique ce genre de projet pervers. Un projet qui contredit, ce qui a été dit et ce qui est encore dit aujourd'hui à l'OIT.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général lorsqu'il dit que, parce qu'elle s'intéresse aux moyens réels qu'ont les gens de vivre, l'OIT est l'organisation internationale la plus en phase avec la société.

Nous réitérons donc le fait que nous rejetons ce genre de politique qui continue à détériorer les conditions de vie et de travail de nos populations.

Il existe un ordre injuste dans la communauté internationale qui prétend imposer des conditions égales à des situations totalement différentes, qui fait dépendre le développement des efforts des pays pauvres, en les soumettant au phénomène le plus déchaîné du capital international, en éludant systématiquement les questions relatives à la dimension sociale de la mondialisation et en nous faisant dépendre de l'endettement extérieur, ce qui détériore le concept de souveraineté.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général lorsqu'il dit que l'effort visant à combattre la pauvreté aura des résultats positifs dans la mesure où

l'on intensifiera les concepts de démocratie et de liberté.

Ceci étant et malgré tout ceci, les résultats sont insuffisants.

Nous avons assisté à cette Conférence à l'adoption de normes contenues dans le projet de convention sur le secteur de la pêche, qui situent l'âge d'admission à un travail considéré comme dangereux à 16 ans, et qui autorisent dans certains cas l'admission à 15 ans.

Comme nous le voyons, certains mécanismes qui impliquent une révision, une adoption de nouvelles conventions, comme dans le cas mentionné, se traduisent dans la pratique par un affaiblissement de la force de l'OIT et une détérioration des conditions de travail des jeunes et des adultes, malgré la volonté d'examiner le phénomène de l'emploi des jeunes à cette même Conférence.

Pour nous opposer à ce genre de politiques injustes, nous devons rechercher les voies permettant de rectifier le tir.

Notre centrale syndicale (la PIT-CNT) mise sur une véritable intégration régionale, ce qui nous permettra d'avancer vers une intégration des pays d'Amérique latine.

Grâce à la coordination des centrales syndicales du Cône Sud, nous avons adopté, face aux gouvernements du MERCOSUR, des mesures qui rendent effectives la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits au travail. Jusqu'ici les résultats n'ont pas encore donné l'écho escompté.

Au niveau national, après tant d'années de protestations et de plaintes contre les différents gouvernements qui ont administré notre pays, nous pouvons enfin dire que nous sommes parvenus à un objectif important, à savoir le changement.

Depuis mars dernier, nous avons en place un gouvernement progressiste.

Nous avons immédiatement récupéré la pratique de mécanismes qui développent nos droits, tels que la négociation collective et la liberté syndicale.

Après plus d'une décennie de non-respect des droits par nos gouvernements respectifs et de complaisance de la part de la majorité des employeurs, nous sommes aujourd'hui en train d'assister à un processus de respect.

Nous soulignons en outre que, pour la première fois dans notre histoire, les travailleurs et les employeurs du secteur rural ont également été convoqués à des négociations.

Nous ne saurions cacher notre joie. Ce processus de maturité est dû à l'engagement des forces politiques qui nous gouvernent aujourd'hui mais également à l'obstination de notre mouvement syndical, qui en même temps que d'autres secteurs sociaux a lutté pour trouver des voies permettant de réorienter notre économie qui avait conduit notre pays à une situation indigne.

Nous ne sommes pas des nouveaux venus dans le dialogue tripartite.

Nous avons toujours maintenu nos principes d'indépendance et souligné la nécessité de trouver une voie pour faire avancer notre pays.

Nous savons que notre chemin sera difficile. Nous savons qu'il sera compliqué. C'est pourquoi nous comptons plus que jamais sur la coopération de l'OIT à tous les niveaux.

Nous sommes certains que nos espoirs ne seront pas déçus car vous avez ici un peuple décidé à trouver son avenir dans un contexte véritable de justice sociale et d'intégration humaine.

Les employeurs d'Afrique du Sud se félicitent de la possibilité de contribuer aux débats sur le rapport du Directeur général. Le rapport, de manière concise et claire, énonce les choix cruciaux en matière de politique, ainsi que les défis que nous devons relever, et tout particulièrement celui qui consiste à traduire la démocratie et la liberté en meilleure qualité de vie.

Ce défi est particulièrement important pour tous les Africains du Sud. Une dizaine d'années après le passage de l'Apartheid à la démocratie, nous sommes quotidiennement confrontés aux problèmes du chômage et de la pauvreté dans notre société et notre continent. En tant qu'employeurs, nous sommes particulièrement sensibles à la demande d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la population ainsi qu'aux risques qui pourraient découler de la non-satisfaction de cette demande.

Avant et après la transition vers la démocratie, le tripartisme a joué un rôle central dans la transformation politique, économique et sociale. Pendant plus de dix années, le Conseil du développement économique national et du travail a servi de cadre au dialogue social sur un grand nombre de questions sociales et politiques. Cependant, comme l'indique le rapport, l'existence de structures ne suffit pas à garantir la valeur du dialogue. Le tripartisme est un engagement autant qu'une institution. Si le rôle et la capacité des partenaires sociaux sont dévalués, il deviendra de plus en plus difficile de préserver l'influence du tripartisme. Pour faire en sorte que le travail décent devienne un objectif véritablement mondial, comme nous y incite le rapport, nous devons donner une nouvelle vigueur au tripartisme. Les employeurs d'Afrique du Sud restent déterminés à relever ce défi, au plan national, comme à l'intérieur des structures existantes, ce qui nous permettra d'élaborer des moyens d'intervention et des lignes de conduite appropriées à ce qui constitue notre objectif immédiat le plus important: réduire la pauvreté par la création d'emplois.

Mais nous devons reconnaître que les crises et les problèmes, quelle que soit leur ampleur, ne peuvent être résolus uniquement par le dialogue social ou l'élaboration de politiques. Les politiques et les programmes issus du dialogue social nécessitent une évaluation de l'impact des réglementations, de la mise en œuvre, un suivi permanent et, le cas échéant, des ajustements. Les politiques qui ne répondent pas à une véritable nécessité ou les expédients gratuits risquent de limiter la création d'emplois décents et de compromettre les investissements et les stratégies macroéconomiques.

Bref, le tripartisme est le meilleur moyen de mettre en place une politique efficace et durable, cela dit, une politique qui ne se traduit pas par des mesures concrètes ne peut être ni efficace, ni durable.

Dans ce contexte, les employeurs d'Afrique du Sud se félicitent du débat, qui vient de connaître un regain, au plan national sur la flexibilité du marché du travail. Le débat sur l'emploi des jeunes qui se poursuit au cours de la présente session rappelle l'importance de ce problème, ainsi que la nécessité de trouver rapidement des solutions appropriées. L'Afrique du Sud enregistre depuis de nombreuses années un taux de chômage dramatique, et, comme dans de nombreuses économies en développement, plus de 50 pour cent des chômeurs sont des jeunes.

Le chômage reflète par ailleurs les inégalités raciales; les femmes et les personnes vivant dans les zones rurales sont les plus durement touchées. Les initiatives visant à promouvoir la formation professionnelle n'ont pas toujours été couronnées de succès et n'ont pas toujours réussi à combler l'écart qui subsiste entre l'éducation formelle et la formation au monde du travail. L'action des autorités mandatées pour favoriser le développement des compétences par le biais d'apprentissages et de programmes de formation a été bien décevante.

Il est généralement reconnu que les petites et moyennes entreprises sont les mieux placées pour créer des emplois. Pourtant, les jeunes en Afrique du Sud sont mal conseillés dans ce domaine et ne reçoivent pas la formation qui leur permettrait de créer des entreprises. La promotion de l'emploi indépendamment permettrait de renforcer les perspectives du travail décent non seulement pour les entrepreneurs, mais pour ceux qui sont appelés à devenir leurs employés.

Les insuffisances des politiques et des programmes, la coopération et l'intégration nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et des politiques en faveur des jeunes, la mise en place de normes appropriées et d'un niveau de protection législative satisfaisant pour les jeunes travailleurs sont des questions qui nécessitent d'être rapidement débattues et résolues. Les ressources existantes devraient être mieux utilisées et coordonnées pour faire en sorte que chaque habitant d'Afrique du Sud ait la possibilité d'avoir un emploi décent.

Les propositions du rapport concernant les modifications, de forme et de fond, de la Conférence présentent un grand intérêt. Il semble en effet que les avancées technologiques n'ont guère eu d'effets sur le fonctionnement de la Conférence. Les méthodes de travail des commissions demeurent ce qu'elles étaient il y a plusieurs dizaines d'années, et les engagements à l'emporte-pièce formulés chaque année ne sont pas en concordance avec les exigences d'efficacité toujours croissantes concernant les méthodes de travail à la Conférence est utilisée pour des débats qui appartiennent plutôt à la sphère nationale qu'à la sphère internationale. D'autre part, la quantité semble prévaloir sur la qualité des interventions. Notre temps à la Conférence est limité, et chaque année notre charge de travail nous coûte de plus en plus cher. Nous pensons qu'il faudrait revoir la forme et les modalités de la Conférence pour faire en sorte que nous atteignons davantage d'efficacité et de productivité, tout en respectant les obligations constitutionnelles.

Enfin, nous encourageons la présence de davantage de femmes dans les délégations de la Conférence. Les employeurs d'Afrique du Sud se félicitent d'avoir fait l'effort nécessaire dans ce domaine et d'avoir ainsi atteint l'objectif visé.

M. KANE (travailleur, Mauritanie)

Je voudrais féliciter le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de tous les efforts fournis pour élaborer le présent rapport, dans lequel ils décrivent les formes les plus inhumaines du travail forcé et de la traite des êtres humains à travers le monde.

Il convient de rappeler que le travail forcé est un crime. La mise en place d'une législation ne représente à cet égard que la première étape et, dans la plupart des cas, il s'agit d'une méthode facile, étant

donné que les contrevenants contourneront toujours la loi.

Hormis quelques exceptions, la plupart des pays possèdent une législation visant à réprimer le travail forcé et l'esclavage. Mais l'existence de ces lois ne constitue pas une garantie suffisante. Ce qui compte, c'est d'appliquer et de faire respecter ces lois à tous les niveaux.

Il faut pour cela qu'existe un cadre juridique national, fondé sur la démocratie, l'Etat de droit, des tribunaux efficaces et indépendants, l'absence de la corruption et le respect des libertés.

Je pense qu'au XXI^e siècle il ne doit plus être permis d'appliquer de telles pratiques dans un monde civilisé.

Pour ma part, même si le gouvernement mauritanien a pris des décrets, ordonnances ou lois pour punir de telles pratiques, il n'en demeure pas moins qu'elles existent encore à l'intérieur du pays, surtout dans les villages et les campements.

Je voudrais demander de manière ferme qu'une mission de contacts directs vienne en Mauritanie; notre centrale syndicale, l'USLM, est prête à apporter tout son concours à la réussite de cette mission, et ce en collaboration avec les autorités.

Je voudrais aussi aborder les violations des conventions n° 87 et n° 98 par le gouvernement. En effet, l'ingérence dans les affaires syndicales par l'Etat et par les employeurs est constante. Les travailleurs qui voudraient librement adhérer à des syndicats indépendants, tels que le nôtre, sont menacés soit par l'Etat, s'il s'agit de fonctionnaires, soit par les employeurs, s'il s'agit de sociétés.

Cette absence de liberté syndicale et d'organisation constitue un frein à l'épanouissement des travailleurs. Le respect des libertés individuelles et collectives, une justice indépendante et une bonne gouvernance sont les facteurs clés du développement d'un pays.

La pauvreté est un fléau qui favorise l'existence du travail forcé et la traite des êtres humains. Aujourd'hui, nous devons combattre au moyen de l'aide publique au développement à long terme.

Je voudrais demander l'effacement total et sans conditions des dettes des pays pauvres et la mise en place d'une structure destinée à gérer et à contrôler les futures aides, avec l'assistance de la société civile et des syndicats, et ce en vue d'assurer une bonne gouvernance.

Original anglais: M. RAMBHARAT (employeur, Trinité-et-Tobago)

Monsieur le Président, je suis peut-être top âgé pour parler ici au nom des jeunes et peut-être suis-je trop jeune pour parler au nom des plus âgés et des plus sages que moi.

Mais d'un autre côté, je n'ai pas de difficulté à réfléchir à ma jeunesse – ce sont des souvenirs qui sont en fait de date très récente – et aux problèmes que connaissent encore les jeunes partout dans le monde, quels que soient leur couleur, leur origine ethnique et leur condition. Je peux parler également au nom des plus âgés qui, connaissant bien l'OIT, sont convaincus que le moment est venu de consolider les progrès et d'aller de l'avant.

Dans son rapport, *Consolider les progrès et aller de l'avant*, le Directeur général mentionne les nombreux changements qui se produisent actuellement dans le monde du travail et montre comment ils se répercutent non seulement sur le mandat et les pro-

grammes de l'OIT mais aussi sur ses capacités techniques et financières.

Si l'on fait le bilan des six dernières années, comme le fait le Directeur général dans son rapport, on constate que l'on a beaucoup parlé de la mondialisation. La mondialisation a été considérée à un moment donné comme le meilleur moyen de satisfaire les besoins croissants des Etats et des particuliers avec des ressources limitées. La mondialisation était inévitable, elle était invincible et on s'est empressé d'élargir les frontières dans l'espoir qu'un monde plus vaste engendre l'efficacité, la croissance économique, la prospérité et le plein emploi.

On a dit que la mondialisation donnerait des chances égales à tous et créerait des débouchés pour tous, démantèlerait les barrières commerciales, supprimerait les subventions et les aides de l'Etat aux entreprises et favoriserait la liberté du marché et la libre circulation du capital humain.

Des années plus tard, la réalité est que la mondialisation économique et politique est une arme à double tranchant; elle a certes, combattu l'inefficacité économique et modernisé les économies, mais elle peut tout aussi bien détruire des branches d'activité, traditionnelles ou non, et bouleverser l'existence des milliers de personnes qui en vivaient.

Les subventions n'ont pas disparu; les gouvernements font tout simplement preuve de plus d'imagination. Ils donnent l'impression que les entreprises sont compétitives en leur prêtant de l'argent à faible taux d'intérêt, en subventionnant indirectement les facteurs de production et en créant des co-entreprises de sorte que les contribuables absorbent les pertes.

La région des Caraïbes est l'une de celles qui a été le plus durement touchée par cette distorsion de l'économie mondiale. Les secteurs de la production de bananes et de sucre, de la production industrielle, des services financiers et du tourisme ont souffert pour la simple raison que nous appartenons à la minorité qui pense que, dans le domaine du commerce international, liberté est synonyme d'équité.

Dans ce contexte, toutes les sociétés – et les Caraïbes ne font pas exception – vont de problème en problème parce que les structures et les modalités institutionnelles sont inadaptées. C'est une forme d'aliénation qui est déstabilisante et engendre un tel cynisme qu'il ne peut être question de révolution ni de changement.

Aujourd'hui nous disons aux jeunes qu'ils doivent avoir l'esprit d'entreprise, mais l'esprit d'entreprise n'est pas facile à enseigner aux jeunes ni aux adultes. C'est quelque chose qui doit être cultivé; valorisé et encouragé. L'esprit d'entreprise est tout autant le produit d'une culture, que le produit de l'éducation. Dans bon nombre de nos sociétés nous avons laissé de côté l'innovation, l'invention, la compétitivité et nous avons abandonné la recherche de la perfection au profit de la médiocrité. La corruption est l'une des plus graves difficultés que connaissent les chefs d'entreprise car elle modifie les règles du jeu et anéantit toute possibilité de concurrence loyale.

Face à cela, qu'avons-nous à proposer, nous, les Membres de l'OIT? Pour l'OIT, le problème de fond tient au fait que les structures institutionnelles ne peuvent intégrer les jeunes dans le processus de croissance. Ces structures sont si aliénantes et engendrent une telle désillusion dans le monde que,

beaucoup de jeunes et même d'adultes, se sentent exclus et laissés pour compte.

Dans beaucoup de nos sociétés, les jeunes et les moins jeunes ont un point commun. Pendant longtemps, nous nous sommes battus pour nous faire entendre, pour conquérir la liberté d'expression; mais aujourd'hui, la lutte est autre; aujourd'hui il s'agit de pouvoir agir purement et simplement.

Je suis d'accord avec le Directeur général, lorsqu'il nous dit que l'OIT représente le monde des affaires et une bonne partie de la société civile. Pour aller de l'avant, il faut que les partenaires sociaux aient un rôle institutionnel à jouer dans la gouvernance, et la prise de décisions aux niveaux national, et multilatéral; de cette façon, les dirigeants du monde seront en prise avec les forces organisées de la société civile.

Je voudrais donc faire trois suggestions, proposer trois objectifs, avant de quitter cette Conférence.

Premièrement, il faut utiliser les ressources de l'OIT de façon rationnelle et mettre au point les futures structures de la Conférence internationale du Travail. La Conférence doit être le prolongement de conférences régionales, organisées par des bureaux régionaux et sous-régionaux plus puissants. La conférence mondiale se tiendrait alors tous les deux ou trois ans.

Deuxièmement, il faut enraciner le tripartisme dans des structures nationales et multinationales et empêcher que se créent des éléments de la société civile qui ne soient pas permanents, indépendants et légitimes.

Troisièmement, l'OIT doit donner une aide directe aux partenaires sociaux pour le renforcement de leurs capacités, en particulier en ce qui concerne la démocratisation des organisations, la participation des jeunes au développement des institutions, la sensibilisation et l'utilisation des technologies pour rendre les organisations plus modernes, et plus souples.

Il ne fait aucun doute que le moment est venu de consolider les progrès.

Original espagnol: M. MENA QUINTANA (travailleur, Panama)

Tout d'abord, je voudrais me référer au rapport du Directeur général et dire que je partage ses préoccupations à propos des changements que connaît la société, et surtout du type de société que nous construisons, des valeurs qui devraient la régir et de l'emploi.

La crise de l'emploi met en danger nos systèmes démocratiques, les systèmes de sécurité sociale, la sécurité des citoyens et la stabilité politique et sociale.

La gravité du problème nous oblige tous à prendre des mesures fermes pour que le travail digne et décent soit un véritable objectif de tous les pays.

Les questions qui se posent le plus fréquemment sont les suivantes: à quoi sert la démocratie si elle ne me donne pas ce dont j'ai besoin pour vivre dignement, moi et ma famille? A quoi sert le marché si je n'ai pas d'argent pour acheter l'indispensable? Puis-je avoir confiance dans l'avenir si rien ne me garantit une vieillesse digne?

Dans la majorité des pays, la mondialisation capitaliste ne résout pas le problème du chômage, d'où des migrations fréquentes et importantes.

Sans emplois fixes, dignes et décents, sans perspectives d'avenir, la société se désagrège.

Il n'est pas possible de continuer d'assister à l'accumulation grotesque des richesses et à

l'expansion de la pauvreté et de la marginalisation, principalement dans les pays en développement, où le poids de la dette extérieure continue d'asphyxier l'économie, comme si, dans ces pays, nous étions condamnés à payer toute notre vie et à mourir endettés.

Les dirigeants et la société sont interpellés par les citoyens, par des travailleurs qui manifestent parce qu'ils craignent pour leurs emplois.

Les citoyens, au moment des élections, cherchent ceux qui leur garantiront davantage de sécurité dans l'emploi mais, au bout du compte, leurs espoirs sont déçus.

Au cours des douze derniers mois, le taux de la croissance économique mondiale a été de 5 pour cent, tandis que l'emploi ne s'est accru que de 1,7 pour cent, ce qui démontre que la croissance ne suffit pas si elle ne permet pas de résoudre les problèmes fondamentaux de la société. En d'autres mots, la richesse a augmenté mais le chômage s'est maintenu.

Je ne saurais passer sous silence ce qui se passe actuellement dans mon pays.

Le Panama connaît une période de crise et de violence collective qui a été entraînée par la réforme de la législation sur la sécurité sociale, laquelle prévoit de réduire les droits des travailleurs en matière de prestations économiques et de droits sociaux et d'augmenter l'âge de la retraite.

Nous dénonçons le fait que l'Assemblée nationale a approuvé très furtivement la loi n° 17 qui modifie le système de sécurité sociale. Voici dix-huit jours qu'a commencé une grève nationale dans différents secteurs économiques et sociaux. Les travailleurs de l'éducation, de la santé et de la construction ou d'autres secteurs font grève, mais il n'est pas sûr que le gouvernement revienne sur les mesures qui ont été adoptées.

Nous demandons au Directeur général de demander la libération immédiate des travailleurs qui ont été détenus en raison des troubles qui ont suivi l'approbation de la loi susmentionnée. Nous demandons également au gouvernement national de garantir le respect absolu des droits de l'homme afin que les travailleurs des différents secteurs qui exercent leur droit de grève puissent, en toute liberté, faire valoir leurs droits, dans le strict respect de la Constitution et de la loi.

Nous condamnons les actes abusifs dont ont été victimes ces travailleurs, actes qui ont été dénoncés par les dirigeants syndicaux de mon pays et par les manifestants en général.

On ne saurait réprimer l'action de manifestants qui cherchent à défendre leur droit à la sécurité sociale et qui nourrissent l'espoir de vivre vieux et dignement.

Original portugais: M. DINIS (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction)

Les sujets traités ici sont très importants pour la vie des travailleurs et pour tous ceux qui sont représentés par l'Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction à savoir: la sécurité professionnelle, la santé et la sécurité et l'emploi des jeunes.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est celui où l'on compte le plus grand nombre d'accidents du travail entraînant la mort, de multiples handicaps et l'absentéisme, ce qui a des conséquences sur la vie des familles et sur l'économie.

Cette situation n'est pas limitée aux pays du tiers monde mais se rencontre également dans des pays plus développés.

Il est de ce fait important de modifier les normes du travail mais plus encore dans un avenir immédiat, de ratifier et de faire respecter les textes existants qu'il s'agisse des normes de l'OIT, de l'Union européenne ou de la législation nationale.

En matière de santé professionnelle, beaucoup reste à faire. Il est, en effet, important que la liste des maladies professionnelles soit revue puisqu'elle n'est plus adaptée compte tenu du développement technologique et des matériaux de construction utilisés aujourd'hui. La médecine du travail doit, elle aussi, évoluer. Les médecins du travail doivent s'acquitter de leurs fonctions en toute indépendance.

L'Union internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment, du bois et des matériaux de construction souhaite ajouter deux autres facteurs approuvant la situation: le caractère précaire de l'emploi et la sous-traitance.

La nature précaire de l'emploi augmente le nombre des accidents. Les bas salaires, à leur tour, conduisent à l'augmentation des heures de travail et à des migrations de travailleurs non déclarés, lesquels ne peuvent, du fait même de leur statut de clandestins, exiger de meilleures conditions de travail ou de sécurité puisqu'ils seraient tout simplement licenciés sur le champ s'ils le faisaient.

La sous-traitance oblige le sous-traitant qui fait le travail à le faire à moitié prix par rapport au prix payé à l'entrepreneur auquel a été adjugé le contrat, ce qui revient à dire que ce sont les travailleurs qui travaillent pour le sous-traitant qui en subissent les conséquences. Cela donne lieu à une mauvaise qualité des prestations et à une augmentation des accidents et maladies liés au travail.

Les nouvelles normes devront prévoir des sanctions lorsque les conditions de sécurité ne sont pas respectées et que des accidents mortels se produisent. Les responsables devraient être poursuivis pour homicide.

L'UITBB et nous tous avons vu que les jeunes ne peuvent pas trouver des emplois décents. Même lorsqu'ils sont titulaires de diplômes universitaires ils se trouvent obligés d'accepter des emplois non qualifiés afin de pouvoir simplement survivre. Dans chaque pays, les gouvernements se doivent de prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour créer des emplois comportant des droits en veillant à ce qu'il n'y ait pas de discrimination entre les jeunes et les autres travailleurs.

Original anglais: M^{me} PONCINI (représentante, Fédération internationale des femmes diplômées des universités)

Une fois de plus, nous félicitons le Directeur général, M. Juan Somavia, d'avoir souligné que, comme par le passé, le nombre de femmes participant à la Conférence internationale du Travail demeure faible. Le Directeur général est également très persévérant pour faire de l'égalité entre les sexes un concept fondamental de l'Agenda du travail décent de l'OIT et des stratégies pour la réduction de la pauvreté, qui font partie des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes heureux d'entendre que des mesures positives ont été prises en vue d'atteindre un objectif précis: 40 pour cent de femmes déléguées à la Conférence. Ce que nous préconisons, c'est une approche transparente au sein de la Commission de vérification

des pouvoirs afin que cette dernière procède à un dénombrement précis, systématique et ventilé par sexe des délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs, ainsi que des autres participants à la Conférence.

D'année en année, depuis Beijing, le groupe de travail ainsi que la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FITW) ont utilisé cette tribune pour appeler l'attention sur les dispositions de l'article 3, paragraphe 2, de la Constitution de l'OIT qui stipule: «Quand des questions intéressantes spécialement des femmes doivent venir en discussion à la Conférence, une au moins parmi les personnes désignées comme conseillers techniques devra être une femme.»

Dans la mesure où les femmes se trouvaient traditionnellement dans des secteurs d'activités limités tels que l'agriculture, les soins infirmiers et l'enseignement, et que leur taux de participation était inférieur à 20 pour cent lorsque la Constitution a été promulguée il y a quatre-vingt-six ans, ce paragraphe offrait une petite fenêtre d'opportunité aux femmes et leur permettait de faire connaître leur avis.

Aujourd'hui, d'après les tendances mondiales de l'emploi des femmes publiées par l'OIT en 2004, le ratio des femmes dans la main-d'œuvre a nettement augmenté. Il est de 91 pour cent dans les économies en transition, de 83 pour cent en Asie de l'Est et de 80 pour cent dans toutes les autres régions, à l'exception de l'Asie du Sud où 40 pour cent sont économiquement actives.

De nos jours, les femmes sont présentes dans tous les secteurs de l'économie, formels ou informels. Par conséquent, au sens strict du terme, les femmes devraient participer à l'examen de tous les points examinés par la Conférence. Mais je lance une mise en garde, à savoir que cette disposition pourrait restreindre la participation des femmes et les limiter à un rôle de consultation plutôt que de leur permettre de prendre part au processus de prise de décisions, à moins que cette disposition ne soit lue conjointement avec les dispositions de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en particulier le paragraphe 2 d) du dispositif concernant l'élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession.

Nous félicitons chaleureusement l'OIT de son excellent rapport mondial sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, qui montre notamment que nous avons des preuves flagrantes que les femmes ainsi que les enfants tendent à être les plus vulnérables au travail forcé, auquel ils viennent après avoir fait l'objet de traite et que les trafiquants appliquent de nouvelles formes de coercition qui conduisent à l'exploitation sexuelle et également à des violences physiques contre les femmes.

Nous exhortons l'OIT à poursuivre une enquête rigoureuse sur l'aspect demande de la traite des personnes et du travail forcé. Nous remercions également l'OIT d'avoir examiné la question de la durée du travail à la Commission de l'application des normes et nous nous félicitons de l'excellente discussion en petit comité qui a eu lieu sur la durée du travail dans le monde. Elle a montré, notamment, que la mondialisation de l'économie a fondamentalement changé les paramètres des relations professionnelles, de l'organisation du travail, des dispositions concernant le temps et la durée du travail, et fait ressortir la nécessité d'une plus grande flexibilité ainsi que d'une cohérence entre les conven-

tions de l'OIT, afin de parvenir à une équation entre le travail, les besoins de la famille et l'égalité entre les sexes.

Nous proposons de changer le paradigme selon lequel c'est l'homme qui gagne le pain de la famille, même dans les ménages à double revenu, ce qui revient à donner la priorité à l'emploi des hommes.

Ce paradigme qui va de pair avec une société patriarcale a donné lieu à de multiples discriminations dont les femmes ont été victimes tout au long de leur vie. Depuis la discrimination sur le plan de la scolarisation des petites filles, qui débouche sur une course aux salaires les plus bas – ce sont les travailleuses non qualifiées –, jusqu'aux contraintes qui pèsent sur les femmes qui doivent mener de front l'éducation de leurs enfants et leur travail, et enfin la surcharge de travail que doivent assumer les femmes plus âgées du fait qu'elles s'occupent d'enfants orphelins du VIH/SIDA ou d'enfants dont les mères sont chefs de famille célibataires.

Pour changer ce paradigme, il est indispensable de procéder à une évaluation et une analyse systématiques des effets de l'appartenance sexuelle sur les différents processus, et de gommer tous préjugés politiques contre l'égalité entre les sexes et contre le fait de donner aux femmes les moyens d'être autonomes. Il est essentiel, à titre préliminaire, de disposer d'indicateurs statistiques et de repères permettant de voir où se posent les problèmes. Malheureusement, nous constatons à regret, surtout dans les pays développés, qu'ils ne disposent pas de données ventilées par sexe et par âge. Nous recommandons que l'OIT apporte une assistance technique appropriée à ces pays pour qu'ils puissent mettre au point des bases de données qualitatives et quantitatives, notamment sur la violence conjugale, le harcèlement sexuel au travail, la budgétisation soucieuse d'égalité entre les sexes, compte tenu du rôle reproductif des femmes en tant que concept essentiel de la planification macroéconomique, l'emploi dans le secteur informel et le secteur public, et les travaux domestiques et ménagers non rémunérés.

Enfin, nous tenons à réaffirmer que la meilleure façon de parvenir à l'égalité entre les sexes est d'assurer un équilibre systématique, notamment dans toutes les instances de prise de décisions et d'élaboration des politiques. Cela permettra un enrichissement mutuel et, également, de propager l'idée selon laquelle les garçons et les hommes peuvent se partager les responsabilités familiales et les tâches ménagères comme le préconise la convention n° 156, et créer un climat propice au dialogue social entre les partenaires.

Original anglais: M. YOVEL (représentant, Jeunesse ouvrière chrétienne internationale)

Aujourd'hui, plus de 88 millions de jeunes se battent pour survivre dans un contexte de chômage. La mondialisation axée sur l'économie marginalise les jeunes, hommes et femmes. La libéralisation du travail détruit la protection sociale acquise de haute lutte.

L'économie et le capital sont aujourd'hui plus importants que les êtres humains. A la suite de politiques de mondialisation contraires à l'éthique promue par l'OMC et les Institutions de Bretton Woods, des millions de travailleurs perdent leur emploi et sont réduits à la pauvreté.

La flexibilité du travail, le travail temporaire sous contrat, les emplois peu sûrs deviennent de plus en plus la réalité moderne, ce qui est contraire aux objectifs de l'OIT, qui sont de promouvoir le travail décent. Des millions de travailleurs sont obligés de faire des heures supplémentaires alors que des millions ne trouvent même pas un premier emploi. Vu l'absence de protection des travailleurs, de protection sociale et l'absence de convention et de règlement du travail, de plus en plus d'emplois deviennent informels et précaires. Les femmes, notamment les jeunes femmes, deviennent une matière première sur le marché du travail des zones de libre-échange. Elles travaillent dans des conditions inhumaines, n'ont aucun droit à la maternité, aucune liberté syndicale et aucune possibilité de négociation collective. Voilà qui va à l'encontre des principes et droits fondamentaux au travail.

Plus que jamais, les jeunes sont extrêmement compétents et bien formés mais ils restent sans emploi. Dans bien des pays, les jeunes travailleurs de l'économie informelle qui sont extrêmement productifs contribuent en grande partie au PIB. Les entreprises multinationales exploitent, pillent et contrôlent l'ensemble du monde par une mondialisation inhumaine. Nous, les jeunes travailleurs, estimons que les aspects sociaux, économiques, culturels et politiques de notre monde devraient servir à transformer les inégalités existantes.

La jeunesse ouvrière chrétienne internationale est une organisation de jeunes travailleurs, des hommes et des femmes, qui prennent des mesures dans 50 pays pour changer les conditions de vie et de travail des jeunes travailleurs et des jeunes chômeurs. Au nom des millions de jeunes du monde entier qui sont les victimes des politiques économiques, nous demandons aux gouvernements d'abolir les heures supplémentaires forcées, de fixer à huit heures maximum la journée de travail et de redistribuer le travail aux chômeurs et aux sous-employés; de fixer et d'appliquer un salaire légal qui couvre les besoins fondamentaux en matière d'alimentation, de logement, de vêtements, d'éducation, de soins de santé, de garde des enfants ainsi qu'un salaire minimum; de créer des emplois pour les jeunes au chômage en réduisant les heures de travail sans pour autant réduire le salaire, les avantages sociaux et les droits des travailleurs; de fixer un contrôle du taux de salaire maximum pour les élites et les professionnels, de façon à établir un équilibre dans la société et à pouvoir investir davantage dans la protection sociale; de protéger les systèmes sociaux de la privatisation, d'étendre la protection sociale aux jeunes qui exercent des emplois temporaires et précaires dans l'économie informelle et à ceux qui sont touchés par le chômage. Nous demandons que les jeunes aient accès à la formation professionnelle pour être en mesure de répondre aux offres d'emploi grâce à une bonne formation et une bonne éducation. Les gouvernements devraient investir davantage dans la formation professionnelle des jeunes par le biais de centres spécialisés.

Nous demandons à l'Organisation internationale du Travail de mettre en place un mécanisme actif qui assure que les pays mettent en œuvre les conventions de l'OIT et que les politiques des institutions internationales respectent les objectifs du travail décent de l'Organisation internationale du Travail; de veiller à ce que les zones de libre-échange et les zones franches d'exportation appliquent les principes et droits fondamentaux au travail ainsi que

la législation du travail de façon à promouvoir le travail décent et des conditions décentes pour tous; de créer un espace permettant d'accroître la participation des organisations de jeunes travailleurs aux discussions, aux conférences et aux activités de l'OIT.

Nous avons besoin de mesures, pas de discours et pas de promesses.

Original arabe: M. GHANDOUR (travailleur, Soudan)

Le rapport du Conseil d'administration sur ses activités depuis la dernière Conférence contient de nombreuses recommandations dont les plus importantes concernent le rapport financier qui prévoit une augmentation du budget de l'OIT pour les deux prochaines années, augmentation dont l'Organisation a effectivement besoin étant donné sa structure tripartite unique.

De même, le choix de l'élimination du travail forcé comme l'objet du rapport du Directeur général renforce la position de notre Organisation, qui a instauré les bases de la promotion de la dignité de l'homme. La question de l'emploi des jeunes inscrite à l'ordre du jour de la Conférence nous semble particulièrement bienvenue alors que le chômage s'accroît parmi les jeunes et les diplômés dans les pays en développement, et plus particulièrement sur notre continent africain. Cette situation est le résultat des relations de travail injustes dans le monde, imposées par les Etats, les entreprises importantes et les institutions financières internationales qui posent des conditions inhumaines aux pays les plus pauvres du monde. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer l'importance de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, d'autant qu'ils en ont déjà remboursé plus que nécessaire.

La question de l'emploi des jeunes a été étudiée lors du Sommet de l'Union africaine consacré à l'emploi et la lutte contre la pauvreté, et la Déclaration de Ouagadougou nous semble constituer une excellente solution pour les pays d'Afrique qui souhaitent sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Je voudrais remercier ici le Directeur général du BIT, la directrice régionale pour l'Afrique et le directeur du Département ACTRAV qui ont aidé les partenaires sociaux à participer à cette conférence importante, et à présenter leurs points de vue sur les problèmes de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

Dans notre pays, à la Confédération des travailleurs, et grâce à l'atmosphère de dialogue entre travailleurs, employeurs et gouvernement, nous avons réussi, dans le cadre du Conseil suprême des salaires, à obtenir une augmentation des salaires qui représente 15 augmentations sur une période de seize ans. La nouvelle échelle des salaires appliquée depuis l'année dernière accorde une augmentation aux travailleurs de l'éducation et de la santé équivalente à plus de 100 pour cent. C'est la plus grande augmentation de salaire dans notre pays à un moment où l'inflation est constante depuis 1998.

Nous prévoyons d'autres améliorations l'année prochaine après la signature du traité de paix à Nairobi, en janvier de cette année, qui a mis fin à la plus longue guerre civile qu'ait connue l'Afrique. Du haut de cette tribune, nous appelons l'OIT et tous les hommes de bonne volonté à nous aider dans la phase prochaine de reconstruction afin de former des cadres pour nos syndicats dans les régions frappées par la guerre et nous préparer ainsi à la période de l'après-guerre. Nous tenons à remercier l'OIT,

ACTRAV et les organisations syndicales en Afrique, qui ont organisé cette année trois sessions de formation concernant l'égalité des sexes sur le lieu de travail.

Nous voudrions également exprimer nos remerciements à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui a organisé un séminaire de formation en coopération avec l'Union syndicale Panafricaine à Khartoum, lors de la réunion de son assemblée générale au mois de mai de cette année.

Je voudrais également mentionner l'annexe au rapport du Directeur général consacrée à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. La condition tragique de ces travailleurs, la destruction des maisons, le saccage des terres, les meurtres d'enfants de les femmes et de civils innocents par les autorités d'occupation israélienne nous appellent à réaffirmer notre soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour créer son Etat indépendant avec Al-Qods pour capitale.

Nous réaffirmons également l'importance du retrait israélien du Golan et du Liban occupés. Nous soutenons la Syrie qui doit faire face à des pressions internationales injustes. Nous demandons instamment le retrait des forces de la coalition dirigée par les Etats-Unis d'Iraq, afin de mettre un terme à l'occupation d'un pays membre de l'Organisation des Nations Unies. Le peuple iraquien doit pouvoir déterminer son sort lui-même. Nous espérons enfin pouvoir œuvrer tous ensemble pour rétablir un ordre international juste et équitable.

Original espagnol: M. GONZÁLEZ GONZÁLEZ (travailleur, Cuba)

Je ne pense pas, comme l'affirme le Directeur général dans son introduction aux débats de cette 93^e session de la Conférence, que l'engagement pris au Sommet de Copenhague d'éradiquer la pauvreté ait eu des répercussions importantes au niveau des institutions de Bretton Woods. Je ne pense pas non plus que cela soit le cas dans les pays riches qui contrôlent ces ressources à leur guise. S'il en était ainsi, il y aurait davantage de programmes de développement durable, davantage de transferts réels de capitaux et de technologies vers les pays pauvres. Il y aurait des accords en matière de commerce juste et équitable, des programmes pour éradiquer le VIH/SIDA, ainsi que d'autres mesures que l'on pourrait mettre en œuvre.

Toutefois, rien de tout cela n'existe. Bien au contraire, nous voyons de plus en plus de guerres, de plus en plus de croissance des dépenses militaires, davantage de restrictions à l'acquisition de médicaments, moins d'investissements directs, davantage d'initiatives de privatisation de la sécurité sociale et moins de fonds pour l'aide au développement.

La décision prise récemment par le G8 d'effacer la dette extérieure des 18 pays les plus pauvres du monde pourrait, à première vue, sembler encourageante. Mais, comme l'a dit le Président Obasanjo du Nigéria ici même voici quelques heures, ces pays-là, même après l'effacement de leur dette auront besoin de décennies, voire d'une vie entière pour commencer à se redresser. S'il s'agit d'une œuvre de charité, si on leur efface leur dette mais qu'on les maintient pieds et poings liés par davantage de conditions imposées par la Banque mondiale ou le FMI, par des programmes d'ajustement budgétaire, ce qui les obligent à réduire davantage les dépenses sociales et les investissements dans le développement, si l'on continue à piller leurs précieuses res-

sources sans établir des règles de commerce juste et équitable, qui leur permettraient d'accéder avec leurs produits, essentiellement des matières premières, qui sont largement dépréciées, aux marchés internationaux, si l'on continue à mettre en place des barrières protectionnistes, si on n'affecte pas de fonds à des programmes de santé et d'éducation, alors, dans quelques années, via de nouveaux prêts toujours conditionnés, leur niveau d'endettement et de dépendance sera encore plus élevé et l'on continuera à en parler comme étant des pays pauvres ou en développement. Je me refuse à les considérer comme étant pauvres, il s'agit plutôt de pays riches, de par leurs ressources naturelles, de par leurs diversité culturelle, par leurs traditions et leurs peuples, mais qui se sont appauvris du fait de l'exploitation et du pillage qu'ils subissent depuis siècles et des siècles.

L'aspiration du Directeur général, transformée en raison d'être de l'OIT, à savoir l'accès de tous à un travail décent, même si cette aspiration est juste et souhaitable, elle ne peut pas être mise en œuvre si on ne change pas de façon draconienne les règles de l'ordre mondial qui régit la planète aujourd'hui. Le monde d'aujourd'hui a besoin de davantage de solidarité, de moins de charité.

Mon pays, soumis depuis plus de quatre décennies à un blocus cruel et inhumain et à toutes sortes d'agressions et de ce fait à des restrictions financières importantes, montre tout ce que l'on peut faire en faveur de l'humanité. Les vastes programmes de développement social que nous avons développés, ainsi que l'accès au plein emploi, la garantie de la sécurité sociale pour tous, la croissance durable du niveau de vie de mon peuple, ainsi que la contribution croissante que mon pays apporte au développement d'importants programmes de santé, d'éducation et de sport dans plus de 60 pays frères, montrent bien qu'un autre monde peut être possible, non pas le monde d'aujourd'hui, fait de guerres, de terrorisme, de chantage, d'exploitation, de pauvreté extrême, et d'exclusion sociale, mais un monde de coopération, un monde de fraternité entre les peuples et de véritable solidarité.

(M^{me} Anderson prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. KUPPAN (travailleur, Maurice)

C'est avec le plus grand plaisir que je prends la parole devant cette 93^e session de la Conférence de l'OIT au nom de mon organisation, la Confédération nationale des syndicats, et au nom de tous les travailleurs de Maurice.

Tout d'abord, permettez-moi de rendre hommage à l'OIT pour son excellent travail sous la houlette de son Directeur général, M. Juan Somavia, au cours des douze mois qui se sont écoulés. Je tiens à mentionner tout particulièrement le programme de suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui a entraîné la ratification des conventions fondamentales de l'OIT par de nombreux pays, y compris Maurice. Je suis satisfait de constater que le rapport global de cette année porte essentiellement sur l'élimination du travail forcé et du travail en servitude, tant dans les Etats Membres qui ont ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, que dans ceux qui ne l'ont pas fait. Le gouvernement de Maurice s'est attaqué avec succès au problème, tan-

dis que nombre d'autres pays en développement n'ont pas encore fait le nécessaire.

Je me félicite de pouvoir vous informer que le gouvernement de Maurice a décidé de ratifier la seule convention fondamentale qu'il n'avait pas ratifiée jusqu'à présent, à savoir la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et ce à la demande répétée des syndicats mauriciens. Maurice est fière de faire maintenant partie du groupe de pays novateurs qui ont ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. Cependant, le gouvernement de Maurice doit déployer des efforts particuliers pour mettre en pratique ces conventions et pour les traduire véritablement dans la réalité, alors qu'une loi vieille de trente-trois ans, à caractère notoirement répressif, la loi sur les relations professionnelles, est toujours en vigueur. Cette loi a été dénoncée non seulement par les syndicats, mais également par tous les partis politiques de notre pays qui se sont succédés aux affaires. Notre Premier ministre et le ministre de l'Emploi ont d'ailleurs été victimes eux-mêmes de cette loi répressive à l'époque où ils étaient dirigeants syndicaux et luttaient pour défendre les intérêts des travailleurs.

Je saisis l'occasion pour dénoncer les références constantes que fait le gouvernement à l'OIT pour justifier l'inclusion dans la loi d'éléments qui ne sont pas réellement conformes aux principes de l'OIT, comme les dispositions particulièrement lourdes en matière de droit de grève.

Outre le remplacement de cette loi, il est urgent que le gouvernement procède à une refonte complète de notre législation de l'emploi. Il s'agit non seulement de la loi sur le travail, mais également de la loi sur la sécurité et la santé au travail, particulièrement en ce qui concerne le secteur des technologies de l'information et des communications, qui occupe une place importante dans notre pays.

Un autre sujet de préoccupation pour les syndicats mauriciens tient à la situation des zones franches d'exportation, en particulier en ce qui concerne les conditions de travail, la fermeture d'entreprises, le licenciement de milliers de travailleurs et les travailleurs migrants. Les syndicats ont l'impression que, malgré les nombreuses mesures d'incitation prises par le gouvernement, le secteur privé ne fait pas d'efforts suffisants en matière de restructuration, de création d'emplois et d'amélioration des conditions de travail. Dans les zones franches d'exportation, ces dernières restent toujours régies par l'ordonnance de 1987 sur les rémunérations.

Pour améliorer la situation des travailleurs migrants, il est indispensable que le gouvernement lance une vaste étude sur le sujet couvrant tous les aspects des procédures de recrutement, des contrats, des conditions de travail, du logement, de la sécurité et de la sûreté, du respect des conventions de l'OIT, etc. Dans ce domaine également, notre gouvernement aura besoin de l'assistance et des compétences de l'OIT.

En ce qui concerne l'industrie sucrière, nous pensons que les propositions de réformes présentées dans le cadre de l'Union européenne en ce qui concerne le marché et l'organisation des marchés du sucre constituent un immense défi pour notre industrie sucrière. Les propositions de l'Union européenne, prévoient une réduction de 37 à 40 pour cent du prix du sucre, ce qui porterait un coup dur à l'économie mauricienne dans son ensemble, et aurait de graves effets sur l'emploi de quelque

25 000 travailleurs du secteur sucrier et de 30 000 petits planteurs dépendant directement de cette industrie. Grâce à notre plan stratégique pour le secteur sucrier, 12 000 travailleurs ont pu profiter du régime de départ volontaire à la retraite. Un tiers des personnels concernés ont moins de 50 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes. Ils ne disposent d'aucun filet de sécurité. La plupart des travailleurs du secteur sucrier qui ont opté pour ce régime de départ volontaire à la retraite sont des saisonniers, dont les conditions de travail sont différentes de celles des permanents. Ces travailleurs saisonniers sont exploités par les employeurs, ce qui entraîne des problèmes sociaux et familiaux graves et des problèmes de santé dus à l'alcoolisme. Les syndicats ont demandé en vain au gouvernement de faire effectuer une étude sur ce sujet. Par ailleurs, les travailleurs attendent toujours l'application de la semaine de cinq jours durant la saison des récoltes.

Je souhaite réaffirmer l'attachement des syndicats aux principes qui concernent les droits de l'homme et les droits syndicaux, à la démocratie, à la justice sociale et à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs.

Nous sommes convaincus de l'utilité du dialogue social entre les partenaires sociaux, étant entendu que ce dialogue doit se dérouler dans un climat de bonne foi. Cependant, nous estimons que le dialogue social et les bonnes relations entre les partenaires sociaux ne sont pas les seuls facteurs qui permettent de garantir la paix sociale. Il faut que les employeurs tiennent compte des aspirations des travailleurs. Nous demandons au gouvernement de respecter le mouvement syndical, de le considérer comme un partenaire social privilégié et de créer un environnement qui permette aux syndicats d'agir de façon libre et indépendante.

Je conclurai, en disant que notre objectif est la poursuite de la lutte contre les conditions dictées par la Banque mondiale, le FMI et l'OMC. Nous voulons aussi que Maurice respecte pleinement les normes de l'OIT. Nous espérons y parvenir avec l'aide de celle-ci.

Original anglais: M. ATHEYS (représentant, Fédération des associations de fonctionnaires internationaux)

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant la Conférence internationale du Travail car l'OIT a une longue et belle histoire de protection des droits des travailleurs et peut être félicitée pour les progrès qu'elle a suscités et continue à susciter dans les relations professionnelles équitables.

C'est également un privilège pour moi que de prendre la parole devant la Conférence en ma qualité de représentant de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux, qui représente des milliers de fonctionnaires internationaux, essentiellement employés par le système commun des Nations Unies mais aussi dans d'autres organisations internationales.

A cette occasion, la fédération souhaite dégager trois points qui ont un rapport direct avec le travail de la Conférence. Deux de ces points découlent du fait que les fonctionnaires internationaux se voient privés de droits fondamentaux des travailleurs inscrits dans les conventions de l'OIT: le droit de constituer un syndicat et de mener des négociations collectives et le droit à un environnement au travail qui respecte et préserve leur intégrité physique et morale ainsi que leur dignité. Quant au troisième point, il s'agit de l'aspiration des fonctionnaires

internationaux à améliorer le fonctionnement de leur tribunal suprême en matière de relations professionnelles, à savoir le Tribunal administratif de l'OIT.

Premièrement, le droit de constituer un syndicat et de mener des négociations collectives. La Déclaration de Philadelphie rappelle que «le travail n'est pas une marchandise et que la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu». Pourtant, dans certaines organisations, du système commun des Nations Unies et à l'extérieur de celui-ci, le droit d'association est à peine reconnu et à peine toléré. Très fréquemment, les représentants du personnel, dans les organisations internationales ne se voient offrir aucun temps libre pour poursuivre la défense des droits de leurs collègues ou pour promouvoir leurs aspirations, sont privés du droit de prendre la parole devant leurs collègues et se voient refuser un certain nombre d'autres droits. Il n'y a donc ni droit d'expression ni droit d'association.

La Déclaration de Philadelphie proclame aussi que la reconnaissance effective du droit de négociation collective est pleinement applicable à tous les peuples du monde. Et pourtant, les fonctionnaires internationaux, c'est-à-dire ces personnes que vous rencontrez dans les couloirs, à l'extérieur de cette salle où nous nous trouvons actuellement, n'ont pas le droit de mener des négociations collectives. C'est seulement à l'OIT que la négociation collective existe, mais elle ne couvre pas cet élément essentiel des conditions d'emploi que constituent les salaires. Le droit à la négociation collective pour tous, partout? Non, pas ici, pas pour ceux que vous rencontrez dans les couloirs, dans cette organisation! Pas pour nous autres, fonctionnaires internationaux.

Le droit à l'intégrité physique et morale et à la dignité au travail? Trop de nos collègues ont été kidnappés, détenus, violés ou assassinés dans l'exercice de leurs fonctions. Les employeurs, dans notre cas les organisations internationales, doivent veiller à ce que ce genre de phénomènes ne se produisent pas, mais ils ne le font pas assez, et, très souvent, les organisations ferment les yeux sur certains cas de mauvais comportement qui privent les collègues de leur dignité et ne font pas ce qu'il faut en cas de harcèlement moral ou sexuel. Nos employeurs, les Etats Membres, ne font rien pour changer cela. De telles violations, inacceptables, des droits des travailleurs se rencontrent surtout sur le terrain. Mais, très fréquemment, je dois le dire à mon grand regret, c'est là aussi que les représentants du personnel, font l'objet de mesures d'intimidation ou de persécutions ou sont forcés de donner leur démission par l'ignorance de leurs droits. Est-ce trop demander que de demander la dignité au travail? Est-ce trop demander que de demander que soient assurées notre sécurité et notre protection dans l'exécution de nos fonctions?

Et enfin, dernier point sur lequel je veux attirer votre attention: l'amélioration du fonctionnement du Tribunal administratif de l'OIT. Pour beaucoup de fonctionnaires internationaux, le Tribunal administratif de l'OIT est le tribunal suprême. A maints égards, ce tribunal est l'un des meilleurs qui puissent exister, sinon le meilleur. Et pourtant, certaines améliorations pourraient être apportées à son fonctionnement. Et, pour ne pas trop m'étendre, je ne mentionnerai qu'un seul exemple.

Il s'agit du fait que les personnes travaillant dans des conditions d'emploi précaires, et il y en a de

nombreux, dans les organisations internationales, préfèrent le plus souvent, ne pas porter leur cas devant le tribunal car ils craignent que leurs contrats ne soient pas renouvelés. Dans de tels cas où les droits d'un certain nombre de fonctionnaires sont en cause, il serait utile que l'Association du personnel ou le syndicat puissent interjeter appel au tribunal au nom des personnes en question. C'est ce qu'on appelle le *locus standi*. Depuis des années, la FAFI et d'autres organismes représentant le personnel, y compris le Syndicat du personnel du BIT ont demandé le *locus standi*. Il convient de noter que le tribunal lui-même s'est prononcé en faveur de l'octroi du *locus standi* à des associations et des syndicats. Malheureusement, les propositions qui ont été faites au Conseil d'administration du BIT en mars dernier ne prévoyaient pas l'octroi du «*locus standi*» aux représentants du personnel et l'attente des fonctionnaires internationaux a donc été déçue.

La Fédération des associations de fonctionnaires internationaux souhaite inviter la Conférence à s'occuper des trois problèmes que nous vous avons mentionnés. La Conférence pourrait, par exemple, demander au Bureau d'étudier les mécanismes au moyen desquels les droits fondamentaux d'association et de négociation collective pourraient être octroyés aux fonctionnaires internationaux, notamment en étendant le champ d'application des conventions pertinentes de l'OIT.

D'autre part, la Conférence pourrait décider de demander au Bureau d'établir dans quelle mesure les fonctionnaires sont privés de l'intégrité et de la dignité physique et morale au travail. Enfin, la Conférence pourrait décider d'inviter le Bureau à faire des propositions en concertation avec les associations et les syndicats concernés pour améliorer le fonctionnement du Tribunal administratif de l'OIT.

La FAFI espère que la Conférence prendra des décisions pour que les fonctionnaires internationaux jouissent des droits qui sont accordés aux autres travailleurs.

Original anglais: M. GIUSEPPI (travailleur, Trinité-et-Tobago)

Les travailleurs et la population de nombreux pays en développement ont constaté que les politiques et les programmes des praticiens du capitalisme mondial ont provoqué chaos, souffrances et désordre. Dans bien des cas, l'ordre politique, économique et social de ces nations a subi des dommages irréparables.

Depuis vingt-cinq ans, on assiste à une augmentation incessante de la discrimination sous toutes ses formes, de l'inégalité et de la corruption. Tels sont les effets secondaires négatifs de la faillite des tenants de l'ordre mondial en matière de développement.

La distribution injuste du revenu, de la croissance, du développement, du pouvoir et de l'autorité a largement contribué à l'apparition des maladies sociales qui ont frappé et paralysé nos communautés et nos sociétés. Les chiffres sont là, et aucun de nous, ici, n'ignore la progression alarmante de la criminalité, de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi. L'éducation, la santé, la sécurité et la plupart de nos services publics doivent être placés en soins intensifs. Les régimes politiques semblent incapables de prescrire et d'administrer le bon traitement. Plusieurs d'entre eux sont devenus la proie, d'une façon ou d'une autre, d'une aliénation à un ordre qu'ils n'avaient et n'ont toujours aucun moyen d'influencer ni de contrôler. La plupart des gens

ont l'impression qu'ils se contentent de suivre le mouvement et qu'ils sont balayés par la vague.

Le rapport du Directeur général nous encourage à tourner nos regards vers l'avenir. Il nous dit aussi, à juste titre, que nous devrions aller de l'avant. Mais il nous faut avancer dans un monde qui a réintroduit l'esclavage, à la mode du XXI^e siècle, esclavage que la terminologie moderne appelle «travail forcé». Il nous faut avancer dans un monde dominé par la loi du plus fort. Régulièrement, des pays sont confrontés à la menace de la guerre ou à la guerre elle-même. Les puissants ont qualifié ces pays de «mauvais». A tous moments, des enfants perdent leurs parents au nom de ces guerres saintes. Comment bâtir un avenir sûr et créer le monde envisagé par l'OIT alors que la justice sociale et la démocratie semblent reculer?

Sans ordre et sans une bonne gouvernance, la démocratie n'a plus de sens. Les syndicats opèrent dans un contexte extrêmement difficile en raison des rapides changements qui interviennent dans les relations de travail, de la croissance désordonnée du secteur informel et du refus des classes dirigeantes d'appliquer et de ratifier les conventions et de promouvoir des lois qui protègent les droits et les intérêts des travailleurs.

Qu'en est-il du plein emploi dans nos sociétés et de la représentation des travailleurs à tous les niveaux de la prise des décisions? Quelles sont les institutions et les lois qui permettent encore de garantir ces objectifs? Aujourd'hui, les travailleurs ont le choix entre le renvoi et la démission. Ce nouveau principe du départ volontaire appliqué par l'Etat employeur a causé la perte de dizaines de milliers d'emplois. Ces expérimentations résultent du fait que les gouvernements observent les conditions que leur dictent les institutions financières internationales et les organismes de crédit à l'exportation. Les fonctionnaires sont une espèce en voie de disparition à mesure que les gouvernements externalisent vers le secteur privé un nombre croissant des fonctions qu'ils occupaient.

Le fardeau de la dette dont plusieurs pays en développement sont accablés résulte de garanties de remboursement irréalistes et de conditions répréhensibles. Nous savons que les fléaux sociaux que nous avons évoqués plus haut ont un lien direct avec l'endettement. L'OIT doit s'attaquer sérieusement à cette effroyable situation. Cette Organisation doit s'engager à dissiper cette menace qui est l'une de celles qui compromet le plus gravement la vision d'un avenir meilleur telle que nous la présente le Directeur général. L'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes sont étranglées par ce problème. L'argent qui est urgemment requis pour améliorer les conditions de vie, garantir les droits de l'homme et promouvoir la liberté, est jeté dans un puits sans fond que nous ne serons jamais en mesure de combler.

Il semble que beaucoup de nations soient condamnées à un état de dépendance plutôt que d'indépendance, de servitude plutôt que de liberté. Nombreux sont ceux qui disent aujourd'hui: «Nous ne paierons pas car nous n'en avons tout simplement pas les moyens». Très récemment, il y a eu l'initiative Blair, qualifiée par des experts de goutte d'eau dans l'océan.

L'OIT doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer la menace que représente la dette. Elle a engendré trop de souffrances, et assez d'indignation et de désordre.

Je conclurai en citant deux grands personnages de l'histoire. Premièrement, Thomas Jefferson, qui écrivait ceci: «Je range l'économie au nombre des vertus républicaines les plus importantes et la dette publique au nombre des dangers qu'il faut craindre le plus.» Et deuxièmement, Simón Bolívar qui a dit: «Je méprise la dette encore plus que les Espagnols. Elle menace l'indépendance qui a fait couler tant de sang.»

Les choses n'ont pas changé. Il faut agir.

Original espagnol: M. LUCAS GÓMEZ (travailleur, Guatemala)

Je félicite le Directeur général de son rapport, dans lequel il aborde trois questions importantes: comment faire face à la crise sociale de l'emploi, à laquelle le Guatemala n'échappe pas; la recherche de solutions pour que chacun ait un travail décent et pour que ce travail décent devienne un objectif mondial. En effet, le travail décent, dûment rémunéré, est le moteur du développement. Il élimine la pauvreté, équilibre l'économie et garantit un monde plus juste et plus pacifique qui permet de vivre dans des conditions de sécurité sociale, de garantir la santé, l'éducation et, finalement, l'épanouissement de l'individu.

Bien que le Guatemala soit signataire des conventions n° 87 et n° 98 de l'OIT, les pratiques de destruction et d'affaiblissement du mouvement syndical se poursuivent. La Constitution de nouveaux syndicats est impossible, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La preuve en est que, avant la signature des accords de paix, le pourcentage d'affiliation syndicale nationale des travailleurs dans les entreprises était de 5 pour cent. A l'heure actuelle, ce pourcentage a diminué par rapport au total de la population active, ce qui fait qu'il n'est plus possible d'avoir un travail décent. Par conséquent, les travailleurs s'organisent en syndicats indépendants afin de défendre leur droit au travail. Ces travailleurs sont malgré tout l'objet de répression, comme l'ont montré les événements violents de la fête du mois d'août 2004, au cours de laquelle les travailleurs ont été repoussés à l'aide de bombes lacrymogènes, brutalisés par la police et, finalement, emprisonnés pour onze d'entre eux, dont deux femmes, l'une d'entre elles étant enceinte. Cela nous pousse à demander aux participants à la Conférence de réfléchir à cette triste réalité.

En ce qui concerne les tribunaux, là aussi, il y a de quoi pleurer. Les processus collectifs prennent beaucoup trop de temps, certains conflits collectifs durent depuis plus de huit ans, et nous avons l'impression que la stratégie consiste à faire en sorte de pousser à bout les travailleurs pour que, de guerre lasse, ils finissent par négocier leurs droits à la baisse.

L'une des nouvelles formes de répression contre les activités des travailleurs consiste à les accuser de se livrer à des actes terroristes lorsqu'ils organisent des manifestations syndicales et, partant, à emprisonner les dirigeants syndicaux ou à les menacer publiquement.

Cette année, comme à d'autres occasions, le Guatemala a figuré à l'ordre du jour de la Commission de l'application des normes et, une fois de plus, le gouvernement devra présenter un rapport détaillé et objectif sur les violations syndicales qui sont perpétrées depuis de longues années dans le pays et qui continuent à l'être. Le gouvernement doit respecter la liberté syndicale ainsi que la négociation collec-

tive et nous espérons que ses engagements verbaux devant la Commission de l'application des normes se concrétiseront par des mesures viables, mesurables, concrètes et objectives.

La récente signature du traité de libre-échange est une violation de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, qui a été ratifiée par mon pays, parce que ce traité a été signé sans tenir compte de la volonté du peuple. Or, c'est un traité qui sera synonyme de faim, de misère, de souffrance et de mort pour des milliers de Guatémaltèques et pour une grande partie de l'humanité dans le monde. Nous estimons que ce traité va à l'encontre du développement auquel nous aspirons tous et que nous souhaitons promouvoir.

C'est pourquoi le travail décent et la lutte contre la pauvreté sont des questions qu'il faut traiter de toute urgence car il faut rappeler qu'une grande partie de la population se débat dans des conditions de misère, dépendant d'emplois précaires et percevant des salaires qui permettent à peine de répondre aux besoins vitaux, puisque ce salaire est inférieur de moitié au panier de la ménagère d'après les chiffres officielles de l'Institut national des statistiques. De ce fait, des milliers d'enfants, garçons et filles, se voient dans l'obligation de travailler pour contribuer aux frais de nourriture. Nous devons, d'ailleurs, nous demander à ce propos, s'il ne s'agit pas, ici, de travail forcé car ces enfants se voient refuser le droit d'étudier, de se former, de se forger un avenir et deviendront des adultes sans qualifications techniques. Une part importante des jeunes risque, ainsi, de tomber dans l'enfer destructeur de la drogue et de la violence par le biais des bandes organisées.

Enfin, je réaffirme que les efforts déployés par l'OIT, par le biais de la mission de contacts directs, a permis, à plusieurs reprises, de procéder à certaines modifications concernant les conventions ratifiées par le Guatemala et que finalement dans le dernier rapport, l'OIT souligne que le gouvernement est invité à faire des efforts pour garantir le libre exercice des droits des travailleurs. Cela montre bien que des violations continuent d'exister contre ces droits sacrés. Il est donc capital pour les travailleurs que l'OIT et la communauté internationale suivent de très près ce que fait le gouvernement pour donner suite à ses engagements vis-à-vis des droits des travailleurs et appuient les organisations syndicales dans leur lutte contre la violence et l'impunité.

Original espagnol: M. ARCINIEGA (travailleur, Equateur)

C'est un très grand plaisir de pouvoir prendre la parole au nom des travailleurs de l'Equateur et de se référer au rapport du Directeur général qui souligne les efforts réalisés par le Bureau face aux mutations rapides que le monde connaît.

La réduction du déficit du travail décent, pour surmonter la pauvreté grâce à la promotion de l'emploi et à celle de la dimension sociale en vue d'une mondialisation juste, a suscité l'intérêt à l'échelle mondiale et est devenue un objectif.

Le tripartisme est un mécanisme essentiel pour encourager le dialogue social, ainsi que des accords destinés à éliminer la pauvreté. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts du Directeur général dans ce sens.

Ce qu'il faut, c'est que le travail décent soit le cap à suivre, au niveau aussi bien local qu'international, et que les politiques économiques soient reliées au développement social, de façon à assurer le bien-

être de la société grâce à de plus grandes possibilités pour les travailleurs. Cet objectif est digne d'être souligné.

Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant. Vingt-six ans après le retour de la démocratie en Equateur, retour que le peuple équatorien avait célébré, espérant qu'il serait le renouveau marqué par l'Etat de droit, notre démocratie s'affaiblit de plus en plus, malheureusement. Nous constatons avec beaucoup d'inquiétude que le rêve auquel nous aspirions tous est en train de s'effriter. Ce n'est pas en vain que des manifestations ont lieu: elles traduisent le mécontentement populaire et ont conduit à la destitution de trois présidents constitutionnels, en raison de la décomposition du système politique qui privilégie les intérêts des partis ou des groupes de pouvoir, et qui a réduit le Congrès national, autrefois le Parlement national, qui représentait le peuple, qui était le «berceau de la démocratie», un centre de négociations qui se moque du sort des Equatoriens.

Il est injuste de généraliser mais, malheureusement, je dirais que les conduites honorables sont l'exception et non la règle. Cela étant, nous nous félicitons que le nouveau gouvernement et le Congrès national aient accredité auprès de la Conférence le président de la Commission des questions sociales et du travail du Congrès national pour qu'il puisse apprécier l'action fondée sur le dialogue social que l'OIT préconise pour éliminer la pauvreté.

Malgré les déceptions dans le domaine politique qu'ont entraînés les partis politiques de notre pays, nous nourrissons l'espoir que le nouveau gouvernement mettra en place les conditions nécessaires pour vivre ensemble dans le respect des institutions, de la démocratie et du respect du droit.

Nous sommes heureux lorsque des pays frères défendent chaque jour les droits au travail, par le biais du dialogue social. Mais, dans notre cas, sans aucun doute, le système politique a une dette envers la société. En effet, à chaque élection, on parle de nouveaux dirigeants, on parle de gouvernements patriotes, lesquels promettent de servir le peuple, d'éliminer la corruption, de mettre en œuvre des mesures pour s'acquitter de la dette sociale, de promouvoir le développement et la création d'emplois, de diminuer ainsi la pauvreté, et de donner la priorité à la santé et à l'éducation. Malheureusement, cela débouche sur de nouvelles frustrations qui conduisent à leur tour au mécontentement de la population et à l'instabilité politique.

Il ne s'agit pas de se demander si nous nous sommes trompés en élisant ces gouvernements, mais nous considérons que nous avons été utilisés et trompés par les réformes législatives et l'application de règlements inconstitutionnels et illégaux dans le monde du travail. Je veux parler de la loi organique sur le service civil et la carrière administrative, des normes concernant la sous-traitance, des règlements concernant l'engagement à l'heure, et la réduction du salaire minimum ainsi que du décret exécutif concernant les micro-entreprises qui ont été adoptés sans que soit dûment consulté le Conseil national du travail et qui désamorcent ce dialogue auquel nous demeurons néanmoins attachés.

On a créé un système d'inspection pour lutter contre le travail des enfants, mais sans se doter d'un budget suffisant, ce qui met en doute son efficacité. De même, les ressources budgétaires qui ont été allouées pour la formation des travailleurs n'ont jamais été utilisées à cette fin, c'est-à-dire que l'on

a menti en disant que les travailleurs bénéficiaient d'une aide dans ce domaine.

Finalement, nous estimons que le nouveau gouvernement et la nomination du nouveau ministre du Travail de l'Equateur ravivent l'espoir d'un retour à l'Etat de droit ainsi que celui de voir rectifier ce qu'ont fait les gouvernements antérieurs et renâtrer le respect et la confiance, de sorte que les droits soient à nouveau respectés et que cesse la violation quotidienne de la législation.

Pour terminer, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance pour l'élection du ministre du Travail de l'Equateur au poste de Vice-président de la 93^e Conférence internationale du Travail et à réaffirmer toute notre loyauté à cette importante institution internationale.

M. BOTI (*Ministre de la Fonction publique, du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Insertion professionnelle, République centrafricaine*)

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole du haut de cette tribune pour apporter la contribution de la République centrafricaine à ce grand concert des nations à l'heure de la mondialisation, où les questions sociales en général, et d'emploi durable en particulier constituent les défis majeurs à relever dans le monde du travail.

Je voudrais également saisir cette opportunité, au nom de la délégation qui m'accompagne et au mien propre, pour congratuler le Directeur général du Bureau international du Travail, Juan Somavia, d'abord pour les choix des thèmes de ses rapports, ensuite pour leur qualité et pertinence.

Il y a de cela un an, je prenais la parole à cette tribune pour vous présenter la situation difficile de la République centrafricaine avant le sursaut patriotique du 15 mars 2003, conduit par Son Excellence le général d'armée François Bozizé, et les efforts déployés depuis cette date par le gouvernement pour revenir à la légalité constitutionnelle. Aujourd'hui, c'est chose faite. La nouvelle Constitution de la République centrafricaine a été massivement votée en décembre 2004. Les élections du Président de la République et des députés ont eu lieu le 13 mars et le 8 mai 2005, dotant ainsi le pays d'un Président élu par le peuple et d'un Parlement qui remplace le Conseil national de transition.

La République centrafricaine continuera comme par le passé à déployer des efforts aux fins de respecter les engagements qu'elle a pris tant envers les partenaires sociaux avec lesquels elle se félicite d'entretenir de bons rapports, qu'envers les organisations internationales avec lesquelles elle coopère pour la reconstitution nationale.

Les nouvelles autorités de la République centrafricaine comprennent que les défis à relever sont multidimensionnels et multisectoriels et ne peuvent être vaincus sans la solidarité internationale. Aussi, j'apprécie à sa juste valeur le choix des thèmes qui portent respectivement sur la consolidation des progrès réalisés pour aller de l'avant, l'*Alliance mondiale contre le travail forcé* et la promotion de l'emploi des jeunes.

Les nouvelles autorités de la République centrafricaine s'engagent à tout mettre en œuvre pour intégrer les quatre piliers du travail décent dans leur programme de développement, étant donné que ces piliers forment un ensemble intégré de principes et de politiques essentielles pour faire progresser les conditions de vie et de travail en République centrafricaine.

Dans le cadre du travail décent, la République centrafricaine s'est appropriée les conclusions du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, en mettant en place par arrêté du Premier ministre, un comité national intersectoriel chargé d'élaborer le plan national de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté.

Mais ce plan ne peut fonctionner que dans un contexte marqué par la diminution significative du poids de la dette intérieure et extérieure, la pratique de la bonne gouvernance à tous les niveaux de la gestion des affaires de l'Etat, et la promotion du dialogue social, indispensable au maintien de la paix sociale et de la stabilité.

Dans le domaine normatif, la RCA a ratifié et inclus dans sa législation nationale les huit conventions fondamentales, et dix autres sont sur la table du Parlement pour ratification.

Dans le domaine du dialogue social, un Conseil national permanent du travail, organe à composition tripartite, a été mis en place pour réguler les relations de travail entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

La RCA collabore activement à la naissance d'un organe tripartite de coordination du dialogue social dans la sous-région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu du travail, le gouvernement continuera à œuvrer dans le sens de l'éradication du fléau et de l'atténuation des effets pervers de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/SIDA en milieu du travail.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la République centrafricaine a décidé d'organiser, en collaboration avec ses partenaires multilatéraux, un forum sur l'emploi et la formation professionnelle, qui lui permettra de définir sa politique dans ce domaine.

Je voudrais, avant de terminer mon propos, rendre un vivant hommage au Directeur général du BIT pour l'assistance multiforme qu'il ne cesse d'apporter à la République centrafricaine. J'espère qu'avec le retour à la légalité constitutionnelle, la République centrafricaine est en droit d'attendre de ses partenaires au développement des aides substantielles pour la reconstruction du monde du travail centrafricain.

Vive l'Organisation internationale du Travail, vive le Bureau international du Travail, vive la coopération internationale!

Original anglais: M^{me} BASTOS DUARTE (représentante, Organisation mondiale contre la torture)

L'Organisation mondiale contre la torture, l'OMCT, est un réseau qui regroupe plus de 28 organisations non gouvernementales luttant contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'OMCT est préoccupée de constater qu'en raison des politiques ultra-libérales et de la destruction du réseau de sécurité des travailleurs syndiqués, les Etats ne respectent pas les obligations découlant pour eux de la Constitution de l'OIT, ainsi que des conventions n° 87 et n° 98. Au nombre de ces obligations, figure l'exigence non seulement que la législation nationale garantisse la liberté syndicale et le droit de négociation collective, mais également la répression des travailleurs et des dirigeants syndicaux ne reste pas impunie et surtout pas qu'elle soit

tolérée ou qu'elle soit le fait de fonctionnaires de l'Etat.

Même dans un pays tel que la République de Corée où le développement économique s'est accompagné d'une reconnaissance de la plupart des droits civils et politiques, les syndicalistes sont constamment menacés.

M. Kim Yong II, président du Syndicat des fonctionnaires coréens, non reconnu, est l'un des principaux dirigeants syndicaux en prison, de même que le président du Syndicat des travailleurs migrants, M. Anwar Hussein.

D'après la CISL, en avril 2005, 825 syndicalistes ont été arrêtés pendant une manifestation à Ulsan et le 23 mai, 600 autres ont été arrêtés pendant une grève pacifique.

En Chine, où le taux de croissance économique est élevé aux dépens des travailleurs, les syndicalistes connaissent de graves problèmes.

En septembre 2004, deux personnes ont été condamnées à 15 et 12 ans de prison, respectivement, pour avoir préconisé la formation de syndicats sur Internet. Des membres de la Fédération autonome des travailleurs, arrêtés à la suite des événements de la place Tienanmen en 1989, sont toujours en prison.

Le gouvernement chinois renforce aussi sa répression contre ceux qui défendent les droits des paysans. Le 20 avril 2005, cinq représentants de paysans sans terre, de la ville de Zigong, dans la province de Sichuan, ont été appréhendés et mis en prison, alors qu'ils demandaient réparation au nouveau maire de la ville.

Au Guatemala, l'un des pays d'Amérique latine qui n'a pas réussi à démarrer sur le plan économique - le fait de lutter en faveur de la justice sociale est extrêmement dangereux. En 2005, 58 cas d'attaques contre des syndicalistes ont été d'ores et déjà enregistrées. En outre, pratiquement toutes ces attaques et actes de violence demeurent impunis. C'est par exemple le cas du meurtre de M. Julio Rolando Raquéc en novembre 2004, et de l'attaque physique perpétrée contre M. Leonel Garcia Acuña en janvier 2005.

L'OMCT est également préoccupée par le cas M. Rigoberto Dueñas Morales, secrétaire général adjoint de la Centrale générale des travailleurs du Guatemala (CGTG). Bien qu'il ait été libéré, M. Dueñas est toujours en liberté surveillée et n'a pas le droit de quitter le pays.

Plus récemment, la CISL a fait état de l'assassinat de deux manifestants, en raison de l'utilisation disproportionnée de la force par la police lors de protestations organisées par des syndicats Guatémaltèques contre l'ALECA (Accord de libre échange de l'Amérique centrale). Cet accord, ratifié par le congrès du Guatemala sans consulter la population, a suscité de vigoureuses condamnations.

Dans des pays où les conflits armés et les troubles politiques règnent, la situation des syndicalistes est particulièrement difficile. Au Zimbabwe, alors que la répression est généralisée et que les libertés sont supprimées, les dirigeants syndicaux font souvent face à des représailles, à des harcèlements judiciaires, à des attaques en raison de leurs activités.

Au début de mai 2005, la police républicaine a effectué une descente au Congrès des syndicats du Zimbabwe et s'est emparée de 50 dossiers, documents et correspondance. En plus, quatre des membres de ce syndicat ont été arrêtés en 2004, préten-

dument pour avoir organisé des émeutes, des troubles ou suscité l'intolérance.

Au Népal, depuis la déclaration de l'état d'urgence le 1^{er} février 2005, l'OMCT demeure gravement préoccupée par les arrestations constantes de dirigeants syndicaux et la suspension des activités syndicales, ainsi que des autres libertés fondamentales.

Le 8 avril 2005, deux dirigeants importants de la Fédération générale des syndicats du Népal ont été arrêtés pendant une manifestation.

En Iraq, les syndicalistes continuent de travailler alors que la législation, qui remonte à l'époque de Saddam Hussein, est antisyndicaliste.

Ces derniers mois, plusieurs syndicalistes irakiens ont été enlevés, torturés et assassinés alors qu'ils se livraient à des activités syndicales en Iraq.

M. Ali Hassan Abd a été assassiné alors qu'il rentrait chez lui, le 18 février de cette année.

L'OMCT est particulièrement préoccupée par la situation des dirigeants syndicaux et de leurs familles en Colombie, où le fait de lutter pour les droits des travailleurs et des paysans est associé à des activités subversives, sous prétexte de l'existence de groupes de guérillas de gauche.

Pendant la seule année 2004, l'OMCT a enregistré environ 25 assassinats de syndicalistes et une seule condamnation. Les dirigeants syndicaux en Colombie font de plus en plus souvent l'objet de menaces de mort par les groupes paramilitaires, et bien souvent ces menaces sont mises à exécution. Ils font également l'objet d'arrestations arbitraires par le Département de la sécurité administrative. Ces dernières semaines, l'OMCT a été informée de l'arrestation de deux dirigeants syndicaux, M. Hernando Hernandez, du Département des droits de l'homme de la FENSUAGRO, le 1^{er} juin 2005, et M. Javier Dorado, du SIMANA, le 26 mai 2005. Tous deux sont accusés d'insurrection.

Dans un rapport publié à l'occasion de la Conférence, concernant la Colombie, trois fédérations syndicales colombiennes annoncent un plan pour éliminer le mouvement des travailleurs avec la complicité de l'Etat. L'existence de ce plan, qui vise les opposants politiques, a déjà été dénoncée par le passé. Malgré des mises en garde bien documentées, aucune mobilisation de la communauté internationale n'a eu lieu pour empêcher ces assassinats et pour empêcher également les disparitions forcées d'opposants politiques.

L'OMCT espère que la décision prise par l'OIT d'envoyer une délégation de haut niveau en Colombie est un signe de la nouvelle volonté politique de la communauté internationale de mettre un terme au harcèlement constant des dirigeants syndicaux en Colombie, et d'éviter qu'il leur arrive le pire.

L'OMCT espère avec les fédérations susmentionnées que le Haut commissariat aux droits de l'homme et l'OIT adopteront pour l'avenir une approche d'ensemble afin de réaliser cet objectif.

Original anglais: M. CHIKUNI (gouvernement, Malawi)

La délégation du Malawi nourrit l'espoir que cette Conférence ne sera pas une réunion de plus parmi d'autres, mais marquera, au contraire, un tournant en ce qui concerne la valeur et la signification du travail partout dans le monde. L'ordre du jour qui nous a été présenté est d'ailleurs source d'espoir en la matière.

La délégation du Malawi a lu, avec la plus grande attention, le rapport du Président du Conseil

d'administration et celui du Directeur général. Nous avons l'impression qu'effectivement il est nécessaire de réformer les mécanismes de prise de décisions au sein de l'OIT, mais qu'il est opportun également cette année de faire un bilan de notre passé, afin de savoir ce qu'il convient de faire à l'avenir. Nous avons pris bonne note que le rapport du Directeur général de cette année est davantage un document présentant certains concepts qu'un amoncellement de faits et de remarques louangeuses. La méthode choisie par le Directeur général est probablement la bonne pour cette année. L'action de notre Organisation est fondée sur des normes et nous devons toujours nous souvenir des grands principes que nous sommes là pour servir.

Dans la mesure où toute réforme ou amélioration est un processus inscrit dans la continuité, ma délégation pense que les réformes envisagées aujourd'hui devront continuer à faire l'objet d'un examen afin d'avoir un maximum d'efficacité et de qualité.

Nous tenons d'autre part à veiller à ce que le Bureau fasse preuve de prudence dans l'adoption des réformes proposées. N'oublions pas que l'OIT est une organisation qui rassemble à la fois des pays industrialisés et des pays en développement. Nous ne voulons pas croire que les tendances actuelles en matière de réformes, concernant les organes de prise de décisions de l'OIT, constitueraient une tentative de la part des pays industrialisés de «tuer», en quelque sorte, l'Organisation au détriment des pays en développement, qui considèrent l'OIT comme un forum privilégié pour faire entendre leur voix. Très honnêtement, nous avons besoin de l'OIT, aujourd'hui tout autant que nous en avons besoin en 1919; l'OIT, en effet, permet de faire progresser sur la planète la justice et la paix dont les peuples ont tant besoin. Rien ne justifie qu'une partie quelconque de la communauté internationale se voile la face devant la vérité et la justice.

La délégation du Malawi remercie très sincèrement le Directeur général du BIT d'avoir veillé à ce que l'Afrique soit la priorité pour la période biennale 2006-07. Nous pensons, en effet, que ce n'est pas dû au hasard, dans la mesure où la plupart des grands problèmes qui se posent aujourd'hui au monde frappent tout particulièrement ce continent. Ce n'est bien entendu pas de sa faute, mais c'est peut-être dû à la malchance.

Le Malawi se félicite de ce que dans le budget 2006-07 davantage de ressources seront attribuées aux activités sur le terrain. C'est une bonne décision. En effet, ces ressources permettront à l'OIT d'intervenir plus près du terrain, ce qui rendra son action plus visible auprès des mandants. La délégation du Malawi exprime sa reconnaissance au Directeur général d'avoir inscrit le Malawi dans un certain nombre de projets de l'OIT concernant, en particulier, la Déclaration, le programme de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail et le travail des enfants. Ce sont, là aussi, de bonnes décisions.

Original anglais: M. EYTLE (employeur, Jamaïque)

Nous avons reçu et examiné avec la plus grande attention le rapport concis et pertinent du Directeur général. Ce rapport porte en effet sur un grand nombre de problèmes et décrit certaines des initiatives et des programmes grâce auxquels l'OIT a poursuivi son chemin vers les buts et objectifs

qu'elle s'est fixée aux plans mondial, régional et national.

L'effet important de la mondialisation sur tous nos pays a été particulièrement mis en lumière décrivant les changements rapides et les exigences d'innovation et de créativité, afin de relever les défis qui en résultent et créer de nouvelles chances. La capacité concurrentielle de notre communauté d'employeurs en Jamaïque continue à être gênée par des réalités sociales et économiques majeures, telles que la hausse de la criminalité, les coûts du capital et le chômage, particulièrement parmi les jeunes. En Jamaïque, nous nous sommes particulièrement intéressés à l'accent mis dans le rapport sur la question de l'emploi des jeunes et l'urgence de la création d'emplois.

Nous avons noté l'accent mis sur ce domaine et l'engagement pris de trouver une solution à ce problème, par le biais d'initiatives telles que le soutien des entreprises permettant la croissance et le développement des petites et moyennes entreprises. A cet égard, notre fédération s'est engagée à promouvoir au niveau national l'Agenda global pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail par des politiques nationales de l'emploi qui soutiendraient particulièrement les besoins du secteur des petites et moyennes entreprises, ainsi que l'emploi des jeunes. Notre fédération d'employeurs coordonne le Réseau pour l'emploi des jeunes aux Caraïbes et, en outre, a conclu des partenariats avec diverses organisations concernées par une série de programmes tels que la formation professionnelle et l'élaboration d'une politique de l'emploi nécessitant une étude d'ensemble et la promotion de l'esprit d'entreprise.

Nous appuyons également d'autres initiatives telles que celles qui concernent l'élaboration, la promotion et l'application des normes dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Ce processus devrait promouvoir d'autres possibilités et ne pas être restrictif. Le moment est venu pour l'OIT de se pencher de façon critique sur le contexte, le contenu et la pertinence des instruments actuels dans un environnement de changements constants et rapides.

Pour assurer le succès de tels programmes, il faudra qu'ils continuent à utiliser une approche intégrée à tous les niveaux où le dialogue social tripartite jouera un rôle central dans la promotion d'un environnement favorable au développement durable. Nous sommes heureux de constater que ces exigences sont conformes aux quatre piliers du cadre stratégique pour 2006-2009.

Nous approuvons totalement la nécessité d'envisager de nouvelles initiatives et un mode opératoire qui permettraient à l'OIT de s'engager davantage dans l'action et les programmes concrets. Il faudra mettre l'accent sur une nouvelle redistribution des ressources sur la base de performances objectives et transparentes.

Un certain nombre de nos programmes sont menés dans un environnement national et mondial qui ne permet pas de parvenir au niveau de croissance économique requis. Ceci nous affecte dans la mesure où nous avons plus de difficulté à disposer des appuis financiers nécessaires pour obtenir les résultats dont nous avons besoin dans tous les secteurs, y compris des institutions multilatérales telles que l'OIT.

Nous nous félicitons également de l'initiative visant à revoir la forme et le fonctionnement de la Conférence. Il serait bon, par exemple, que l'OIT

puisse mieux intégrer les flux croissants d'informations et les technologies de la communication dans des domaines tels que le mouvement de l'information, les documents et les conférences vidéo. Cela renforcerait en qualité et en quantité la participation des Membres.

Nous considérons cette initiative comme une initiative centrale dans la mesure où elle peut avoir un effet positif sur l'image de l'OIT. Nous pensons qu'il est nécessaire de recréer l'image de l'OIT en tant qu'Organisation unique ayant la capacité d'assumer un leadership stratégique sur les questions de travail, aussi bien sur le plan mondial que régional ou national. Cette Organisation doit continuer à être perçue par les Membres comme une organisation active à l'intérieur d'un environnement qui est caractérisé par des changements rapides et par la mondialisation.

Bien que nous reconnaissons l'importance et la nécessité d'initiatives globales, nous pensons qu'il faut mettre l'accent sur le plan local, et qu'un changement de la distribution des ressources dans certaines régions pourrait influencer les résultats à long terme. Il faut que les ressources continuent à se porter là où elles sont les plus nécessaires.

Nous devons également œuvrer au renforcement des capacités et revoir les possibilités offertes ces dernières années. Nous voudrions enfin exprimer notre reconnaissance pour le soutien apporté par l'OIT à nos programmes et activités, et espérons participer à ce processus, tel que souligné par le Directeur général, comme le moyen d'aller de l'avant et de continuer à bénéficier de l'appui de l'OIT.

Original espagnol: M. JIMÉNEZ (travailleur, Nicaragua)

Aujourd'hui, face aux changements structurels et à l'avancée de la mondialisation, face à la signature de traités de libre-échange exempts de clauses sociales protégeant les travailleurs, je n'ai pas le moindre doute que nombre de délégués comme moi-même, à cette tribune et dans d'autres commissions, évoquent les grands défis que nous sommes décidés à relever dans le domaine de l'activité syndicale.

En ce qui nous concerne plus particulièrement, je dois reconnaître qu'en matière de liberté syndicale nous avons accompli des progrès importants sous l'impulsion du gouvernement et, pourtant, je suis certain qu'il y a encore beaucoup à faire en la matière. Cela étant, afin de renforcer le droit à la liberté syndicale, l'organisation que je représente, conjointement avec d'autres organisations syndicales importantes, telles que la Centrale sandiniste des travailleurs, la Centrale des travailleurs du Nicaragua, la Confédération de l'unité syndicale autonome, la Confédération des maîtres du Nicaragua, le Mouvement syndical démocratique du Nicaragua et la Confédération d'action et d'union syndicales, a engagé un processus de rapprochement dont le but est de créer une alliance stratégique permettant aux travailleurs du Nicaragua de défendre leurs droits sociaux grâce à l'unité du mouvement ouvrier. Cette unité permettra aux travailleurs de compter sur une organisation forte et solide ainsi que sur une stratégie unique face aux préoccupations que suscitent le salaire décent, la qualité de l'emploi, les conditions d'hygiène du travail, la préservation des droits acquis, de la convention collective et de pleine liberté syndicale, ainsi que du droit de grève, et le problème du travail des enfants.

Face aux défis que nous impose le monde marqué par la mondialisation, la question du respect des droits des travailleurs revêt toute son importance. Il est en effet nécessaire de renforcer les programmes d'inspection du travail de façon que celle-ci contribue à faire respecter nos droits grâce à la surveillance. En ce qui concerne la sécurité et l'hygiène du travail, je dois dire qu'en la matière nous connaissons une période très positive puisque dans notre pays nous avons enregistré des réductions considérables du niveau des accidents et de mortalité. Je dois dire, qu'en la matière, le mouvement syndical joue un rôle prépondérant. De même, ce qui nous intéresse c'est la formation technique des travailleurs en général. Dans ce domaine, l'Institut national de technologie, l'INATEC, qui est une institution gérée par le gouvernement, a joué un rôle crucial puisqu'il a réussi à former l'an dernier 80 000 travailleurs. D'autre part, cet institut fait également partie de nos conquêtes. Nous avons aussi lancé une campagne d'éducation de façon que les travailleurs puissent mieux dominer la législation du travail.

Etant donné que nous poursuivons aussi tous ces objectifs, nous avons fait nôtre la lutte contre la corruption, lancée par le gouvernement. Il faut rappeler, en effet, que ce n'est qu'en combattant ce fléau que nous pourrions institutionnaliser la démocratie dans notre pays, car je rappelle que ce fléau a

également touché une bonne partie du mouvement syndical qui est tombé dans la corruption. C'est la raison pour laquelle nous dénonçons la corruption ici même.

Les préoccupations du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, qui ont été présentées dans le message qu'il a adressé au mouvement syndical lors du congrès de la CISL-ORIT, qui a eu lieu à Brasilia, rejoignent les nôtres. Le camarade Juan Somavia a lancé un appel que nous partageons sans réserve, et il ne fait aucun doute que nous donnons suite à cet appel pour tout ce qui concerne la formation, la discipline et la mise en œuvre des meilleures formes de lutte.

Enfin, je tiens à dire clairement que, même si les institutions du gouvernement ont connu des changements et même si nous avons pu constater qu'elles ont fait des efforts pour assumer différemment leurs tâches, nous n'allons pas nous relâcher et nous nous efforcerons d'améliorer chaque jour les droits du peuple travailleur du Nicaragua.

Original espagnol: La PRÉSIDENTE

J'aimerais vous donner une petite information. A cette réunion, aujourd'hui, lundi 13 juin, à la 93^e session de la CIT, 49 orateurs ont pris la parole: 40 hommes et 9 femmes.

(La séance est levée à 17 h 50.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Quatorzième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	1
<i>Orateurs:</i> M. Bonomi, M. Szirmai, M ^{me} Arif, M. Arnold, M. George, M. Lambert, M ^{me} Awassi Atsimadja, M. Sukkar, M. Kulundu, M. Chiriboga, M ^{me} Toth Mucciacciaro, M. Kakanya, M. Otaredian, M. Servat Pereira De Sousa, M. Hoskins, M. Awira, M. Zharikov, M. Jouen, M. Abrantes, M. Leather, M. Edström, M ^{me} Almeus, M. Vongdara	

Quinzième séance

Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux: présentation, discussion et approbation.....	21
<i>Orateur:</i> M. Elmiger (président et rapporteur de la commission)	
Ratification d'une convention internationale du travail par la République démocratique populaire lao.....	22
Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	22
<i>Orateurs:</i> M. Ledouble, M. Flores Flores, M ^{me} Kanda, M ^{me} Valkonen, M. Fernandez, M. Van Vuuren, M. Kane, M. Rambharat, M. Mena, M. Dinis, M ^{me} Poncini, M. Yovel, M. Ghandour, M. González González, M. Kuppan, M. Matheys, M. Guiseppi, M. Lucas Gómez, M. Arciniega, M. Boti, M ^{me} Bastos Duarte, M. Chikuni, M. Eytte, M. Jiménez	